



**Thèse Présenté**  
**par Oumar**  
**DOUMBOUY A**

**Université de Toulouse**  
**II - Le Mirail**

**Changement culturel et développement social :**  
**la nouvelle place des femmes en Guinée**

---

**Juin 2007**



02 JUL. 2007

05.03.03

D04

13549

**Université de Toulouse II - Le Mirail**  
Département des sciences sociales, Institut Raymond Ledrut

**THESE**

**Changement culturel et développement social :  
la nouvelle place des femmes en Guinée**



Thèse présentée et soutenue à l'université de Toulouse le Mirail  
Pour obtenir le doctorat nouveau régime :  
Sociologie et Sciences sociales  
par

**Oumar DOUMBOUYA**

**Juin 2007**

Sous la direction de :

Angelina PERALVA, Professeure des universités, Toulouse II - Le Mirail

**Membres du jury**

Jean-François BARÉ, Directeur de recherche, IRD, Bordeaux (1er Rapporteur)  
Françoise GASPARD, Maîtresse de Conférences, CADIS/EHESS, Paris  
Yannick JAFFRÉ, Directeur de recherche à l'EHESS, Marseille (2ème Rapporteur)  
Angelina PERALVA, Professeure des universités, Toulouse II-Le Mirail  
Alain TARRIUS, Professeur émérite à l'université de Toulouse II-Le Mirail

**Volume 1**

DEDICACE

*Je dédie cette thèse*

*- A ma mère*

*Hadja Fatoumata Fofana*

*Qui a tracé le chemin de la vie pour moi.*

*&*

*- A ma femme*

*Makoya Kandé*

*Avec laquelle je voudrais parcourir le reste du chemin.*

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas été tout à fait le même sans le soutien de nombreuses personnes.

Mes premiers remerciements s'adressent à ma directrice de thèse, Angelina Peralva, professeure à l'Université de Toulouse 2 – le Mirail, dont la bienveillance et le soutien m'ont aidé à persévérer dans ma recherche. Les suggestions qu'elle m'a apportées, notamment dans le cadre des séminaires de recherche des « doctorants » et lors de nos échanges personnels, m'ont permis de clarifier ma réflexion.

Je souhaite également exprimer ma gratitude à mon co – encadrant, Jean-François Baré, Directeur de recherche à l'IRD et Directeur de l'UR 102 « Intervention publique, Espaces, Sociétés ». Qu'il soit remercié de son soutien constant à notre travail, à la fois sur le plan intellectuel et financier.

Je suis très reconnaissant à Angelina Peralva, professeure des Universités à Toulouse II-Le Mirail, Jean - François Baré, directeur de recherche à l'IRD, Yannick Jaffré, directeur de recherche à l'EHESS, Françoise Gaspard, maître de conférence à l'EHESS et Alain Tarrius, professeur émérite à l'université de Toulouse II-Le Mirail, d'avoir accepté d'être membres de ce jury.

Que mes parents -El hadj Aboubacar Doumbouya et Hadja Fatoumata Fofana- veuillent bien trouver ici, l'expression de ma reconnaissance pour m'avoir donné la vie et surtout pour m'avoir inculqué l'amour du savoir.

Mes remerciements vont aux professeurs, doctorants et post – doctorants du Centre Interdisciplinaire de Recherche Urbaine et Sociologique – Centre d'Etudes des Rationalités et des Savoirs (CIRUS – CERS) de l'Université de Toulouse 2 – le Mirail. Près de cinq années durant, les discussions mais aussi les suggestions des uns et des autres lors des séminaires m'ont permis d'avancer dans ce travail. Ils vont également à tous ceux qui m'ont aidé par leurs remarques et critiques, à Badara Dioubaté, Alhassane Keita, Aguisa Touré, Philippe Geslin, Gerard Lheritier, Les jumeaux Keira, Morciré Sylla, Abdoulaye Diawara et famille au Sénégal, El hadj Cissé, Mohamed Kaké, Rico, Julien Ségall, Rafael Carré, Jean – Philippe

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Patezour, Saran Camara, Ponick le sociologue, Jean-Philippe Lafore et Christine Hanry, Philippe Darrouy et épouse, Marlyatou Baldé et son époux M. Triboulet, Cathérine Armengaud et le Mouvement Jeunes femmes de Toulouse de même qu'à mes frères et soeurs,...

Je remercie également le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA), dont le siège se trouve à Dakar (Sénégal), qui m'a accordé en 2004 une subvention de 3000\$ dont 900\$ destinés à l'achat de livres. De même qu'en juin 2006, je fus l'un des 15 lauréats ayant participé au programme de travail de l'Institut sur le genre du CODESRIA.

Je dois aussi ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont participé aux enquêtes, aux personnes qui ont accepté d'être interrogées et de répondre aux questions les plus indiscrettes et dérangeantes parfois, sans oublier ceux qui ont bien voulu nous délivrer des ordres de missions pour faciliter nos incursions sur les terrains de recherche : les représentants des sept (7) ONG féminines locales et le Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée (SLECG), membres de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (CONAG – DCF) ; les représentants des ONG internationales ; Hadja Mariama Aribot, ancien Ministre guinéen des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance ; M. Kiridi Bangoura, Ministre guinéen de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation au moment de nos enquêtes et actuel Ministre guinéen de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ; M. Mamadou Bobo Camara, Secrétaire Général du Conseil Economique et Social de Guinée ; M. Younoussa Camara et M. Fodé Bangaly Keita, tous deux professeurs de sociologie à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Conakry et d'autres, qui, par leur disponibilité et leur confiance, ont rendu possible le travail d'enquête.

Enfin, je voudrais remercier Daniel Dairé pour avoir bien voulu m'accueillir à Toulouse et pour le soutien qu'il m'a prodigué chemin faisant.

**SOMMAIRE**

**VOLUME 1**

INTRODUCTION GENERALE.....	6
PREMIERE PARTIE : LA DOMINATION MASCULINE À L'EPREUVE .....	34
CHAPITRE I	
<i>La naissance d'une fille</i> .....	44
CHAPITRE II	
<i>L'éducation des jeunes filles</i> .....	52
CHAPITRE III	
<i>Les violences faites aux filles/femmes</i> .....	61
CHAPITRE IV	
<i>Le mariage</i> .....	79
CHAPITRE V	
<i>Les femmes de Guinée face aux croyances religieuses</i> .....	95
CHAPITRE VI	
<i>Le paradoxe triangulaire au féminin ou le rapport à la mère, à la tante paternelle et à la sœur</i> .....	101
Annexe à la première partie.....	116
Les récits de vie. <i>L'incroyable vécu des femmes de Guinée</i> .....	117
DEUXIEME PARTIE : LES MODES DE REGROUPEMENT DES FEMMES EN GUINEE AVANT LES ASSOCIATIONS FEMININES DES ANNEES 1990.....	150

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

CHAPITRE VII

*Les différentes formes d'organisation sociale à l'époque pré – coloniale et coloniale ..... 158*

CHAPITRE VIII

*Sékou Touré et les femmes..... 173*

**VOLUME 2**

TROISIEME PARTIE : L'EMERGENCE ET LE FONCTIONNEMENT DES ONG  
FEMININES LOCALES ET ONG INTERNATIONALES EN GUINEE.....184

CHAPITRE IX

*Echec des politiques de développement en Guinée.....187*

CHAPITRE X

*L'Impact international et régional du "genre" et son développement institutionnel en Guinée  
.....211*

CHAPITRE XI

*L'activité des ONG internationales et nationales qui oeuvrent pour l'amélioration de la  
condition des femmes en Guinée ..... 251*

CONCLUSION.....368

ANNEXE GENERAL.....379

ANNEXE I : Sigles & Abréviations.....380

ANNEXE II : Principales disparités de genre dans 5 domaines sectoriels.....385

BIBLIOGRAPHIE.....388

TABLE DES MATIERES.....402

## INTRODUCTION GENERALE

### ***I. LE DISPOSITIF DE LA RECHERCHE***

#### ***SECTION I. SITUATION D'ENSEMBLE DE LA GUINEE***

Selon le document Programme Cadre Genre et Développement "PCGeD"<sup>1</sup>, la République de Guinée est située dans l'extrême Ouest du continent africain, elle couvre une superficie de 245 857 km<sup>2</sup>, est limitée à l'Ouest par la zone côtière atlantique, à l'Est par la Côte d'Ivoire, au Nord par la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali, au Sud par la Sierra Leone et le Libéria. Le pays est divisé en 4 régions naturelles qui correspondent aux différentes zones écologiques.

Indifféremment appelée **Guinée Maritime** ou **Basse Guinée**, la région côtière qui occupe 18% du territoire national se situe en bordure de l'océan atlantique. Les fortes précipitations (3000 à 4000 mm par an) qui la caractérisent favorisent les activités agricoles avec le riz, le maïs, la noix de coco, le palmier à huile, la banane, les agrumes et les légumes divers, comme principales cultures.

La **Moyenne Guinée** est une zone montagneuse qui occupe 22% du territoire national avec des précipitations qui varient entre 1500 et 2000 mm d'eau par an, elle se prête à l'élevage et à la culture du haricot, de la pomme de terre, des légumes et des agrumes.

En couvrant 40% du territoire national, la **Haute Guinée** est la région la plus vaste. Zone de plateau et de savane, elle est arrosée par le fleuve Niger et ses affluents. Elle enregistre la plus faible pluviométrie du pays et se caractérise par une exploitation artisanale de l'or et du diamant.

1 « Le Programme Cadre Genre et Développement "PCGeD" est un projet qui vise à permettre à l'Etat Guinéen (le Gouvernement et les autres acteurs concernés), conformément au mandat confié au Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance "MASPFE", de disposer d'un instrument opérationnel pour la concrétisation de sa Politique Nationale de Promotion Féminine "PNPF". Il s'inscrit résolument dans le cadre de la mise en oeuvre des objectifs et des stratégies définis à travers le Plan d'Action National Genre et Développement "PANGeD" qui s'enracine à son tour, dans les priorités nationales articulées dans le Programme National de Développement Humain "PNDH"» (Touré et al, 1998:p.14)



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

D'une végétation dominée par les forêts primaires (3500 km<sup>2</sup>), la **Guinée Forestière** occupe 20% de la superficie du pays. C'est un ensemble de massifs qui recèle un potentiel pour les cultures du riz, du café, de la banane et de l'hévéa, du palmier à huile. En plus de ces potentialités naturelles, en matière agricole, la Guinée jouit d'un sous – sol riche en bauxite, fer, or, diamant et d'un important potentiel en ressources énergétiques.

La Guinée est une République laïque qui a accédé à la souveraineté internationale le 28 septembre 1958. Elle est divisée en 8 régions administratives qui englobent des structures déconcentrées et des structures décentralisées. On dénombre d'une part 33 préfectures et 302 sous – préfectures; d'autre part 38 collectivités urbaines et 303 communes rurales de développement.

Selon les résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 1996, la population guinéenne est estimée à 7, 2 millions d'habitants avec un taux de croissance moyen annuel de 2,8% dont 0,4% pour les migrations. Elle est caractérisée par la forte proportion des jeunes avec 47% âgés de moins de 15 ans et le poids prépondérant des femmes qui représenteraient 51,30% de la population globale en 1995. Environ 70% de la population vit en milieu rural mais le taux de croissance urbaine est de 5%.

Les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS, 1992) publiés en 1994, ont permis d'estimer le taux de natalité à 41 pour mille avec un indice synthétique de fécondité de 5,7 enfants par femme en âge de procréer. L'âge médian au mariage était de 16 ans pour les femmes âgées de 25 à 49 ans. Le taux de prévalence contraceptive était estimé à 3% pour les femmes en âge de procréer.

La Guinée compte plus d'une vingtaine de groupes ethniques historiquement repartis entre les 4 régions naturelles. Chaque groupe ethnique a conservé une langue vivante et des comportements spécifiques en référence à sa tradition. Le **soussou** principalement parlé en Basse Guinée, le **malinké** en Haute Guinée, le **guerzé**, le **kissi** et le **toma** en Guinée Forestière ainsi que le **pular**, le **ounian** et le **manè** parlés dans la Moyenne Guinée sont les langues nationales les plus répandues.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

La Guinée est une République laïque mais la religion musulmane est pratiquée par plus de 80% de sa population. Le christianisme est surtout influent en Guinée Forestière où il touche 15% de la population. L'animisme occupe une place non négligeable, avec un accent plus prononcé, dans certaines régions naturelles.

La Guinée a proclamé son attachement aux idéaux découlant de la Déclaration des droits de l'homme de 1948 et ratifié la plupart des grandes conventions internationales affectant la situation de la femme dont la Convention sur les Droits Politiques de la Femme en 1975 et la Convention sur l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW) en 1992.

La Constitution guinéenne pose le principe général de non discrimination. Son article 21 garantit aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes dans les domaines politique, économique, culturel et dans leur vie sociale, ainsi que le droit d'hériter, mais dans la réalité quotidienne, cette égalité de droit est loin d'être effective.

Le Code civil adopté en 1983 se prévaut de garantir le droit de l'individu, sans distinction d'origine et de religion, au sein de la famille, de la société et de leur assurer une protection juridique. Des inégalités subsistent cependant, notamment en ce qui concerne les relations entre époux. Le Code de sécurité social n'accorde pas aux femmes le droit à l'allocation familiale. De même certains décrets renforcent les discriminations de genre comme celui relatif aux conditions d'obtention du passeport.

Ce sont, entre autres, ces raisons qui fondent l'action légitime des femmes de Guinée pour l'adoption du Code des Personnes et de la Famille dont l'élaboration a été motivée par la volonté de corriger ces injustices. Dès son accession en 1958, à la souveraineté internationale, la Guinée a connu, pendant 26 ans, une politique économique centralisée. ***Elle est aujourd'hui confrontée au double défi de la construction d'une démocratie pluraliste et de la transition vers l'économie de marché.***

Capitale de la Guinée, Conakry est le siège du Gouvernement et des principaux services centraux et organismes publics et privés, a une population estimée en 1993 à plus d'un million

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

d'habitants (Condé, 2003:p.111). Le budget de la ville était de 138 millions en 1988 et de 288 millions en 1989. En 2003, il dépassait les 4 milliards de Francs Guinéens, environ 16 millions d'euros, selon le taux du début 2004 sachant qu'à cette époque, 1000 FG était égal à 0,40 euro.

Les résultats provisoires du Recensement de la population à fin décembre 1996 donnaient aussi un total de la population de certaines grandes villes de la Guinée. Outre la population total estimée à 7.2 millions d'habitants<sup>2</sup> dont 3.495.011 d'hommes (48,8%) et 3.670.739 de femmes (51,2%), la population des grandes villes est déclinée dans le tableau ci – dessous.

<b>Ville</b>	<b>Population</b>
Conakry (Basse Guinée)	1.091.483 hbts
Kankan (Haute guinée)	261.341 hbts
Labé (Moyenne Guinée)	249.515 hbts
N'Zérékoré (Guinée Forestière)	282.772 hbts
Kindia (Basse Guinée)	287.607

Source : Résultats Provisoires du Recensement Général de la population et de l'Habitat "RGPH" 1996.

Selon le Rapport sur la pauvreté en Guinée réalisé en 1994 par le Ministère du Plan et de la Coopération, 40% de la population guinéenne vivaient en dessous du seuil de la pauvreté fixé à 296 \$ US par an. Les femmes représentent 51,2% de la population, réalisent 40 à 50% des opérations économiques du pays. Dans le secteur rural, on compte en moyenne 114 femmes pour 100 hommes actifs, ce qui représente en main d'oeuvre 53,3% pour les femmes contre 46,7% pour les hommes. En milieu urbain, on estime que la pauvreté touche 30 à 50 % des ménages. Le chômage en est la première cause.

Il n'y a pas de salaire minimum officiel en Guinée, cependant un salaire inférieur à 100.000 GNF (équivalent à 500FF en 1997), ne permet pas de se loger et de se nourrir correctement, sans une source de revenu complémentaire ce qui contribue à l'expansion du marché informel. Seul le secteur tertiaire offre des revenus plus élevés que les autres.

<sup>2</sup> La prévision en l'an 2000 était de 10.047.000 habitants.

**SECTION II. PROBLEMATIQUE : LES RAPPORTS DE GENRE EN GUINEE**

Le réseau Genre en Action<sup>3</sup>, dans sa tentative actuelle de relayer les initiatives en matière de développement, soutient qu'il est aujourd'hui acquis que la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes est une condition préalable au développement durable. Longtemps considérées comme des données intouchables ("contraintes socio - culturelles"), les relations socio - économiques (ou rapports de genre) entre les femmes et les hommes commencent à trouver une place importante au niveau de la recherche socio - économique et politique et de la planification du développement.

En effet, la mise en place des politiques de lutte contre la pauvreté interpelle tant les chercheur(e) s que les acteurs politiques et les agents de développement face à une réalité mondiale, qui se décline différemment selon les contextes : les femmes sont plus pauvres que les hommes et elles sont affectées différemment par la pauvreté. Elles n'ont ni les mêmes responsabilités, opportunités, ni les mêmes stratégies que les hommes pour en sortir. Dans de nombreux contextes, leur marginalisation politique et leur exclusion sociale et économique se renforcent l'une l'autre. Sans prise en compte de ces réalités, les politiques, programmes et projets de développement tendent à renforcer les hiérarchies et les facteurs d'exclusion qui agissent contre les femmes.

Nos recherches sur les associations féminines qui oeuvrent pour le développement nous ont montré que, en matière de gestion sociale des populations féminines, les ONG locales restent très actives sous l'impulsion des organismes internationaux qui ont fait de ces questions leur priorité. La prise en compte de la défense des droits des femmes par les bailleurs étrangers a favorisé l'émergence d'associations œuvrant en faveur de la reconnaissance de ces mêmes droits selon des formes organisationnelles insoupçonnées jusque là.

*« Le continent africain a évidemment diverses particularités. L'omniprésence des institutions de développement n'en est pas la moindre. La crise cumulée des*

<sup>3</sup> Le réseau francophone Genre en Action a été lancé en janvier 2003 sur l'initiative du ministère des Affaires Etrangères (MAE) français. Il a pour ambition de permettre à toutes celles et ceux impliqué /es dans les questions de développement au Nord et au Sud de s'informer, de se former, et d'échanger sur les enjeux et la pratique de l'approche " genre et développement "

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*économies africaines et des Etats africains n'a fait que renforcer le poids de " l'aide au développement " et des " projets de développement ", que ceux-ci soient lourds ou légers, et quels que soient leurs initiateurs (institutions internationales, coopérations nationales, ONG du Nord, ONG du Sud). Le " développement " (son langage, ses crédits, ses hommes, ses infrastructures, ses ressources) est une donnée fondamentale du paysage africain contemporain, rural comme urbain » (de Sardan, 2001 .p.21).*

L'organisation des acteurs sociaux a ainsi engendré, dans ses conséquences immédiates, une série de ruptures aussi bien du point de vue des institutions, des modes d'organisation interne et des formes de coopération développées, que du point de vue des catégories professionnelles mises en œuvre par les différents opérateurs sur le terrain des ONG féminines en Guinée.

*« Dans les sociétés, les individus doivent nécessairement former des groupes de coopération. Que ceux-ci soient formés sur la base de la parenté n'a rien de contrariant d'autant plus que pour lui, l'organisation de la parenté coïncide avec l'organisation sociale, économique et politique. Il va même plus loin en montrant grâce aux récits de vie comme ceux de Baba de Karo (Smith, 1969) et Don Chuka Talayeshva (1942) qui l'illustrent avec force, à travers l'exemple Haoussa et Hopi, comment les relations de parenté peuvent être en corrélation avec le système global » (Ghasarian,1996:p.11).*

De manière plus générale, cette façon des acteurs sociaux d'aborder des problèmes de gestion des groupements féminins appuyés par les organismes étrangers a occasionné un certain nombre de conséquences sociales, politiques et économiques, suggestives - d'après nos différentes explorations - d'effets positifs probants, notamment en matière de gestion sociale des populations féminines en quête d'affirmation identitaire dans un pays en crise sur tous les plans, pour ne pas dire en " perte de vitesse".

*« La femme, malgré sa fonction irremplaçable dans la reproduction, n'intervient jamais en Afrique comme vecteur de l'organisation sociale. Elle disparaît derrière l'homme : son père, son frère ou son époux. Cette condition de la femme – d'après le même auteur – n'est pas naturelle parce qu'elle résulte des circonstances historiques changeantes, toujours liées à ses fonctions de reproductrice. Elle semble pourtant bel et bien remise en cause aujourd'hui - mais jusqu'à quel point ? - dans le cadre des nouvelles formes de mobilisation des ONG féminines. » (Meillassoux, 1992).*

Face à une situation aussi grave que celle à laquelle sont confrontés tous les pays de la sous-région ouest - africaine en matière d'amélioration des conditions de vie des populations en général et des femmes en particulier, il va de soi pour le cas guinéen que des mesures adéquates s'imposent, de façon à permettre aux femmes de ce pays d'être indépendantes et responsables de leur devenir. Pour ce faire, il s'agit de mettre en évidence l'ordre des

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

contraintes et des ressources inscrit dans les pratiques de ces différents acteurs (ONG, Etat guinéen et les partenaires du développement) pour définir leurs capacités d'action, exprimées par exemple dans la prise de conscience qui a abouti à l'émergence et au fonctionnement plus ou moins acceptables des ONG lesquelles ont pris, pour le moment, le relais sinon la place des instances gouvernementales et territoriales (Baré, 1997).

En Guinée, chacun des deux sexes ayant des fonctions différentes dans la production et la reproduction, il est indispensable dans les politiques de développement de tenir compte des réalités inhérentes à ces différences. Le développement de l'Afrique passera par une organisation qui reconnaîtra les femmes comme partenaires économiques essentielles. Les partenaires au développement, en apportant leur soutien aux organisations de femmes, pourront leur permettre de valoriser leurs capacités à construire le développement (Droy, 1990).

Les disparités de genre dans la sphère publique et politique restent préoccupantes en Guinée et occupent une importante partie du rapport de la Banque Mondiale (2003) sur la Guinée. Selon les indicateurs de développement humain (1994), 16% de femmes contre 84% d'hommes sont chefs de ménages. Au sein de la vie familiale, il revient surtout à l'homme, chef de ménage, de prendre les décisions importantes, souvent imposées aux femmes. Ces faits prédisposent la femme à accepter la supériorité de l'homme qui dirige le ménage et qui contrôle généralement les ressources. Et, c'est ainsi qu'elle va perpétuer son attitude de soumission et d'obéissance et se préparer à son rôle subalterne au sein de sa famille, mais aussi dans le monde du travail. Quelques chiffres fournis donnent un aperçu de la position des femmes dans les instances décisionnelles de la Guinée en 2000 et du peu de changements favorables et observables depuis cette date, hormis à l'Assemblée Nationale.

En 2000, on comptait 4 femmes contre 18 hommes dans le gouvernement et, en 2001, 3 femmes seulement. A l'Assemblée Nationale, sur 114 députés, on dénombrait 10 femmes en 2001 et 22 femmes en 2002<sup>4</sup> ; à la Cour Suprême 3 femmes contre 11 hommes juges; au Conseil Economique et Social, 10 femmes contre 35 hommes et au Conseil National de la

---

<sup>4</sup> Cette évolution positive au niveau de l'Assemblée Nationale s'explique par les actions menées par les femmes des partis politiques qui ont su défendre leurs positions au niveau des listes électorales, avec l'appui des ONG et de bailleurs de fonds.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Communication, aucune femme. Parmi les leaders des 45 partis politiques, on ne compte qu'une seule femme. Par ailleurs, c'est dans le domaine syndical que leur représentation est la plus importante en 2000 : à la Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée on dénombrait 4 femmes (26%) contre 11 hommes ; à l'Union guinéenne des Travailleurs 3 femmes (20%) contre 12 hommes ; à l'Organisation nationale des syndicats libres de Guinée, 10 femmes (37%) contre 17 hommes et à l'Union syndicale des travailleurs de Guinée, 9 femmes (36%) contre 16 hommes.

Dans l'administration publique, tant au niveau central qu'au niveau décentralisé, la représentation des femmes est des plus faibles, voire absente à certains postes de commandement. Il n'existe aucune femme aux postes de secrétaires généraux et directeurs généraux des ministères, et seulement 4 femmes sur 25 chefs de cabinet ; 9 femmes sur 85 conseillers ministériels ; 3 femmes sur 11 inspecteurs d'état ou généraux ; 2 femmes sur 46 inspecteurs régionaux ; 12 femmes sur 153 directeurs nationaux, directeurs généraux, administrateurs généraux et directeurs de cellules ; 8 femmes sur 70 directeurs nationaux adjoints et directeurs généraux adjoints ; aucune femme sur les 8 gouverneurs, les 8 directeurs de cabinet du gouvernorat, les 33 préfets et les 302 sous – préfets ; 1 femme sur 65 secrétaires généraux des préfectures et communes (Banque Mondiale, 2003: p.8).

D'après le même rapport (p.9), les structures décentralisées (conseils de CRD et conseils de district), dont le fonctionnement se base sur les pratiques traditionnelles de pouvoir, ne comprennent aucune femme en leur sein. Seules quelques communes urbaines voient apparaître dans leurs instances des femmes maires (3 femmes sur 35 hommes) ou maires adjointes (17 femmes contre 65 hommes). C'est parmi les conseillers municipaux que la représentation des femmes est plus marquée : 105 femmes sur 496 hommes soit 17% du personnel total.

Le tableau ci -dessous, établi en 2004, semble plus à même de fournir des données assez récentes et plus étoffées permettant de constater que, dans l'intervalle de quatre années, il n'y a presque pas eu de remontée de la part des femmes. Ce tableau permet aussi de voir justement que, exceptées les données concernant les tribunaux d'exception et des chefs de division des affaires administratives et financières, avec respectivement 62.5% et 65.2%,

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

aucun des 31 autres postes restants n'atteint pas 30% de femmes et 7 postes sur 33 ne comptent aucune présence féminine, 20 postes sur 33 comptent moins de 10% de femmes.

Tableau 1. Proportion des femmes dans les instances de prise de décision et bénéficiaires de distinction honorifiques/2004

Postes de responsabilité et de décision	Nombre total Hommes et Femmes	Nombre de Femmes	%
Assemblée Nationale	114	22	19,29
Ministres	32	5	15,62
Secrétaires Généraux de Ministères	32	0	0
Chefs de Cabinet de Ministères	32	6	18,75
Conseillers de Ministères	32	4 + 1	12,50
Chargés de Mission dans les Ministères	32	1	3,12
Directeurs nationaux	120	6	5
Ambassadeurs	22	2	9,09
Conseillers d'Ambassades	22	1	4,54
Gouverneurs de Régions	8	0	0
Préfets	33	0	0
Maires de Commune	35	3	8,57
Maires adjoints	65	17	26,15
Conseillers	604	118	19,54
Secrétaires Généraux de Préfectures	33	3	9,09
Secrétaires Généraux de Communes	5	2	40
Sous Préfets	312	1	2,17
Leaders des Partis Politiques	46	0	0
Cour suprême	14	3	21,42
Conseil Economique et Social	45	9	20
Procureurs de la République	6	1	16,67
Recteur de l'université	2	0	0
Directeurs d'instituts (Formation spéciale)	4	0	0
Directeurs d'Hôpitaux	33	1	3,03
Président de CA d'entreprises et société	38	2	5,26
Chevalier de l'ordre et du mérite	5	1	6,20
Grand officier de l'ordre national du mérite	20	0	0
Chef Division Aff. Adm. Financières	23	15	65,2
Avocat	70	3	5,71
Huissier	41	4	7,32



## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Notaire	5	1	20
Tribunaux d'exception	8	5	62,5
CHU	2	1	50

Source : Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance "MASPFE" (août 2004: p.14).

Un second tableau, sur la première organisation syndicale de Guinée, suggère qu'elle ne donne pas non plus la priorité aux femmes puisque leur représentativité en son sein semble presque inexistante. Entre 1995 et 1999, la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) livre les effectifs des femmes et des hommes aux postes de responsabilité. Durant cette période, nous pouvons constater tout de même une légère amorce de changement en faveur des femmes bien que cette tendance soit quelque part due à l'augmentation de l'effectif général des responsables au sein de l'organisation syndicale en question.

Tableau 2. Participation des Femmes dans les syndicats : cas de la CNTG

Niveau de responsabilité des femmes	1995		1999	
	Effectifs femmes	Pourcentage femmes	Effectifs femmes	Pourcentage s femmes
Bureau exécutif	1/11	9,09%	4/15	26,67%
Bureau confédéral	2/32	6,25%	12/70	17,14
Fédérations Syndicales Professionnelles	15/240	6,25%	47/255	18,43
Unions Régionales	0	0	16/72	22,22

Source : Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance "MASPFE" (août 2004:p.15).

### **SECTION III. LA TENSION ENTRE LE DROIT COUTUMIER ET LE DROIT CIVIL**

Dans un pays où la population rurale (70%) est beaucoup plus importante que celle urbaine, le poids de la tradition a un impact conséquent sur les rapports sociaux. En Guinée, malgré la modernisation des infrastructures à Conakry et la concentration du plus grand nombre de personnes ayant le plus haut niveau d'études par exemple, l'organisation sociale n'échappe pas au droit coutumier.

*« Dans le domaine juridique, malgré la ratification du pays à de nombreuses conventions et instruments juridiques internationaux, des textes et lois nationaux contiennent encore des articles discriminatoires envers les femmes (code civil, code du travail, code la famille). A ces inégalités de droits, prédominent surtout des inégalités de faits entre hommes et femmes en raison de la persistance et de la prédominance des lois coutumières, des traditions et de la religion musulmane » (Banque Mondiale, 2003 : p.vi).*

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Bien que les traditions culturelles et le droit coutumier soient des institutions conservatrices, celles - ci ne sont que très rarement remises en cause. Le droit positif encore appelé civil a fait son apparition avec les colons (1898) et a été concrétisé et réellement mis en pratique avec l'indépendance du pays en 1958. Avant 1898, c'est le droit coutumier uniquement qui avait droit de cité. Avec l'apparition et l'imposition du droit positif, une sorte de bras de fer s'est instauré entre ces deux types de droit sans que l'un n'élimine totalement l'autre. On peut même supposer, en relisant certains articles de lois, que le droit civil s'est aligné, dans une certaine mesure et à certains égards sur le droit coutumier, malgré quelques révisions.

Certains articles, en l'occurrence 324 et 359, relatifs à la garde des enfants en cas de divorce ou du décès de la mère mais aussi, du statut du mari dans le couple (famille) illustrent bien ce phénomène.

*Art. 324 : le mari est le chef de famille. Il exerce cette fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants. La femme concourt avec le mari à assurer la direction morale et matérielle de la famille, à pourvoir à son entretien, à élever les enfants et à préparer leur établissement.*

*Art. 359 : sauf accord spécial entre les parties, les enfants dès qu'ils auront atteint l'âge de 7 ans seront confiés à leur père.*

A ces inégalités de droits s'ajoutent des inégalités de fait qui proviennent des construits sociaux et de l'importance de la religion musulmane. Nous entendons par droit coutumier, un ensemble de lois écrites (Coran, par exemple) et parfois, non écrites (tradition, us et coutume) très ancrées chez les populations qui les pratiquent. Avant la colonisation occidentale, l'Afrique avait subi la présence des Arabes, au temps des royaumes, qui avait procédé à son islamisation. A travers le Coran, la tradition originale de l'Afrique fut confrontée à un premier mélange auquel s'est ajouté le mode de vie occidentale avec l'arrivée des colons. En dépit de ces mélanges, l'Afrique a gardé une partie importante de ces pratiques traditionnelles.

Ainsi, la Guinée a une Constitution francophone qui lui permet de gérer ses affaires internes et de traiter avec l'extérieur. A côté de l'arsenal juridique, il y a le Coran et la sunna (tradition du prophète Muhammad), dont les valeurs sont totalement intégrées par de nombreux Guinéens, à cause de la proportion de personnes qui pratiquent l'Islam. D'où le fait que les grandes questions sociales comme le mariage, le culte, le règlement des conflits ne peuvent se

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

résoudre sans tenir compte du Coran ou des autorités religieuses. D'autres croyances ancestrales sont pratiquées par une frange importante de la société guinéenne. Elles n'ont rien à voir avec l'une et l'autre des religions existantes (Islam et christianisme). Beaucoup d'habitants des 4 régions naturelles de Guinée sont féticheurs et animistes.

La liberté de culte et la tolérance inter – religieuse sont des principes respectés en Guinée. Les imams et les prêtres jouent un rôle stratégique dans la société guinéenne. Ils participent à la diffusion de messages éducatifs d'information et de sensibilisation. Deux types de société sont majoritaires en Guinée :

- Les sociétés non stratifiées, relativement plus hiérarchiques de Basse – Guinée et de Guinée Forestière;
- A contrario, les sociétés de Moyenne Guinée et de Haute Guinée qui ont vécu une forte centralisation du pouvoir politique et administratif, restent aujourd'hui conservatrices, attachées aux valeurs traditionnelles. Le changement y est plus difficile.

Toutes les grandes villes de Guinée disposent de tribunaux mais le coût de la justice, la lenteur administrative et surtout le fait qu'il existe certaines croyances traditionnelles qui empêchent les uns de poursuivre les autres devant ces tribunaux n'arrange pas les choses. Il serait incompréhensible qu'une femme porte plainte contre son époux ou un enfant contre ses parents, etc.

*« Si l'on se réfère aux valeurs religieuses qui prédominent sur le droit moderne, il existe en matière de partage des responsabilités une nette domination de l'homme auquel la femme doit entière obéissance et soumission. En outre, la préférence du mariage religieux sur le droit civil n'offre aucune garantie juridique à la femme qui, lors de la dissolution du mariage passera par la répudiation et non par le divorce. Alors que le droit positif interdit la polygamie, la religion musulmane permet cette pratique qui est la plus courante en matière d'union, quel que soit le milieu (urbain ou rural) ou le groupe ethno- linguistique. Cet état de fait est favorisé par l'émigration massive des jeunes, le désir pour les hommes d'avoir de nombreuses progénitures sans pour autant qu'ils puissent respecter leurs obligations envers les co – épouses et leurs enfants et que les femmes auront à charge. Sur le plan de la coutume, c'est le mariage forcé qui est prôné contrairement aux dispositions du code civil qui pose le consentement des époux comme condition de validité du mariage et qui fixe l'âge légal du mariage des jeunes filles à 17 ans. En outre, le "lévirat", sorte de mariage forcé consiste à contraindre une veuve à épouser son beau frère. Le refus de la femme d'obéir à cette coutume la prive de la garde de ces enfants et de demeurer dans le domicile conjugal. » (Banque Mondiale, 2003 : p,11)*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Après l'indépendance de la Guinée en 1958, Sékou Touré (premier président de la Guinée de 1958 à 1984) a combattu ces croyances traditionnelles y compris l'intégrisme religieux. Ce combat fut appelé la démystification.

*« Le Parti Démocratique de Guinée "P.D.G", puissant artisan de l'intégration du Guinéen dans la vie moderne, ne s'est pas replié devant les obstacles à son action. Afin de transformer les mentalités traditionnelles, en substituant aux fictions animistes d'autres conceptions positives et épurantes, il s'est attaqué d'abord aux supports matériels des croyances : les fétiches, en les collectant, et au halo de secret qui en garantissait la puissance. Après avoir dévoilé au grand jour et à tous les supercheries des mystificateurs, après avoir ordonné des autodafés des fétiches, le P.D.G a poursuivi son oeuvre d'ébranlement des croyances par une propagande persuasive. La stabilité du régime prouve aux yeux du peuple la pertinence de son point de vue puisque les génies n'ont pas pu se venger de leur destructeur. » (Rivière, 1971)*

Avec la mort de Sékou Touré en 1984, le phénomène du fétichisme et du maraboutisme a pris de plus en plus d'ampleur dans toute la Guinée. La force de ces croyances obligent le droit civil à cohabiter avec le droit coutumier, mais on s'oriente vers une adoption de plus en plus générale du premier type de droit.

La sensibilisation des professionnels de la justice et des agents de sécurité en ce qui concerne les questions de l'égalité entre les sexes, par exemple, devient ainsi nécessaire pour empêcher une application incorrecte et une mauvaise interprétation des lois qui font souvent allusion à certaines facettes discutables de la tradition. De même que vaincre l'analphabétisme aiderait à surmonter des handicaps qui empêchent le plus grand nombre de défendre leurs droits en justice.

### **SECTION IV. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

Dans le cadre de cette thèse, nous avons défini un ensemble d'objectifs, ayant pour but de saisir :

1° les situations de domination des hommes sur les femmes dans les différents contextes de la vie économique et sociale dans la Guinée contemporaine, à partir de la restitution des situations vécues par les acteurs, hommes et femmes. Il conviendra de différencier ces situations depuis la prime enfance et la socialisation de la femme au sein des familles et des maisonnées, jusqu'à l'entrée dans le monde du travail, qu'il s'agisse du milieu rural ou du

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

milieu urbain. Pour cette partie, la méthodologie s'est inspirée d'études d'anthropologie sociale comme celles de Maurice Godelier (2003) ;

2° l'émergence des associations féminines de Guinée, en les replaçant autant que possible dans la durée historique qui est la leur (la Guinée pré - coloniale, la Guinée coloniale, la Guinée socialiste des années 1960, et la Guinée post - coloniale et contemporaine) ; et enfin

3° l'impact de ces associations sur la réalité guinéenne à travers l'analyse de leurs interactions avec l'Etat guinéen en en différenciant diverses modalités (associations coopératives ou "tontines"), dans le but de discuter des modalités de progression de l'équité entre hommes et femmes.

Si notre recherche concerne certaines ONG qui oeuvrent pour les droits et la citoyenneté des femmes, ***il ne s'agit pas pour nous de légitimer un discours militant, mais plutôt de montrer dans quelle mesure et de quelle manière leur action s'inscrit dans une dynamique de changement des rapports sociaux où l'aspiration à une plus grande égalité entre hommes et femmes occupe une place centrale.***

La question du travail au sein des associations féminines peut alors être abordé à partir de trois thèmes : celui de la « vocation » que nécessite l'engagement militant, celui de l'autonomie qu'il procure et réclame ainsi que de la nature de cette autonomie, et enfin le « bricolage » des activités qu'il implique. Notre objet concerne le référentiel local qui guide ces acteurs en Guinée. Il s'agit de l'invention permanente de solutions plus ou moins adéquates en situation.

Un dernier mot sur l'architecture de la thèse. Il y sera sans cesse question de mobilisation sociale des femmes et leur rapport aux nouvelles logiques du développement en Guinée. Cette étude a été articulée autour de la compréhension d'éléments essentiels caractéristiques des rapports de genre dans ce pays : dialectiques techniques, économiques, institutionnelles, historiques et socio – politiques, toutes avec leurs systèmes de contraintes et leurs contextes.

## *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Cette recherche s'organise en trois moments. La première partie exposera les situations de domination des hommes sur les femmes dans les différents contextes de la vie économique et sociale dans la Guinée contemporaine, à partir de la restitution des situations vécues par les acteurs, hommes et femmes. La seconde partie explorera les modes de regroupement des femmes à l'époque de la Guinée pré – coloniale, coloniale et des années Sékou Touré (1958 – 1984). La troisième et dernière partie abordera l'émergence et le fonctionnement des ONG féminines locales et ONG internationales présentes en Guinée.

## **II. CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE**

L'analyse du phénomène associatif occupe une place centrale dans le cadre de cette recherche doctorale. Ainsi, nous nous sommes appuyés sur cette approche pour porter un regard sur l'actualité des situations de domination et évaluer l'impact politique de la mobilisation féminine actuelle sur la condition des femmes en Guinée.

Une pré - enquête pour évaluer la pertinence ainsi que la faisabilité de cette recherche doctorale nous a permis de recueillir des informations relatives aux conditions d'émergence et de création des ONG membres de la Coalition nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (CONAG-DCF), aux problèmes rencontrés, à la manière dont elles pensent contribuer à la dynamique des politiques de développement du pays, à leur prise en charge de l'innovation aussi bien technique qu'institutionnelle, etc.

Une recherche qualitative paraissait nécessaire pour répondre à nos préoccupations sur l'intégration sociale des femmes et leur rapport à la politique en Guinée. Elle s'est effectuée par la méthode de l'observation directe et participante auprès des ONG membres de la Coalition et de leur organisme de financement. Nous avons fait la rencontre de diverses personnes et bénéficié d'aides au Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance de la République de Guinée. A cela s'est ajoutée la passation d'entretiens préliminaires et la prise de contact avec des personnes - ressources sur le terrain. Nos matériaux reposent sur des supports divers : médias audiovisuels, articles de journaux, rapports, documents d'ordre institutionnel.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance de Guinée fut le point de départ de cette enquête. En effet, dès les premiers jours de terrain, nous avons été reçus par Madame le Ministre, Hadja Mariama Aribot, à qui nous avons expliqué le but de la recherche. Elle nous orienta vers les ONG féminines les plus actives dans le pays et répondit favorablement à notre demande de faire un stage pratique dans son Ministère. Cette expérience se renouvela lors des deux séjours qui ont suivi.

Le bibliothécaire du Ministère organisa une rencontre avec Mme Binta Nabé, chef de section droits et protection sociale des femmes et présidente de l'Association Mère et Enfant (AME). Le même jour, Mme Nabé nous conduisit au siège de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (CONAG – DCF) qui nous a ouvert l'accès à ses ONG membres.

La CONAG – DCF est issue de la collaboration fructueuse entre le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI), des ONG et associations et des structures de l'Etat autour d'intérêts communs de promotion des droits de la femme. Elle est l'initiative de huit (8) ONG regroupées en coalition autour du projet Droit et Citoyenneté des Femmes en Afrique Francophone (DCF) appuyé par le CECI sur financement de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) depuis 1998.

Le projet DCF démarra en juillet 1998. Il était la suite du projet pilote Promotion de la Démocratie et des Droits de la Personne en Afrique (PDDP), mis en œuvre par le CECI sur financement ACDI de 1993 à 1997 dans une dizaine de pays. A partir de 1996, le CECI entreprit un processus de planification impliquant des partenaires de six pays d'Afrique de l'Ouest, dont trois des pays de concentration du DCF, soit la Guinée, le Mali et le Burkina Faso.

Partant des acquis et des leçons tirées du PDDP, le CECI soumit une proposition de deuxième phase à l'ACDI qui recommanda de centrer le projet sur les droits des femmes et de limiter le nombre de pays touchés. Elle souhaita enfin prendre part à la suite du processus de planification. Au cours de l'année 1997, une mission conjointe CECI – ACDI valida certaines hypothèses, des données complémentaires ont été collectées et analysées, une étude de

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

faisabilité du projet a été réalisée en Côte d'Ivoire et le concept du projet fut validé par des réseaux régionaux. L'actuel projet est issu de ce processus de planification.

Compte tenu du peu de moyens et de temps dont nous disposions lors de notre enquête de terrain sur les associations féminines, nous nous sommes particulièrement intéressés aux ONG membres de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (CONAG – DCF) d'autant plus qu'en son sein, plusieurs ONG locales investissent dans différents domaines y compris la Coordination des ONG Féminines de Guinée (COFEG) qui regroupe plusieurs associations féminines. Ce choix tenait compte des considérations à la fois, tactique et méthodologique. Les ONG membres de la CONAG - DCF se déclinent comme suit.

- 1 - Association de Défense des Droits de la femme (ADDEF) ;
- 2 - Association d'Appui au Développement des Initiatives communautaires (ADIC) ;
- 3 - Association Guinéenne des Femmes Leaders (AGUIFEL) ;
- 4 - Association Guinéenne pour l'Allègement des Charges Féminines (AGACFEM) ;
- 5 - Association Mère et Enfant (AME) ;
- 6 - Coordination des ONG Féminines de Guinée (COFEG) ;
- 7 - Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles néfastes Affectant la santé de la Femme et de l'Enfant (CPTAFE) ;
- 8 - Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée (SLECG).

Les entretiens portèrent sur les conditions d'émergence et de création des ONG membres de la CONAG - DCF ; sur les problèmes rencontrés ; sur la manière (apport) dont elles pensent contribuer à la dynamique des politiques de développement en Guinée ; sur leur prise en charge de l'innovation aussi bien technique qu'institutionnelle, sur leurs partenaires locaux et internationaux et les relations qu'elles entretiennent avec elles mais aussi avec l'Etat guinéen, etc. Mme Pougros, canadienne et agent de programme pour le projet Droit et Citoyenneté des Femmes en Afrique francophone (DCF) pour la section Guinée, mit à notre disposition de précieux documents sur le projet en question.



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

La Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes est considérée comme forte compte tenu des personnalités qui la composent, de la diversité des organisations membres ainsi que de l'engagement et du sérieux des partenaires au cours des dernières années. Sa visibilité est à peu près inexistante puisque la coalition ne s'est pas affichée comme telle dans le public. Cependant les organisations individuelles membres de la Coalition ont une visibilité bénéficiant d'une crédibilité autant dans le public que auprès des décideurs de l'Etat.

Enfin, les membres de la Coalition que nous avons rencontrés, lors des entretiens individuels et du "focus group", ont fourni de nombreux commentaires et points de vue appréciatifs sur les activités menées. Le compte rendu des résultats de ces entretiens met en relief les éléments suivants :

- Le renforcement de la synergie de groupe entre les organisations membres, ce qui a permis aux partenaires de la coalition de cerner les enjeux relatifs aux droits des femmes et de mener des activités pertinentes ;
- L'acquisition de compétences importantes sur les divers thèmes abordés ;
- Les personnes participantes provenant des ONG membres de la coalition, lesquelles ont fait montre de dynamisme et d'implication.

En ce qui concerne l'enquête, comme nous l'avons si bien mentionné plus haut, notre méthodologie a consisté à faire de l'observation directe mais aussi à passer des entretiens non directifs avec huit leaders des ONG membres de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (CONAG – DCF), avec la présidente de la Coalition et avec la représentante du principal bailleur de la Coalition, le Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale (CECI) d'une part ; et d'autres entretiens réalisés en collaboration avec les représentant (e) s des partenaires internationaux de développement présents en Guinée ainsi qu'avec la vice – présidente du Conseil Economique et Social (CES) de Guinée, d'autre part. Dans l'ensemble, les entretiens furent donc réalisés avec une vingtaine de personnes (dont 15 femmes et 5 hommes) actives au sein de la société civile guinéenne.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Nous avons choisi l'entretien compréhensif en nous inspirant de la méthode de Kaufmann (1996). La retranscription complète et intégrale des entretiens dont l'auteur nous dit que cette méthode consiste à faire des pauses dans la lecture ordinaire en se reportant aux "entretiens", a été adoptée. En guise d'annexe pour la première partie, nous avons retracé les histoires de vie de quatre femmes de Guinée (Fina, Aï, Yéni, et Amie), à chaque fois sous un aspect différent. D'ailleurs, Kaufmann (1992) ne défend – il pas que cet instrument offre la possibilité d'une lecture transversale dont l'intérêt est d'éviter le défaut inhérent aux citations d'extraits d'interviews, trop souvent manipulatoires et coupés de leur contexte. Les personnages peuvent ainsi prendre vie dans leur complexité, et se construire eux – mêmes peu à peu en véritables objets sociologiques parallèlement à la lecture théorique, permettant d'approfondir cette dernière.

*«...Je procède par entretiens. Ma méthode est très qualitative et compréhensive<sup>5</sup>. Je procède en deux temps. D'abord la conduite des entretiens, qui est très souple et empathique. Il s'agit d'aller plus loin au fur et à mesure des réponses des gens, de soulever les contradictions, etc. Quand la personne, au bout d'un certain temps, comprend que l'on est entrain de voyager à deux dans son histoire, alors on peut aller très loin. Le second temps, le plus important, est celui de l'analyse. La clé, ici, c'est la fabrication des hypothèses, la construction progressive du modèle d'interprétation. C'est un travail d'artisan : j'écoute et je réécoute les bandes, très lentement. Je flotte entre mon modèle en construction et ce que j'entends. Il y a des éléments précis à repérer, qui permettent de décoder et d'interpréter : par exemple, les contradictions, les phrases récurrentes. (...) Il y a des trésors théoriques dans les paroles et les actes les plus ordinaires. » (Kaufmann in Cabin et Dortier (éd), 2000:p.319)*

Dans le choix des personnes interviewées, le choix de la diversité des situations et des acteurs a été employé avec la distinction de trois grands groupes : l'Etat à travers le Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance et le Conseil économique et social; les partenaires internationaux qui financent des projets de développement en faveur des femmes; et enfin les associations féminines du pays, les ONG locales, aussi bien celles intervenant dans la capitale qu'à l'intérieur du pays. Cette approche a été suppléée par de nouveaux entretiens, en vue d'éclairer notamment les liens entre l'engagement militant et associatif et l'expérience vécue de la domination chez les femmes guinéennes.

---

5 (Kaufmann, 1992).

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Comme le souligne Nicole - Claude Mathieu dès les années 1971 et plus récemment Daniel Welzer - Lang, l'inséparabilité des deux catégories de sexe fait système. Dans cette thèse, nous avons cherché à abonder dans ce sens tout en tenant compte de l'injustice sociale à laquelle les femmes de Guinée sont confrontées.

*« Puisque dans nos sociétés les deux catégories de sexe couvrent la totalité du champ social, il semble logique que toute spécificité de l'une ne se définisse que dans son rapport avec la spécificité de l'autre, et que l'une comme l'autre ne puisse être étudiée isolément, du moins sans qu'elles n'aient été auparavant pleinement conceptualisées comme éléments d'un système structural. » (Mathieu, 1971)*

Nous espérons avoir rassemblé les matériaux disponibles nécessaires à une lecture détaillée des rapports sociaux de sexe en Guinée. Compte tenu de la particularité du pays concerné à cause notamment du contexte bibliographique déficitaire ( il n'y a pratiquement pas d'études scientifiques sur les hommes et les femmes), cette thèse constitue l'une des premières ébauches sur les questions de genre, donc un pari, un défi à relever. Enfin, tout le fil conducteur de la pensée véhiculée ici a été inspiré du postulat défendu par Nicole -Claude Mathieu : *« Les catégories de sexe ne sont pas en soi séparées, mais elles se définissent dans et par leur relation. »*

### **LIMITES DE LA BIBLIOGRAPHIE DISPONIBLE**

Nous avons été confronté à d'énormes difficultés concernant la bibliographie relative au champ étudié. Au fur et à mesure que nous progressions dans le travail, la limitation documentaire apparaissait comme un handicap sérieux. La Guinée a très récemment institutionnalisé la question des rapports de genre. D'abord, le Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance a été créé en 1992, puis transformé en Ministère de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MPFE) pour devenir enfin, le 29 août 1996, le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE).

Une production timide de certains documents de travail par le Ministère en charge des femmes et par certaines agences des Nations Unies (Banque Mondiale, Programme des Nations Unies pour le Développement, etc.) est issue de ce processus d'institutionnalisation. Certains de ces documents ont été consultés. Il n'y a quasiment pas d'ouvrages guinéens

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

consacrés à l'analyse de la situation sexospécifique en Guinée.

Le travail de recherche documentaire a été réalisé dans des conditions difficiles car il s'agit d'un terrain complètement en friche, du moins pour le cas guinéen. Certains écrits de Sékou Touré, premier président de la Guinée (1958 – 1984), nous ont permis d'explorer ses préoccupations à l'égard de la situation des femmes à cette époque - là et les mécanismes qu'il avait mis en place pour l'améliorer. Nous avons essayé<sup>6</sup> de mettre à contribution la littérature générale sur les femmes produite sur différents continents pour mieux comprendre la situation des femmes de Guinée. Les particularités de la situation guinéenne ont fait que cette tâche n'a pas toujours été facile à réaliser.

Nous avons eu aussi recours à quelques auteurs français qui ont écrit sur la Guinée dans les années 1960. La rareté des références disponibles nous a peut – être amené à un peu trop les citer. C'est le cas pour Hanry (1970) et Rivière (1971).

La rareté des ouvrages disponibles dans le domaine des sciences humaines et sociales concernant la Guinée pose la nécessité de répertorier les auteurs guinéens et étrangers qui ont écrit sur ce pays - ce qui constitue pour moi la visée d'une recherche future.

### ***L'EXPERIENCE DES DIFFERENTES CULTURES DES DIVERS GROUPES ETHNIQUES ET DE LEUR RELATION RECIPROQUE***

Agé de 30 ans, de nationalité guinéenne, né et grandi à Conakry et issu d'un père Malinké de Haute Guinée (Siguiri) et d'une mère Soussou de Basse Guinée (Coyah), nos études primaire, secondaire et universitaire se sont déroulées à Conakry, dans la Capitale. Parallèlement aux deux premiers cycles d'étude francophone, nous suivions des enseignements coraniques dispensés par *karamoko*<sup>6</sup> Issiaga Bah, un Peulh de la Moyenne Guinée (Télé-mélé). Ce parcours témoigne d'un melting – pot de relations inter – ethniques typique à de nombreux Guinéens.

*« La société guinéenne a conservé ses traditions ainsi que les pratiques sociales qui en découlent selon chacun des groupes ethniques (3 groupes dominants et une*

---

6 Maître, détenteur et transmetteur d'un savoir (coranique et/ou académique) dans plusieurs langues guinéennes (Soussou, Poular, Malinhé, etc.)

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*quinzaine de groupes minoritaires) qui ont conservé des variantes linguistiques et culturelles, en référence à des valeurs qui se distinguent d'une communauté à l'autre. Les diverses communautés se côtoient dans un cadre national tout en respectant les spécificités de chacune. L'organisation sociale est essentiellement basée sur le régime patrilinéaire, c'est à dire sur l'ascendance paternelle et sur la transmission du nom et de l'héritage par le père. Chef ou doyen de la famille dans le ménage ou la famille élargie, l'homme demeure celui qui assure l'unité sociale, règlemente et harmonise la vie des individus sous sa responsabilité. Chef de terre, il est le garant de l'utilisation des sols et arbitre les litiges éventuels. Ces familles vivent dans des villages dont la structure, la taille sont liés aux modes de vie et aux pratiques sociales des différentes communautés. On distingue le village traditionnel composé de plusieurs familles patriarcales souvent fondatrices du village et qui ont un droit de regard sur toutes les activités du village. Sur le plan administratif, le village peut englober d'autres hameaux et demeurer sous la tutelle d'un chef de district ou de Communauté Rurale de Développement (CRD) » (Banque Mondiale, 2003 : p.39).*

En plus du fait d'avoir suivi plusieurs années durant, l'enseignement de Karamoko Issiga; la nécessité d'évoquer un fait important témoignant de notre capacité à saisir les différentes cultures des divers groupes ethniques de la Guinée et de leur relation réciproque s'impose. Bien que, originaire de la Haute Guinée de par notre filiation avec le père, nos arrières grands – parents ont quitté leur village d'origine dans Siguiri pour s'établir en Moyenne Guinée, plus précisément à Sangaréah, une sous préfecture de Pita où ils exercèrent simultanément les fonctions de maître coranique, d'imam et de guérisseur.

Depuis deux générations, Sangaréah est officiellement reconnu comme étant notre habitat d'adoption. Il représente aujourd'hui la terre de nos ancêtres puisque c'est là où nos parents se rendent le plus souvent et notre lignage le plus proche dans la filiation s'y trouve représenté. Bien que ce village se trouve dans une région peulh, cela n'a pas empêché qu'il devienne l'habitat d'une famille malinké et d'autres origines, ce qui <sup>est</sup> suggestif des termes dans lesquels a lieu la cohabitation inter – ethnique en Guinée. A Sangaréah, plusieurs groupes ethniques se côtoient et les relations sociales sont plutôt cordiales.

Grandir à Conakry représente une chance énorme pour tout jeune Guinéen. Les infrastructures scolaires et universitaires sont plus développées que dans les autres villes du pays. Les centres hospitaliers (malgré leur déficit, il est préférable de se soigner à Conakry qu'ailleurs en Guinée); les aires de jeux (pour la pratique des sports et la présence des salles de cinéma par exemple sont bien appréciés); enfin, en tant que capitale, se trouvent concentrées à Conakry, les principales structures administratives de même que les sièges des représentations diplomatiques, ce qui attire toutes les franges des différents groupes ethniques qui viennent y

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

résider pour diverses raisons, la principale étant sans doute l'amélioration des conditions de vie (être vendeur (commerçant), apprendre un métier, aller à l'école ou à l'Université, suivre une éducation), bref, profiter des retombées de la modernité.

Grandir à Conakry, c'est aussi pouvoir côtoyer différents groupes ethniques. Le voisinage immédiat est toujours truffé de différentes ethnies. C'est ce qui donne l'occasion à une jeune personne de s'habituer dès son plus jeune âge à jouer, travailler et bavarder avec des personnes d'origines diverses. Il n'est pas rare de rencontrer un jeune de Conakry qui puisse s'exprimer correctement dans deux, trois voire quatre langues pratiquées en Guinée. L'enfant en naissant trouve que ses parents ont tissé dans le voisinage des relations d'amitié avec des gens déjà prêts à l'accueillir, à l'accepter et à l'aider pour son intégration dans le milieu. En Guinée, l'éducation d'un enfant est affaire de toute la communauté sans distinction de sexe, d'ethnie ou de religion. Cette facette de la tradition a plutôt tendance à disparaître à Conakry.

En allant à l'école, l'enfant commence à se faire son propre cercle d'amitiés qui tiendra naturellement compte de la pluralité ethnique. Sans aucune coercition, on arrive à trouver dans les écoles et Universités de Guinée<sup>7</sup>, toutes les ethnies ensemble car, il n'y a quasiment pas d'ethnie désignée qui dominerait toutes les autres. On ne pourrait pas prétendre la même chose dans les autres grandes villes régionales du pays (Kankan, Labé, N'zérékoré) de même que dans les villages où les ethnies autochtones sont toujours les plus nombreuses et cela se remarque facilement par les noms de famille. A peu de choses près, il est possible de reconnaître, à travers les noms de famille, l'origine ethnique de chaque Guinéen.

Grandir à Conakry veut dire encore, assister au mariage, au baptême, aux funérailles, aux cultes des différents groupes ethniques qui se trouvent dans le voisinage immédiat de chacun. Ces événements sont très importants dans la vie communautaire guinéenne. Ne pas assister au baptême de l'enfant d'un voisin suffit à déclencher les hostilités. Alors que y assister permet à tout individu, membre ou étranger à la culture, d'intérioriser ses propres traditions mais aussi celles des autres. C'est le signe d'une bonne intégration sociale. C'est pourquoi les relations inter – ethniques sont plutôt apaisées et complémentaires en Guinée.

---

7 On dénombre au moins quatre Universités en Guinée dont une privée. Il s'agit de l'Université G.A.N de Conakry, de l'Université G.L.C de Sonfonia, de l'Université de Kankan et enfin de l'Université privée Koffi Annan.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Les mariages se font presque toujours dans un environnement proche. Chaque famille aspire à ce que l'éducation de ses enfants soit exemplaire. Tout fonctionne comme si aucun chef de famille ne voulait perdre la face devant un autre. La venue des policiers dans une famille, pour convoquer le père, la mère ou un des enfants est source de suspicion pour celle - ci dans le quartier. Une grossesse hors mariage contractée par une fille est un autre indice de faille dans l'éducation que les membres d'une famille ou d'une ethnie prodiguent à leur progéniture alors qu'on aime prendre en exemple les bonnes conduites de tel enfant issu d'une famille voisine.

C'est à ce titre simplement que nous avons pu endosser l'habit d'observateur que nous portions déjà, mais d'une façon non consciente depuis notre plus jeune âge jusqu'à plus tard dans notre évolution. Par ailleurs, ce n'est pas parce que nous sommes un produit de la société guinéenne que nous n'avons pas rencontré de difficultés dans l'explication et la compréhension sociologiques des faits évoqués dans ce travail. Il a fallu à plusieurs reprises remettre à plat plusieurs croyances et de nombreuses idées reçues que nous prenions pour des vérités établies. On pourrait donc supposer que cette recherche nous a permis de mieux comprendre notre propre société à travers de nombreux entretiens individuels et collectifs que nous avons effectués avec de nombreuses personnes restées anonymes pour les uns et visibles pour les autres.

Dans cette collaboration inter – ethnique, il n'y a pas eu que de bonnes ententes. Aucune ethnie n'a déclaré qu'elle est contre le mariage mixte (inter – ethnique). S'il y a des représentants religieux officiellement reconnus et parfois nommés, on ne peut pas dire la même chose pour les ethnies. Aucune structure officielle ou officieuse ne régit ces entités en Guinée. Le président de la République a pour tâche de veiller à l'entente entre les ethnies tout en garantissant les intérêts des unes et des autres, de façon impartiale comme la Constitution guinéenne l'exige.

Les membres de certaines ethnies refusent catégoriquement de donner en mariage une de leurs filles à un membre d'une autre ethnie. Malgré cela, les mariages inter – ethniques sont fréquents. La Guinée est l'un des rares pays de l'Afrique occidentale à ne pas subir des déchirements internes graves, aussi bien inter – religieux qu'inter – ethniques, contrairement à

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

ces voisins immédiats. C'est le cas du Libéria, du Sierra Leone, de la Guinée Bissao, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

Certains soutiennent que c'est à cause des mélanges inter – ethniques que les gens ne sont pas parvenus à l'affrontement direct. A chaque fois qu'il y a risque de dérapage ethnique ou religieux, les représentants religieux (musulmans et chrétiens) usent de cet argument pour apaiser les membres de leur communauté respective. Comme le montre ce propos :

*« Arrêtez de provoquer la guerre car, elle est dangereuse. On sait quand elle commence mais pas quand elle se termine. Et puis, quand il y aura affrontement, qui allez – vous attaquer? N'oubliez jamais que la Guinée est une famille : le Soussou a épousé une Peulh; une Malinké a des enfants forestiers, etc. »*

Les chansons populaires et de variété sont faites dans presque toutes les langues pratiquées en Guinée pour décourager les fauteurs de troubles. Cette stratégie a toujours marché jusqu'à aujourd'hui. Les incursions rebelles de 2000 en Guinée, trouvèrent le pays dans une situation politique désastreuse car les hommes politiques ne s'entendaient pas sur un certain nombre de choses et le changement de régime se faisait attendre. Malgré cette impasse, à la minute où les gens ont su pour la rébellion, tout le monde a soutenu le gouvernement en place. Les déclarations à la télévision nationale et à la radio allaient dans ce sens. Les opposants politiques témoignèrent de leur désapprobation d'une telle entreprise, de même que les représentants religieux et aucun groupe ethnique ne voulait que les rebelles réclament défendre leur cause. Très rapidement, ces derniers furent vaincus et après enquête, il s'avéra que c'est Charles Taylor, alors président du Libéria, qui voulait déstabiliser le gouvernement de Conakry qu'il reprochait d'offrir une base arrière à ses opposants politiques.

Seule la situation politique du pays a pu accentuer les problèmes ethniques en Guinée. 41 partis politiques sont officiellement reconnus dans le pays. Mais moins de 10 présentent des candidats lors des élections présidentielles<sup>8</sup>.

---

8 A l'exception de 2003, où les opposants au régime de Conakry ont boycotté l'élection présidentielle. Un seul candidat s'était alors présenté contre le président sortant qui se représentait pour la troisième fois, après avoir changé la Constitution par référendum en 2001, en sa faveur, prolongeant la durée du mandat présidentiel de 5 à 7 ans. On peut dire que trois élections pluralistes ont été organisées en Guinée. La première eut lieu en 1993, la seconde en 1998 et celle de 2003. Au temps de Sékou Touré, il y avait des élections mais il s'agissait en réalité de plébiscites pour le président, puisqu'il n'y avait jamais de candidat pour l'opposition.



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Les anciens parlent très rarement d'un affrontement inter – ethnique de quelques jours qui dans les années 1960, a opposé les Peulh aux Soussou. D'ailleurs, à ce propos, on affirme que l'eau de certains puits de la capitale n'est plus buvable parce que ces puits renferment des personnes qui avaient été jetées là, vivantes, lors des affrontements. Pour reconnaître, par exemple, si une personne était peulh ou soussou, chaque camp faisait répéter par un adversaire vaincu un certain nombre de phrases que celui - ci devait prononcer sans accent. Le nom du piment, par exemple, ne peut pas être correctement dit en soussou par un Peulh qui est né hors de Conakry. Il y avait aussi certaines expressions longues et très difficiles à répéter pour un non soussou. Le même cas étant valable pour un non peulh. Etait précipitée dans les puits toute personne qui était recalée à cet examen.

Aussi, lors de la prise du pouvoir par l'armée guinéenne en 1984 suite au décès de Sékou Touré<sup>9</sup>, un colonel soussou du nom de Lansana Conté prit le pouvoir. Il choisit comme premier ministre, un autre colonel malinké, Diarra Traoré. Une année plus tard, Diarra profita d'un voyage du président pour lancer un coup d'Etat contre celui qu'il déclara apatride. Mais d'autres militaires, fidèles au président déchu, réussirent à faire échouer le putsch en capturant Diarra Traoré. Les Soussou, qui se sentirent trahis par Diarra, s'en prirent aux maisons et aux biens des Malinké de Conakry. Le président, rentré au pays, approuva ce comportement en affirmant que ses partisans avaient bien fait de se conduire ainsi. Une attitude que, apparemment, de nombreux Malinké ne lui ont jamais pardonné.

Une certaine rumeur mérite d'être évoquée d'autant plus qu'elle concerne les relations inter – ethniques. Elle concerne les Peulh qui constituent 25%<sup>10</sup> de la population guinéenne. Certains estiment que puisque les Malinké (25%) ont gouverné la Guinée durant 26 ans et les Soussou (25%), 22 ans jusqu'à maintenant c'est le tour des Peulh de gouverner, sans quoi, la Guinée ne serait pas loin de l'affrontement inter - ethnique.

Le processus de démocratisation en Guinée a montré que le vote est affaire de "régionalisme" et d'ethnie dans ce pays comme c'est le cas dans de nombreux autres pays africains. La majorité des Soussou voteront toujours pour un Soussou, et mieux, qui vient du même village

---

9 Sékou Touré appartient à la famille des Malinké. Il dirigea la Guinée durant vingt six années (1958 – 1984).

10 Ces données proviennent des résultats provisoires de Recensement Général de la Population et de l'Habitat "RGPH" réalisé en 1996.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

sinon proche. Idem pour les autres composantes ethniques de Guinée. Au sein des principaux partis politiques qui présentent des candidats à l'élection présidentielle en Guinée, figurent deux Forestiers, Jean – Marie Doré (Union pour le Progrès de la Guinée "UPG") et Charles Pascal Tolno; trois malinké, El hadj Mansour (Parti Djama), Alpha Condé (Rassemblement du Peuple de Guinée "RPG") et El hadj Guissen (Parti Démocratique de Guinée "PDG"); un Soussou, Lansana Conté, actuel président (Parti de l'Unité et du Progrès "PUP"); un diakanké, Sidya Touré (Union des Forces Républicaines "UFR"); trois Peulh dont l'un est décédé en 2005 (Siradio Diallo)<sup>11</sup>, un autre Bah Mamadou (Union des Forces Démocratiques de Guinée "UFDG") et le dernier candidat peulh du nom de Mamdou Bhoie s'est révélé en 2003, en se présentant seul contre le président sortant alors que les autres opposants avaient boycotté le scrutin pour protester contre d'éventuelles fraudes.

Dans les relations de parenté en Guinée, il existe une pratique qui s'est élargie à la relation inter – ethnique. Il permet d'alléger considérablement ces relations. Il s'agit de ce qu'on appelle en Guinée le phénomène de "cousinage à plaisanterie" ou encore "parenté à plaisanterie". On est "cousin à plaisanterie" d'une ou de plusieurs personnes à travers le nom de famille. Les "cousin à plaisanterie" peuvent se permettre des comportements qui auraient pu être inconcevables dans d'autres circonstances. On se plaît par exemple, à se moquer d'un "cousin à plaisanterie", d'insulter ses parents, ses ancêtres et lui – même. On peut aussi lui rendre d'énormes services. S'il portait par exemple, son habit à l'envers et qu'on le surprenait ainsi, il serait tenu de s'acquitter d'une amende. De même que s'il devait célébrer le baptême d'un de ses enfants, et qu'on arrivait à mettre la main sur le mouton à égorger au moment de l'annonce du prénom de l'enfant, il est encore tenu de s'acquitter d'une amende au risque de se voir privé du mouton, indispensable pour le baptême d'un enfant (fille ou garçon).

Ce phénomène est réciproque et valable aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La colère d'un "cousin à plaisanterie" n'est pas tolérée dans cette relation. Quelque soit ce que fait subir un "cousin à plaisanterie" à un autre, celui - ci ne doit faire montre d'aucun signe de colère à son encontre, au risque de perdre la face. De mémoire des vivants, ce phénomène a toujours existé dans la société guinéenne. Il permet ainsi de résoudre de nombreux litiges.

---

<sup>11</sup> La direction de son parti est revenu à un autre peulh Bah Ousmane (Union pour le progrès et le renouveau "UPR")

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Chaque nom de famille Soussou par exemple a son équivalent en Peulh et en Malinké. Ces groupes de personnes, bien que n'appartenant pas au même cercle ethnique, ont des ancêtres en commun et se comportent en frère et soeur. Camara est un nom de famille Soussou, mais il existe des Camara Malinké. Les Fofana sont en général, des Malinké mais on trouve des Fofana Soussou. Ce raisonnement se résume au fait que l'équivalent de Camara (un nom de famille Soussou) est Fofana en Malinké et Diallo en Peulh, il a aussi son équivalent chez les forestiers. Il s'agit de personnes très proches qui doivent s'épauler dans toute circonstance. Leur "cousin à plaisanterie" sont les Sylla (un nom de famille Soussou) et son équivalent chez les autres ethnies de Guinée.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**PREMIERE PARTIE**  
**LA DOMINATION MASCULINE**  
**A L'EPREUVE.**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**INTRODUCTION A LA PREMIERE PARTIE.**

*« La femme violentée, loin d'être un être unique, exceptionnel, apparaît au contraire comme un idéal – type de l'ensemble des femmes subissant la domination masculine ».*

*Walker, 1984.*

Dans un pays qui compte vingt – quatre groupes ethniques, il ne saurait être question, à propos de structures sociales traditionnelles, d'essayer valablement de définir des cadres généraux susceptibles d'en rendre compte de façon suffisante. La situation de la femme n'est pas exactement la même chez les Soussou de Basse – Guinée, les Peulhs du Fouta –Djallon, les Malinké de Haute – Guinée et les Kissi de Guinée forestière. On peut cependant affirmer que, sur toute l'étendue du territoire, cette situation laisse à désirer.

D'un autre côté, des transformations en profondeur sont survenues suite à certaines crises socio – économiques, politiques et démographiques que tout le continent africain est entrain de subir depuis plusieurs décennies. Elles se matérialisent par de réels changements dans les rapports sociaux de sexe. Les femmes ont acquis des responsabilités économiques considérables, à toutes les échelles, en plus de leur traditionnel rôle dans les travaux domestiques quotidiens.

Il convient d'appréhender ces changements à travers quelques manifestations de déboulonnement du prestige patriarcal : contestations, conflits et crises; ce que nous essayons de faire, en proposant l'image d'une Guinée à mi – chemin entre tradition et modernité, aux prises avec la reproduction des rapports de sexe et leur changement, placée entre statique et dynamique.

En Guinée, comme ailleurs, en ce qui concerne le champ particulier du genre, l'imaginaire collectif et individuel est l'un des principaux lieux de résistance au changement, tout en constituant en même temps une force d'impulsion.

Dans cette première partie, sont évoquées non simplement les formes que prend la domination masculine en Guinée, mais tout autant la manière par laquelle cette domination durcit, alors même qu'elle est mise à l'épreuve par le changement. En ce sens, il y a beaucoup plus que de

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

la domination masculine; il y a désormais une tension permanente entre des rapports sociaux de sexe ancrée dans la tradition et leur remise en cause par la modernisation culturelle.

Les systèmes sociaux engendrent des tensions qui les conduisent à se modifier. Le changement culturel est un vaste problème qui se manifeste, soit par l'effet de dynamiques internes, soit sous l'influence de peuples voisins ou lointains, soit par la volonté de modernisation (acculturation planifiée), soit encore comme simple effet de la globalisation mondiale (Castells, 1999). A ce moment, la question est de savoir si le changement culturel qui se dessine en Guinée s'identifie ou non à un ou à plusieurs effets évoqués par Castells. Dans un premier temps, les causes endogènes ne sont pas absentes :

- d'abord, celles intervenues sous le régime de Sékou Touré (1958 – 1984), immédiatement après la déclaration de l'indépendance de la Guinée;
- ensuite, celles qu'on voit apparaître sous le régime de Lansana Conté ( de 1984 à nos jours).

L'indépendance, en 1958, a permis à la Guinée de bénéficier d'une relative autonomie, et l'avènement du régime de Sékou Touré accorda une certaine marge de manoeuvre aux femmes, leur permettant de revendiquer des droits et de les obtenir (manifestation d'août 1977; interdiction de la polygamie; une loi promulguant l'âge de mariage pour les filles à 17 ans; le consentement mutuel des conjoints; la nomination des femmes à des postes de responsabilité dans l'administration etc.).

Avec la mort de Sékou Touré et la prise du pouvoir par l'armée guinéenne, d'autres changements se sont opérés en faveur des femmes, à commencer par la création d'un Ministère de tutelle chargé de la promotion des femmes; de groupements féminins corporatifs; l'apparition des tontines et "serré"; et d'un fait encore plus significatif, la création des ONG et associations féminines locales dont l'impact est de plus en plus grandissant au sein de la population (urbaine et rurale).

L'émergence des ONG est en train d'opérer en Guinée une prise de conscience considérable conduisant, quelquefois, à la remise en question de nombreux acquis socio – culturels

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

séculaires. Ainsi, des tensions de tout genre naissent, y compris entre hommes et femmes.

Quant aux causes exogènes de ces transformations, on pourrait citer, la présence massive d'ONG internationales oeuvrant dans de nombreux secteurs de "développement" : (santé, éducation, nutrition, bonne gouvernance, etc.); les programmes d'ajustement structurel, initiés par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International; les pressions extérieures de certains pays développés et de certaines institutions internationales contribuent à ces changements. La télévision a aussi énormément changé les comportements. Par contre, on ne peut pas dire la même chose pour l'Internet, dont l'accès est moins démocratisé que l'accès à la télévision.

Face à ces changements, nos enquêtes suggèrent que les femmes de Guinée ont su mieux rebondir que les hommes. Elles ont pu renforcer des structures organisationnelles déjà existantes (tontines, serré et autres groupements féminins, etc.), tout en en créant d'autres, plus modernes (ONG, associations féminines), et intensifiant leur présence dans les universités guinéennes, en se montrant plus aptes à résister aux crises économiques et sociales actuelles. A travers ces organisations, elles sont parvenues à résorber la défaillance de l'Etat et le désengagement de leurs compagnons de vie, les hommes, dans plusieurs domaines.

L'amorce de tels changements n'a pas été facile. L'émancipation des femmes de Guinée est beaucoup plus sensible en ville (notamment à Conakry et dans certaines grandes villes du pays) que dans les campagnes car, un fait reste vrai, la ville transforme les attitudes, opacifie les relations traditionnelles et fluidifie la cohésion sociale villageoise (Calpas in Bisilliat, 1996).

Les rapports sociaux de sexe en Guinée reposent sur une division traditionnelle des rôles entre l'homme et la femme, où celle – ci est chargée des activités qui relèvent de la sphère domestique, tandis que l'homme joue un rôle dans les activités économiques productives propres au monde rural. Cela implique des relations familiales fortement ancrées dans et surdéterminées par les rapports de travail. Cela dans un pays pauvre où les droits sociaux ne sont pas garantis ou le sont mal, et où la famille est censée remplacer un Etat défaillant : les enfants jouent donc un rôle de soupape de sécurité pour les parents, lorsqu'ils sont âgés.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Ce cadre n'est nullement irrespectueux de la femme. Simplement il lui assigne un rôle que nous mettrons en lumière dans le chapitre VI : le paradoxe triangulaire au féminin, où la mère est adorée, la tante paternelle a plus de pouvoir que l'oncle, la soeur est respectée etc. C'est un monde où les valeurs gardent une très grande importance ; et, en même temps, ces valeurs emprisonnent les individus dans des rôles dont ils ont beaucoup de mal à se libérer.

Les femmes guinéennes occupent une place centrale dans la *tradition*<sup>12</sup>. Elles sont présentes dans tous les domaines de la vie quotidienne. C'est grâce à elles que la société perdure et que les us et coutumes se perpétuent d'une génération à l'autre. Leur premier rôle est celui de génitrices, ce qui fait d'elles des sources de vie. Toutes les activités domestiques sont exécutées par la femme, c'est elle qui veille sur l'alimentation des membres de la famille. La société lui reconnaît un statut de pilier de la vie sociale.

*« Partout en Afrique, la femme est considérée comme donneuse de vie, force de vie. C'est le principe vital, le pilier fondamental de la société. Sans femme, il n'y a pas de société. Mais cette fonction procréatrice de la femme est aussi le fondement de son infériorité sociale, dans la mesure où son contrôle, essentiel dans la communauté, la réduit à l'état de soumission. C'est principalement dans l'agriculture que ce contrôle s'organise et se développe, à cause de l'importance des effectifs et de la solidarité du groupe pour la mise en valeur des terres. » (Roux, 1995).*

---

12 D'après BONTE P. et IZARD M. [2002], Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, Paris, P.U.F. (2<sup>ème</sup> édition collection Quadrige, format articles thématiques et biologiques), la tradition se définit – traditionnellement – comme ce qui d'un passé persiste dans le présent où elle est transmise et demeure agissante et acceptée par ceux qui la reçoivent et qui, à leur tour, au fil des générations, la transmettent. Comment s'opère la transmission ? Oralement, bien sûr, puisque les hommes ont répété leur passé avant d'avoir inventé l'écriture ; par l'exemple aussi quand il s'agit de perpétuer les pratiques ; par l'écrit également, puisqu'il permet de recueillir ce qu'on juge digne ou nécessaire de conserver. Mais que transmet – on ? Ce qu'il convient de savoir et de faire au sein d'un groupe qui ainsi se reconnaît ou s'imagine une identité collective durable, l'important étant moins de justifier rationnellement l'obligation que de (croire) s'y conformer correctement : raconter des mythes comme on les a entendus, revendiquer une histoire telle qu'on l'a apprise, faire siennes des idées de toute sorte qui sont autant d'idées reçues. Comment d'ailleurs faire autrement ? Cet ensemble plus ou moins cohérent, c'est ce qu'on appelle une culture. Toute culture est traditionnelle. Même si elle se voit nouvelle, rompant avec un passé jusqu'alors maintenu, même si elle se veut et est peut – être issue de son présent, elle vise à se perpétuer, à devenir une tradition qui ne démentira donc pas la définition initiale. Dans le dictionnaire de sociologie réalisé sous la direction de FERREOL (1995), BLONDEL (Maurice) (communication à la Société française de philosophie du 3 avril 1919), définit la tradition comme suit : « la tradition – selon l'image qu'évoque le sens actif de l'étymologie – véhicule plus que des idées susceptibles de forme logique : elle incarne une vie qui comprend à la fois sentiments, pensées, croyances, aspirations et comportements ». Loin de considérer avec suffisance l'acquis des siècles passés comme un dépôt intangible, elle donne lieu à toute une série de réinterprétations possibles qui, en retour, la maintiennent, la consolident, l'actualisent ou la renouvellent. Dès lors, « elle livre par une sorte de contact fécondant ce dont les générations suivantes ont également à se pénétrer et ce qu'elles ont à léguer comme une condition permanente de vivification, de participation à une réalité où l'effort individuel et successif peut indéfiniment puiser sans l'épuiser ». Voir les travaux de Shils et surtout Max Weber, la légitimité de type traditionnel se caractérisant par l'attachement aux coutumes ou à l'autorité.



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

La tradition affecte à la femme un rôle d'éducatrice, c'est elle qui doit apprendre à sa fille les astuces pour réussir son ménage. C'est à la mère d'initier sa fille aux activités de la vie quotidienne d'une femme car, la division sexuée des rôles reste très marquée. Le balayage, la préparation des repas, la lessive et la garde des enfants sont, entre autres activités, fortement féminisées. Une fille qui ne saurait pas préparer les repas est considérée comme ayant raté son éducation de base. C'est d'ailleurs un des nombreux critères de sélection d'une femme employés par les hommes. On se plaît à manger chez la femme qui prépare de bonnes sauces et s'occupe bien de son mari.

La religion est une source importante de ces valeurs et la femme semble beaucoup libre chez les groupes qui professent des religions animistes que chez ceux qui se réfèrent aux religions des livres révélés. Or, le changement culturel et économique – dont il faut préciser les facteurs et les logiques – remet en question les définitions traditionnelles des rôles sexués.

Un père de famille en Guinée répond d'une dizaine de personnes à nourrir, à habiller et à loger alors que la conjoncture actuelle ne permet quasiment plus à une seule personne de subvenir aux besoins d'un tel nombre d'individus. Comme corollaire, les jeunes sont abandonnés à eux – mêmes et les récits sur la formation de bandes se multiplient.

Des pesanteurs sociales font qu'il n'est pas aisé de rassembler les femmes africaines pour la défense de leurs droits les plus élémentaires et l'analphabétisme du plus grand nombre en fait partie. Pour défendre ses droits, encore faut – il les connaître. Leurs mères et, au-delà, les mères de celles-ci ont vécu « paisiblement » et accepté la vie de femme qui était la leur.

Aujourd'hui, il est très difficile pour certaines femmes en Guinée de voir d'autres femmes défilier ou se plaindre de leur condition de vie. Pour beaucoup, celles qui mènent ces combats ne sont que des ratées de la société qui ne veulent plus respecter la tradition car, avant tout, le Dieu de la femme, c'est son mari. N'est – il pas dit dans les mœurs : « *avant d'adorer Dieu, une femme doit avant tout respecter son époux* ». Il est dit dans la religion musulmane ou plutôt par les religieux que : « *Si le Seigneur devait donner un dieu à la femme, ce serait son mari* ». D'autres vont plus loin en disant qu' « *une femme qui meurt, tandis que son mari n'est pas satisfait d'elle, n'aura pour destination que l'enfer. A moins qu'il ne lui pardonne*

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*en invoquant Dieu en sa faveur* ». Comment des femmes s'émanciperaient - elles avec des pensées pareilles ?

Les femmes en Guinée se trouvent entourées de garde-fous et d'idées reçues. Elles peuvent difficilement en échapper, car le prix à payer est très lourd. Il serait redondant de citer une fois encore la liste des travaux prenants, à la charge des femmes. Et pourtant, il arrive que des jeunes garçons adolescents s'occupent de certains de ces travaux pour décharger leurs mères, et obtenir ainsi leur bénédiction.

Toute personne cherche la bénédiction des parents car elle est réputée comme étant la source de la réussite dans ce monde et dans l'au-delà. Raison qui fait que certains garçons et quelques hommes font des travaux affectés aux femmes. En les faisant, les adolescents surtout sont gênés et évitent d'être vus par leurs camarades pour ne pas se faire ridiculiser par ces derniers. C'est ce qui fait que les garçons ont hâte de se marier, afin de prendre une certaine distance vis-à-vis de ces travaux. Il s'agit là, en quelque sorte du côté relativement ouvert de la tradition.

Les hommes, une fois mariés sont à vrai dire exempt des préoccupations relatives au domaine domestique, donc propres aux femmes. Pour ne pas se voir disqualifier par les voisins, ils laissent leur compagne exécuter de tels travaux non seulement pour la famille nucléaire, mais aussi pour celle des beaux-parents, voire pour sa propre famille quand elle n'y a pas laissé de sœurs devant prendre la relève une fois qu'elle s'est mariée et rejoint le domicile conjugal. C'est dire combien une femme peut être occupée en Guinée, et, dans la majorité des cas, sans que cela s'accompagne d'une véritable reconnaissance sociale. Un homme qui aiderait, par exemple, sa femme à préparer du riz pour la famille sera catalogué aux yeux des autres comme un faible, qui se laisse diriger voire manipuler par celle-ci. Il se verra traité de vaurien et d'indigne.

L'urbanisation constitue pourtant un facteur de changement dès lors qu'un secteur des services en formation bouleverse les représentations concernant les rôles masculin et féminin, avec des hommes qui font la cuisine dans les restaurants ou qui balayent les rues et les marchés de Conakry, ce qui était inadmissible dans un passé récent. On vérifie donc, dans ce cadre, une

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

"masculinisation" de tâches traditionnellement effectuées par les femmes. Finalement, il y a lieu de reconnaître que les lignes ont énormément bougé dans un pays où l'on croyait les valeurs statiques alors qu'il n'en est rien. Pour paraphraser l'écrivain et le sage africain Amadou Hampaté Ba :

*« Ce n'est qu'avec l'économie qu'on peut modifier et même arriver à supprimer les préjugés de rapports sociaux de sexe car l'Homme est beaucoup plus proche de ses intérêts que de son ethnie et de sa culture »*(Tradition et modernisme en Afrique noire, 1965, p. 227)<sup>13</sup>

Des petites et moyennes entreprises, qui viennent à peine de voir le jour, sont orientées vers la salubrité et regorgent d'hommes qui balayent les rues, les quartiers et les marchés alors qu'il y a quelque temps encore, c'était des travaux fortement féminisés, du moins dans le cadre domestique... Nettoyer rues et marchés, sans oublier les grandes places publiques, à l'aide du « balai », est très symbolique car il s'agit d'un effet féminisé par excellence.

Relevait aussi de la compétence des jeunes filles et des femmes le fait d'aller chercher de l'eau, à des distances plus ou moins longues selon l'endroit où l'on se trouvait. Même si puiser de l'eau dans les robinets, les puits ou dans les rivières, pour les habitants des villages, n'était pas une tâche exclusivement réservée aux filles et aux femmes, elles étaient de loin les plus nombreuses, dans les villes comme dans les campagnes, à le faire. Dans les villages, ce domaine incombe d'emblée aux femmes encore de nos jours.

Dans la capitale, vitrine des villes secondaires et des coins les plus reculés, la tendance est au changement. Bien que la Guinée soit considérée comme le château d'eau d'Afrique (nombreux sont les fleuves qui y prennent leur source), le pays est incapable d'offrir de l'eau potable à l'ensemble de sa population. Les distances à parcourir sont parfois incommensurables. Certains quartiers de la capitale ne disposent pas de réseau d'eau potable. Ce sont des hommes qui se chargent aujourd'hui d'aller chercher de l'eau dans des bidons de vingt litres, qu'ils disposent dans des charrettes pouvant contenir une dizaine de bidons. Avec cette charge, ils font le tour des quartiers afin de ravitailler les foyers et les ménages en eau potable. Ce service est évidemment payant. La femme qui dispose de moyens financiers est dispensée de porter de l'eau sur sa tête et de parcourir de grandes distances à longueur de

---

<sup>13</sup> Rencontres internationales de Bouaké in (Rivière, 1971:p.56)

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

journée. Mais puisque les femmes sont encore tributaires de leurs époux du point de vue financier, beaucoup sont encore obligées de faire ces longs trajets. Malgré l'apparition des hommes vendeurs d'eau, les jeunes filles et les femmes continuent dans leur majorité à pourvoir en eau les ménages. Celles qui n'ont pas les moyens de se faire approvisionner par les vendeurs ambulants, sont obligées, après de longs travaux quotidiens, d'aller chercher de l'eau pour que le mari, qui rentre fatigué le soir de son travail, puisse prendre son bain.

Il y a, enfin, la préparation des repas, exclusivement du domaine des femmes, en Guinée comme partout en Afrique, et aussi bien dans les campagnes que dans les villes. Là encore, on remarque l'ouverture des restaurants, des bars qui sont tenus par les hommes. Dans ces différents établissements, ce sont des hommes qui préparent des repas et toutes les spécialités. Phénomène plus ou moins nouveau et assez répandu pour conclure à une réalité sociale tolérée, voire acceptée par la population. Ces restaurants sont bien prisés et cela n'étonne plus personne dans les villes que ce soit un homme plutôt qu'une femme qui prépare du riz avec différentes sauces du terroir. Il faut noter aussi que la plupart des hommes qui tiennent ces commerces viennent des campagnes. Le fait qu'ils ne connaissent en général personne dans la capitale les aide à rester indifférents aux moqueries déplacées de la clientèle, voire des jeunes des quartiers. De ce fait, ils n'éprouvent ni honte, ni crainte à exercer des métiers qu'on dit de femmes.

L'ouverture du pays en 1984 a facilité ces changements. Les populations étrangères des pays limitrophes ou les fils du pays qui avaient fui l'ancien régime, et qui étaient revenus à Conakry une fois le changement instauré, ne faisaient, quant à eux, aucune distinction entre un travail traditionnellement réservé à la femme et un autre réservé aux hommes. Pour eux, l'essentiel était de se faire de l'argent en profitant de la libéralisation du commerce à tous les niveaux. D'abord surprise, la population locale n'a pas tardé à suivre le mouvement, constatant que leur situation financière n'était plus la même qu'à leur arrivée, et leur commerce ou activité prenait de l'envergure. Nombre d'autochtones se sont eux aussi lancés dans ces mêmes pratiques, à l'instar des populations étrangères de la sous - région ouest - africaine. Quand il s'agit de s'enrichir, les barrières traditionnelles tombent comme des pommes.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Dans les villages et les campagnes, le changement tarde davantage à se manifester. L'homme continue à aller au champ et la femme à préparer les repas. Dans les villes, par contre, des transformations importantes sont amorcées.

Cependant, malgré de nombreux progrès accomplis depuis l'indépendance pour améliorer la condition de la femme, la domination masculine reste entière et ses effets continuent à se faire sentir. La comprendre nécessite donc une déconstruction des modes de socialisation, pris comme autant de facteurs valorisants ou dévalorisants qui contribuent à reproduire le pouvoir des hommes (viriarcat<sup>14</sup>) sur les femmes. C'est à cela que cette première partie sera consacrée. Nous partirons de la naissance des jeunes filles et de leur éducation. Les mutilations sexuelles y occuperont une place importante. Le mariage et ses différentes formes seront abordés, ainsi que la polygamie et la répudiation. Le rapport des femmes aux croyances (religieuses) sera également envisagé, de même que des formes de violences ouvertes, notamment les phénomènes de "clan" et le viol des jeunes filles et femmes. Cette première partie se terminera par un chapitre intitulé "Le paradoxe triangulaire au féminin" qui vise à formaliser une compréhension des rapports hommes/femmes en Guinée. En guise d'annexe pour cette première partie, nous avons retracé les histoires de vie de quatre femmes (Fina, Aï, Yéni, et Amie), qui illustrent, à chaque fois sous un aspect différent, des formes de la domination masculine en Guinée.

---

14 En remplacement du terme « patriarcat » qui ne se vérifie plus du moins en France et dans de nombreux pays développés à cause de l'évolution des lois en faveur de l'égalité entre femmes et hommes, Nicole Claude Mathieu propose l'expression « viriarcat » qui se définirait comme le pouvoir des hommes qu'ils soient pères ou non, que les sociétés soient patrilinéaires, patrilocales ou non. Welzer-Lang (2004:p.31/32).

## CHAPITRE I

### LA NAISSANCE D'UNE FILLE

« On ne naît pas femme, on le devient »

Simone de Beauvoir, 1992.

Mieux vaut naître garçon que fille en Guinée puisque c'est le jour même de la naissance que l'inégalité nourrie à l'encontre des femmes se manifeste à l'égard des petites filles. A la maternité, les frais d'accouchement d'un nouveau né guinéen sont deux fois plus élevés que pour sa sœur. Rien ne pourrait justifier cet état de fait sinon l'image subalterne que la société dans son ensemble – à travers les croyances, us et coutumes - nous renvoie de la femme. Certes, des constatations du même type, concernant l'inégale valeur attribuée aux naissances d'enfants de chaque sexe, ont été faites dans les pays d'Europe occidentale.

Elena Gianini Belotti dans son remarquable ouvrage *Du côté des petites filles*, paru en 1974, qui montre que bon nombre de conseils, d'injonctions, de contrôles sont prodigués aux femmes pour les "aider" à faire naître des garçons et / ou pour pronostiquer le sexe du futur enfant<sup>15</sup>.

En Guinée, l'homme étant perçu comme supérieur à la femme, le petit garçon est naturellement perçu comme plus valeureux que la fillette. C'est ainsi que dans les hôpitaux du pays, il est tout à fait normal qu'une famille dont la mère vient de mettre au monde un garçon s'acquitte de la somme de vingt mille francs guinéens tandis qu'une autre qui accoucherait d'une fille s'acquittera quant à elle de la somme de dix mille francs guinéens autrement dit, la moitié de la somme versée pour la naissance d'un garçon comme pour dire qu'un garçon vaut deux filles.

On pourrait supposer que les médecins qui exercent dans différents hôpitaux de la capitale seraient au - dessus de toutes considérations traditionnelles. On pourrait aussi imaginer que, l'hôpital étant lié à un héritage occidental, on y échapperait aux idées locales, surtout les plus

---

<sup>15</sup> Sur les formes de contrôle social masculin sur la maternité des femmes, y compris comment certaines sociétés tuent les enfants femelles à la naissance, voir l'article de Paola Tabet paru en 1985, et republié en 1998.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

néfastes. C'est tout à fait le contraire qui se passe car il contribue plutôt à renforcer ces croyances. Les médecins eux – mêmes profit<sup>ent</sup> de cette tradition pour faire payer plus d'argent à certains qu'à d'autres, la rentabilité étant le plus important.

Le retour à la maison ne sera pas un événement aussi festif lors de la naissance d'une fille que lors de celle d'un garçon, à moins qu'il s'agisse d'un deuxième ou d'un troisième enfant. L'avènement d'une fille n'est souhaitable que dans la perspective d'aider la mère dans les travaux domestiques. Sinon, la priorité est donnée aux descendance mâles. La majorité des parents aimerait avoir des garçons car l'annonce de la naissance d'une fille est loin de soulever le même engouement que s'il s'agissait d'un mâle surtout quand il s'agit du premier enfant. Ceci dit, beaucoup de parents aujourd'hui seraient prêts à réfuter la véracité de cette affirmation, ce qui suggèrent que les mentalités subissent tout de même l'impact du changement.

Aussi, au fur et à mesure que les enfants grandissent, cette réticence des parents face à la naissance d'une fille s'estompe. La religiosité de la population n'y est pas pour rien. La résignation prend le pas sur la déception, car la religion enseigne que tout ce qui arrive à la personne émane de Dieu et qu'il faudrait recevoir le bonheur comme le malheur avec la plus grande résignation. Il y a aussi la fibre de la filiation qui fait oublier cette déconvenue (mettre au monde une fille) car après tout, il n'y a rien de plus réconfortant que le sourire de son propre enfant. Un proverbe soussou ne dit-il pas que l' : «*On peut être trahi par n'importe qui, à l'exception de sa progéniture.* »

Le fait que l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ne soit pas encore autorisée en Guinée, ainsi que, le retard dans l'introduction de l'écographie dans les hôpitaux, ou lorsqu'elle existe, le fait qu'elle ne soit pas à la portée de tous, empêche vraisemblablement maints avortements pour cause de préférence à l'égard du sexe de l'enfant.

Une femme guinéenne qui n'enfanterait que des garçons ne ferait l'objet d'aucun reproche, mais serait tout de même à plaindre (*kini kini*),<sup>16</sup> à cause des travaux quotidiens très prenants qu'elle aurait à sa charge; alors que si elle avait eu au moins une fille, celle – ci aurait pu lui

---

<sup>16</sup> En soussou, - dialecte parlé en Basse – Guinée – il s'agit d'un sentiment qui porte à plaindre, à compatir : *faire pitié.*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

prêter main forte. En revanche, l'inverse serait incompréhensible voire socialement inacceptable. Le fait qu'une femme ne fasse que des filles peut même être associé à la malédiction. Certains diront que la maman avait touché ou déplacé un objet appartenant à un *djinn*<sup>17</sup>; d'autres affirmeront qu'elle a dû tuer les enfants d'une chatte pendant sa jeunesse. Il n'est pas impossible d'entendre même les réflexions du genre : « *c'est la malédiction proférée à l'encontre d'un de tes ancêtres ou de ceux de ton époux qui se réalise ainsi sur toi* »

puisque ne pas avoir de descendance mâle, c'est ne pas perpétuer la lignée. Engendrant une grande détresse morale et psychique. Ces remarques <sup>à l'avant</sup> désobligeantes vis à vis de celle vers qui elles sont dirigées. Les parents se soucient de leur descendance, de la perpétuation du nom de la famille mais aussi de la relève qui doit intervenir lorsqu'ils atteindront l'âge de la vieillesse. Il incombe aux hommes d'assurer cette relève, en raison surtout de leur "indépendance" financière. Les femmes sont pour la plupart démunies et le fait pour elles de n'avoir que des filles aggraverait sérieusement une condition déjà inconfortable. Ces filles, incapables de perpétuer leur propre nom de famille, seront considérées comme des personnes "inachevées". Elles iront chez leurs époux, une fois leur mariage célébré, et auront pour tâche de mettre au monde des enfants qui porteront le nom de leur mari respectif. Le privilège du nom se trouverait alors transféré à d'autres familles, tandis que chacune cherche sa propre survie à travers la naissance des descendances mâles. Une femme qui ne répondrait pas ou qui tarderait à répondre à cet impératif se verrait secondée par une autre, censée accomplir cette attente familiale.

Malgré le changement de tendance observé ces dernières décennies, les mentalités tardent à se conformer aux réalités actuelles auxquelles tous les Africains sont confrontés et qui montrent qu'une femme est autant capable, sinon mieux encore d'entretenir ses parents que les hommes auxquels cette tâche a été d'office attribuée. Sans parler du fait que, souvent les hommes s'occupent davantage de leur belle famille que de la leur. Dès lors on entend de plus en plus souvent dire : « *Il est plutôt préférable d'être parent d'une femme elle-même ministre ou femme de celui-ci que d'être parent d'un ministre* ».

---

<sup>17</sup> Dans la croyance religieuse musulmane, c'est un être surnaturel et mystique dont la vision physique n'est accordée qu'à certaines personnes hors du commun.



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Concernant la relève des parents, l'homme est supposé réussir dans la vie c'est à dire, épouser deux ou plusieurs femmes dont une au moins devant se charger de l'entretien des vieux parents s'ils sont encore vivants. En plus de l'aide physique, psychologique apportée par la bru, le fils lui, est censé entretenir matériellement ses parents. Toute attention portée aux parents du mari contribue à rendre la vie de ce dernier moins ennuyeuse grâce aux bénédictions que cela lui procure. En compensation, la femme acquiert par cet acte (dit de bienveillance et de soumission), la reconnaissance de son mari, la bénédiction se traduit à l'égard de ses propres enfants.

En Guinée, il est de coutume que le baptême de tout enfant soit célébré une semaine après sa naissance. Un enfant né hors mariage, donc illégitime, n'est jamais accueilli avec les mêmes fastes qu'un enfant légitime. Les cérémonies de baptême des deux "catégories" d'enfants ne se passeront pas non plus de la même manière ni avec la même intensité.

La cérémonie de baptême<sup>18</sup>d'un enfant fille ou garçon issu d'un mariage<sup>19</sup> est toujours un événement grandiose au cours duquel toute la famille est conviée, parents proches et lointains. Les connaissances des deux familles, maternelle et paternelle seront toutes invitées. La présence d'un représentant religieux est toujours sollicitée dans ces cas parce que c'est toujours lui qui doit, le moment venu, révéler le prénom attribué à l'enfant par ses parents. A part les deux parents, seul ce religieux peut connaître le futur prénom du bébé car il est fortement conseillé de faire intervenir l'effet de surprise dans une telle circonstance.

Une tradition est respectée pour l'attribution du futur prénom de l'enfant au moment des baptêmes. Le père et la mère auront chacun leur tour pour choisir le prénom de leurs enfants selon l'ordre des naissances. D'abord, le prénom du premier enfant issu d'un couple revient au père. C'est donc à lui en premier d'avoir l'honneur de choisir le prénom qui sera donné à son enfant. Il est libre de choisir ce prénom en rendant hommage à un membre de sa famille, à une de ses connaissances ou à toute autre personne. L'essentiel est qu'il ne choisisse pas n'importe qui. Par exemple, il ne pourra pas choisir une personne qui est considérée comme l'ennemi de sa femme ou l'ennemi de la famille de celle – ci. Une telle attitude serait

---

18 Cette cérémonie se déroule toujours chez le père de l'enfant, s'il a bien sûr un domicile. Dans le cas contraire, elle se passe à l'endroit où habitent les parents. En soussou, on dit di ramini.

19 Mariage légal c'est à dire au cours du quel ont été célébrés les deux types d'union : il s'agit du mariage civil et religieux pendant lequel est intervenu le paiement de la dot. En soussou, on dit fouti.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

considérée comme un affront fait à la belle famille.

Généralement de telles maladresses sont évitées. Un homme qui est satisfait de son épouse ou qui se sent redevable de sa belle famille peut décider de choisir le prénom de son premier enfant de sorte à rendre hommage à un membre de sa belle famille, par exemple le beau père ou la belle mère, selon le sexe de l'enfant. Cet acte sera perçu comme une preuve d'amour à l'égard de son épouse et une reconnaissance vis - à - vis de sa belle famille.

Le prénom du deuxième enfant issu du même couple sera cette fois – ci choisi par la mère. Autrement dit, l'honneur revient à la mère (compagne) de choisir une personne à qui elle aimerait rendre hommage en donnant son prénom à l'enfant. Comme pour l'homme, la femme doit faire attention au choix qu'elle effectuera. Elle peut aussi décider de donner cette responsabilité au mari ou de choisir une personne proche de celui – ci.

Choisir l'homonyme de son enfant est non seulement une obligation, mais c'est aussi une lourde responsabilité pour les parents. En Guinée, on suppose que les parents ont trois droits fondamentaux sur leurs enfants : le baptiser, le circoncire ou l'exciser si c'est une fille, et enfin lui trouver une épouse ou un mari. Il faut une bonne réflexion puisque ce choix fera que la personne qui donne son prénom devienne à jamais un membre à part entière de la famille.

Elle devient le parrain ou la marraine de son homonyme. La cérémonie de baptême est une grande fête familiale parce qu'elle a, comme le mariage, le pouvoir de réunir beaucoup de personnes dans une ambiance agréable. A l'occasion de cette cérémonie, le représentant religieux profite pour renforcer les liens existants entre les deux familles qui ont l'honneur de recevoir parmi elles un nouveau né, tout en rappelant l'importance du mariage.

Ce sera aussi l'occasion de rappeler aux conjoints comment mener à bien la vie de couple et quelles sont les responsabilités de chacun selon les recommandations du Coran et de l'envoyé de Dieu, le prophète Mohammad. Après le prêche du religieux, un bélier est tué pour matérialiser l'acceptation de l'enfant dans la communauté. Jusqu'au septième jour de la naissance d'un bébé en Guinée, il est considéré comme un ange. Quand il lui arrive de mourir avant son baptême, on considère que c'est un ange qui a rejoint les cieux, donc Dieu. Baptiser

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

son enfant pour un père est une sorte de reconnaissance de la paternité de celui – ci parce que si un père n'est pas sûr de la paternité ou réfute celle d'un bébé, il refusera de le baptiser chez lui, et par cet acte, il reproche ainsi à sa femme de l'avoir trompé.

Faut – il ajouter que c'est au moment où le bélier est égorgé que le représentant religieux révèle le prénom de l'enfant qui était inconnu de l'assistance. C'est un moment exceptionnel, rempli de signes, de joie, de surprise et d'étonnement. S'il se trouve que la personne à qui le prénom de l'enfant a été donné est vivante et présente, elle offre beaucoup de biens (argents, bijoux, habits, nourritures,...) à celui qui a proclamé le nom, mais aussi aux nombreux griots présents pour chanter les éloges des invités. Notons que le représentant religieux, lors d'un baptême ne peut jamais être une femme, ce qui veut dire que jamais une femme ne peut baptiser un enfant dans ce pays. C'est toujours l'homme qui baptise les enfants, filles comme garçons.

Au cas où la personne à qui le prénom de l'enfant a été donné n'est plus, c'est à dire qu'elle est décédée, ce sera des pleurs et en même temps des joies parce que c'est un symbole qui voudrait que les gens se rappellent toujours du défunt à travers le prénom du bébé. Dans ce cas, ce sont les parents vivants du défunt qui donneront des cadeaux comme dans le cas précédent.

Le baptême des bébés nés hors mariage ne peut pas être appelé cérémonie de baptême et ne peut pas être comparé à celui des enfants légitimes car les deux événements n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Autant le second est public et plein d'invités, le premier reste secret et désert de monde.

Seuls peuvent assister au baptême des bébés illégitimes, les frères et sœurs des parents de l'enfant et leurs ami (es). Aucun représentant religieux n'accepterait d'assister à une telle célébration car c'est pour lui un blasphème que de proclamer le prénom d'un enfant illégitime.

C'est plutôt à un ami du père de l'enfant illégitime qu'on demande de baptiser le bébé. On ne peut pas compter plus de dix personnes lors d'une telle cérémonie surtout quand les parents de

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

l'enfant sont d'origine modeste. Le plus souvent, le bélier ne sera pas tué. Un ou des coqs seront tués ou d'ailleurs aucun animal ne le sera dans certains cas. Une telle cérémonie est très brève. Par ailleurs, il est mal perçu de donner le prénom de son enfant issu d'un amour hors mariage à un de ses parents que ce soit le père ou la mère et c'est autant valable pour l'homme que pour la femme de l'enfant illégitime. Le plus souvent, on donne à l'enfant le prénom du frère, de la sœur ou d'un (e) ami (e) des parents.

Les parents choisissent toujours une personne plus ou moins proche de la famille et quelquefois, certains choisissent de donner le prénom de leur bébé à une personne avec l'espoir que l'enfant grandira avec les qualités et chances de son homonyme.

Certains décident de bon gré de donner le prénom de leur enfant à une défunte pour ne pas que celle – ci tombe dans l'oubli. Il y a aussi des gens qui consultent le Coran pour choisir le prénom de l'enfant car chaque jour du mois correspond à un prénom dans la religion musulmane. Dans tous les groupes ethniques en Guinée, les homonymes entretiennent des relations spéciales, empreintes d'amour et d'entraide. Il n'y a pratiquement jamais d'hostilité entre eux. Il y en a qui préfèrent amener vivre dans leur propre famille leurs protégés (homonymes) afin qu'ils y grandissent.

Partout dans le pays, de nombreuses personnes favorisent leurs homonymes par rapport à leur propre progéniture, qu'il s'agisse des cadeaux ou autres choses. A l'origine de cette entente entre les homonymes se trouve une anecdote séculaire. On raconte en Guinée qu'au jour du jugement dernier<sup>20</sup>, les gens seront incapables de reconnaître leurs parents (père, mère, frères, sœurs, ami (es) et connaissances, ...) et que même un fils ne saura reconnaître sa mère et vice versa. Il paraît qu'au jour de la résurrection, quel que soit le problème de la mère, l'enfant ne pourra pas lui apporter une aide, à ce jour, ce sera chacun pour soi et Dieu pour tous. Les gens seront tellement occupés à rendre compte, à s'occuper d'eux – mêmes qu'ils ignoreront indépendamment de leur volonté les autres et mêmes les personnes qui sont les plus proches d'eux. Par contre, seuls les homonymes pourront se reconnaître ce jour et pourront par conséquent s'entraider dans ce moment critique. On pourrait supposer que ce fait renforcerait

---

<sup>20</sup> La résurrection. Les musulmans y croient et disent que ce sera le jour où chaque personne sera questionnée sur ses faits et gestes sur terre. De là, ceux qui auront fait le bien auront pour demeure le paradis où se trouvent les délices indescriptibles, alors que ceux qui auront fait du mal sur terre auront pour demeure ce jour l'enfer où ils brûleront vifs.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

quelque part la relation entre homonymes.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

## CHAPITRE II

### **L' EDUCATION DES JEUNES FILLES**

*« L'incapacité apprise ».*

*Walker, 1984.*

La loi fondamentale de Guinée garantit le caractère obligatoire de l'enseignement et traduit la volonté politique d'assurer à tous sans aucune discrimination l'accès à l'éducation. Cela s'est matérialisé par la mise en place : d'un programme d'ajustement du secteur éducatif PASE I et II (1999 – 2001) et d'une commission nationale pour l'éducation de base pour tous (CONEBAT) qui a pour cible privilégiée les enfants de 10 à 16 ans non scolarisés ou déscolarisés, orphelins et autres enfants vulnérables.

Les objectifs visés en la matière étaient entre autres : éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire jusqu'à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement jusqu'à 2015 au plus tard ; faciliter l'accès des jeunes filles et des femmes à l'enseignement technique et professionnel ; réduire le taux d'analphabétisme féminin ; favoriser la réinsertion des jeunes filles handicapées et des enfants en détresse. Dans les actions relatives à la mise en oeuvre de la parité entre les garçons et les filles, la promotion des petits métiers pour les jeunes filles et les femmes. L'élaboration de politiques spécifiques à l'éducation des filles en octobre 2003, tant au niveau du gouvernement en partenariat avec les institutions d'aide et de développement, qu'au niveau des ONG et associations.

A ce jour, les indicateurs ci – après (MASPFE, 2004:p.4) permettent d'apprécier les progrès réalisés : rapport filles/garçons dans l'enseignement : - primaire, filles 73,3% contre 83,9%; secondaire, filles 22,8% contre garçons 32,7%; dans le supérieur, le taux est passé de 12, 5% filles en 1998 à 16% en 2003 contre garçons 84,36%. Le taux d'alphabétisation des femmes par rapport aux hommes de 15 ans et plus est de : femmes de 15% à 17,8% contre 41, 9% en 2003 pour les hommes. .

Dans le cadre de l'éducation de la jeune fille, l'accent doit être mis sur certains comportements des parents, fruits eux aussi de l'attachement à la tradition, aux us et

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

coutumes. Tout au long de sa vie, les remarques ne cessent sur les attitudes à tenir, les comportements à ne pas adopter. Les jeux restent fortement marqués sexuellement. A une fille qui jouera au ballon, on dira :

« Va jouer avec la poupée ou va apprendre à préparer le riz à l'aide de boue de terre, car ça, c'est le rôle d'un garçon et tu n'en es pas un ».

Un contrôle social est exercé à l'égard des parents qui permettraient à leur enfant de se soustraire à ces contraintes. Il y a en Guinée, un phénomène assez courant : le fait pour une personne qui en possède beaucoup de confier son enfant "*khouroudy*"<sup>21</sup> à un membre de sa famille (frère, sœur, mère, cousin ou ami(es)) qui en est dépourvu ou qui n'en a pas suffisamment. Il s'agit de consoler celles ou ceux qui ne peuvent pas avoir d'enfants. Ce geste concerne aussi bien les jeunes garçons que les jeunes filles en bas âge, mais touche majoritairement les dernières. La majorité des filles ainsi confiées à d'autres personnes ne connaîtra jamais le chemin de l'école, ni d'ailleurs celui de l'apprentissage des métiers. Tout leur temps sera consacré à l'exécution continue des travaux domestiques, balayer la maison, la cour s'il y en a, laver les habits de tous ceux qui y résident, apprendre à préparer le repas pour celles qui sont encore petites et préparer, vendre des fruits dans des plateaux posés sur la tête, sillonnant différents quartiers sous le soleil et quelquefois sous la pluie à la recherche d'éventuels acheteurs..., ou encore vendre toute autre chose selon l'activité commerciale du tuteur ou de la tutrice, autrement dit, la personne à laquelle l'enfant aura été confié. Les *khouroudy* restent très nombreux de nos jours.

Malheureusement, les statistiques manquent sur la question des enfants confiés. Les études ne sont pas du tout orientées là – dessus pour la simple raison que cette situation apparaît comme naturelle et normale. Aussi, les tutrices et tuteurs ne sont jamais amenés à s'interroger sur le traitement exercé sur leur "protégé (e)", celui ou celle qui est chez eux pour remplacer un enfant qu'ils n'ont jamais eu la chance d'avoir. Alors que, au contraire, tout porte à croire que ce ou cette *khouroudy* bénéficierait d'un traitement sinon de faveur mais digne de la confiance dont ses parents leur ont accordé en leur laissant la garde et l'éducation de leur progéniture.

---

21 En Soussou, - dialecte parlé en Basse – Guinée – nom donné aux jeunes enfants confiés à un membre de la famille qui ne possède pas d'enfants. Ils sont confiés pour des fins d'éducation mais aussi pour aider leur tuteur ou tutrice à exécuter les travaux domestiques.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Les travaux effectués à longueur de journée, pendant des semaines, des mois voire des années sont perçus comme quelque chose de tout à fait normal. Il y a toutefois certaines familles d'accueil qui entretiennent bien ces *khouroudy*. Toutes les familles "d'adoption" ne font pas subir le même sort tragique à ces créatures.

Reste que, nombreux *khouroudy* réclament de retourner chez leurs véritables parents. Il y a même des cas de fugues. Néanmoins, il arrive que les parents les fassent retourner dans la famille "d'adoption", la souffrance des enfants n'étant alors pas prise en compte. Confier son ou ses enfants revient à se débarrasser d'une ou plusieurs bouches à nourrir, au moment même où la situation économique et sociale rend difficile la tâche de subvenir aux besoins de beaucoup d'enfants. Dans un passé récent, avoir une vingtaine d'enfants, pour un chef de famille, était considéré comme un signe de prestige et de force.

Avant, avoir beaucoup d'enfants signifie disposer de bras valides pour les travaux champêtres. Aujourd'hui, ceux-ci ont perdu l'essentiel de leur valeur dans un pays où plus de la moitié de la population se consacre à l'agriculture, mais qui est incapable de parvenir à son auto-suffisance alimentaire : la presque totalité des aliments de base consommés par la population guinéenne est importée.

La solidarité est une valeur profondément ancrée dans la société guinéenne. C'est dans le dessein de rendre heureuses les femmes qui ne peuvent pas ou qui n'ont pas encore pu enfanter que les familles décident de procéder à cet acte "héroïque" qui consiste à confier un enfant à certaines catégories de personnes. Encore faut-il souligner que les *khouroudy* (filles en majorité) qui exécutent des travaux quotidiens pénibles du lever du soleil jusqu'à très tard après la nuit tombée, et parfois sont maltraités ne sont pas considérés comme des victimes et leur souffrance n'est nullement prise en compte. D'un autre côté, ceux qui agissent ainsi à l'encontre des personnes qui leur sont confiées ne font que reproduire des pratiques dont ils ont été eux-mêmes victimes dans leur enfance.

Des parents plus ou moins aisés ayant vécu eux-mêmes ce type d'expression lorsqu'ils étaient enfants, s'abstiennent de confier leur progéniture à qui que ce soit, même pas à leurs propres parents. Selon cette catégorie de parents, un père et une mère, quelle que soit leur



## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

pauvreté, doivent privilégier le bonheur de leur enfant. Toutefois, il arrive aussi que certains parents confient à leurs enfants les mêmes travaux qu'ils auraient effectué s'ils étaient des *khouroudy*.

La Guinée a souscrit à plusieurs conventions internationales en faveur des droits de l'enfant. Mais, dans les faits, rien ne permet de dire que ces droits sont respectés faute de services de proximité et de contrôle. L'absence de prise de distance par l'adulte vis à vis de sa propre expérience peut l'amener à le reproduire. Comme dans ce propos :

*« Je trouve que tu as beaucoup de chance d'être avec moi car tu n'as encore rien vu comme corvée. Si tu étais avec ma tutrice quand j'étais petite, tu allais succomber sous le poids des tâches. Lorsque j'avais ton âge, je faisais le double voire le triple de ce que tu fais maintenant. Ma tante..., pouvait me réveiller au milieu de la nuit pour la préparation du lait de son nouveau né. Je me rappelle d'un jour, quand elle m'a réveillé en pleine nuit pour bercer son bébé qui ne cessait de pleurer afin qu'elle continue son sommeil paisiblement. Aussi, je me souviens d'un autre jour où elle m'a réveillée pour que je puisse terminer un des travaux que je n'ai pu finir le soir. Je peux te citer plein d'exemples comme ça. Je te promet, je pourrai passer la nuit à te raconter des anecdotes de ce genre pour te dire que tu n'as même pas commencé par te plaindre »<sup>22</sup>.*

Lorsqu'une personne à qui un enfant est confié tombe enceinte, ce sera alors à cet enfant d'exécuter tous les travaux domestiques sans exception. Encore faut-il souligner que les enfants ne sont pas seulement confiés qu'aux femmes qui ne peuvent pas avoir d'enfants. On peut rencontrer certaines qui viennent de célébrer leur mariage. Etant toute seule, la famille s'arrange à lui trouver en général un enfant, de préférence une fille, qui pourrait l'épauler dans les travaux ménagers et lui tenir compagnie quand le mari est absent, comme c'est souvent le cas.

Quel que soit l'amour éprouvé à l'endroit des enfants guinéens, une chose reste claire. A partir d'un certain âge, l'enfant se voit obligé de participer aux différents travaux de la maisonnée. A ce niveau également, les jeunes filles sont plus touchées que les garçons auxquels l'école est le plus souvent réservée. Il arrive que, certaines protestent en ces termes :

*« Pourquoi c'est toujours à moi de le faire (travail) tandis que mon frère est toujours soit à l'école sinon au terrain de foot ou enfermé dans sa chambre à ne rien faire ? ».*

---

22 Nous profitons de cette note pour préciser notre statut d'observateur/raconteur. Ce qui nous amènera à signer à certains moments des déclarations à l'image de celle – ci.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Dans la plupart des cas, la fille est tout de suite remise à sa place et mise en demeure d'exécuter les travaux, et surtout de se taire, car les choses ont toujours été comme elles sont maintenant.

*« Les travaux qui te sont confiés sont exclusivement féminins; c'est donc à toi de les faire, pas à ton frère, tu n'es qu'une paresseuse. En plus, tu vas arrêter de te comparer à lui à tout bout de champ. C'est un garçon alors que tu es une fille, il n'aura jamais à faire ses travaux et lorsqu'il se mariera, il aura une femme pour s'occuper de lui, de ses enfants et de sa maison. En ce moment, il va à l'école et il doit traiter ses devoirs. Tu es assez grande pour comprendre que c'est grâce à lui que nous sortirons un jour de cet état de pauvreté. Lorsqu'il finira ses études, il nous rendra heureux, il nous payera une domestique qui continuera à faire ces travaux à ta place et ce sera en ce moment ton tour de te reposer un peu à moins que tu sois chez ton époux. Avec nos bénédictions, tu auras la chance de tomber sur un mari riche, capable de t'aimer et payer une bonne pour exécuter tes travaux ».*

De telles situations sont fréquentes, à la campagne plus encore qu'en ville. Seules des actions de sensibilisation d'une envergure nationale seraient à même d'éradiquer les maltraitances dont sont victimes les enfants guinéens en général et les filles en particulier. Une des raisons pour lesquelles les parents sont peu soucieux du devenir des filles pourrait se trouver dans le fait qu'une fille est vouée à trouver un mari qui prendra soin d'elle, qui l'habillera, qui le nourrira. Alors à quoi bon l'envoyer à l'école ?

A ce niveau, les pratiques commencent à changer dans la capitale Conakry, où des personnes aisées ont pris l'habitude d'avoir chez elles des femmes de service appelées des "bonnes" et issues des villages ruraux qui se vident des bras valides. Ces personnes viennent exécuter les travaux jadis laissés aux jeunes filles. Dès lors, il devient possible à certaines filles de fréquenter l'école, comme leurs frères. La majorité des personnes qui permettent à leurs filles d'être scolarisées ont elles – mêmes un niveau élevé d'instruction.

La scolarisation des filles est par ailleurs freinée par le faible revenu de la population en général et par le coût de la scolarisation. Pour envoyer un enfant à l'école en Guinée, il faudrait lui procurer un uniforme, lui acheter les fournitures scolaires. Les revenus de nombreux parents ne le leur permettent pas. D'ailleurs, les filles qui bénéficient d'un privilège aussi exceptionnel sont enviées par d'autres du même âge. On se réfère à elles comme des "blanches":

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

« Elles ne travaillent plus, leurs parents ont mis des "bonnes" à leur service ».

Alors que, de fait, ce n'est pas ça le destin d'une femme. Ou on dit encore :

« Les filles d'Untel ne font rien de leur journée si ce n'est aller à l'école et dormir le reste du temps. Ce ne sont pas des femmes mais des hommes, car elles ne savent même pas préparer le (sadi)».

En Guinée, la vie d'une femme est inimaginable en dehors des travaux domestiques. Une fille quelle que soit son origine sociale, a toujours du mal à se percevoir comme une femme modèle et respectable lorsqu'elle n'est pas à la cuisine en train d'aider sa mère ou sa sœur à préparer le repas familial. Dans les sociétés africaines patriarcales, une femme doit tenir et contrôler son foyer conjugal, se consacrer à l'entretien de son mari et être attentive à lui; ainsi, l'une des conditions sine qua non de reconnaissance sociale pour une femme est son habileté à préparer une dizaine de repas du pays (*wouré bourèkhé*<sup>23</sup>, *kansiyé*<sup>24</sup>, *yé tinsé*<sup>25</sup>, *taadé bourèkhé* ou *yoka bourèkhé*<sup>26</sup>, *soulonnyi boré*<sup>27</sup>, *mara khoulannyi*<sup>28</sup>, ...).

L'exode rural contribue pour sa part à aggraver la condition des femmes. Par manque de structures sociales et techniques viables, de moyens d'attraction leur permettant de rester dans les campagnes, les jeunes (filles et garçons) désertent les villages pour les villes, notamment Conakry. Le "mirage" de la capitale pousse les jeunes et dans beaucoup de cas des adultes à venir y vivre, en vendant leurs biens.

La précarité et "l'exploitation" des filles et des femmes restées sur place n'en est que plus accentuée. Le nombre d'hommes (garçons et hommes adultes) qui se déplacent vers les villes est plus grand que celui des femmes. Par ce fait, les femmes restées au village doivent non seulement exécuter les travaux qui leur étaient jadis confiés, avant le départ du mari pour la ville, mais elles sont contraintes aussi de répondre aux responsabilités du père de famille en déplacement. Elles deviennent donc des femmes chefs de ménage (Bisilliat, 1996).

---

23 Sauce préparée à base de feuilles de patate.

24 Sauce préparée à base de patte d'arachide.

25 Sauce à base d'huile blanche (tournesol ou olive par exemple) contrairement à l'huile rouge (palme par exemple).

26 Sauce à base de feuille de manioc (tubercule).

27 Sauce à base de gombo (condiment ayant la particularité d'être gluant).

28 Nourriture de qualité inférieure réservée aux pauvres en général mais il arrive que les riches en mangent par envie ou par plaisir. La qualité de cette nourriture peut dépendre de la composition des ingrédients utilisés.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Les campagnes radiophonique et télévisuelle en faveur de la scolarisation des jeunes filles en Guinée ont suscité une évolution importante des mentalités. Cependant, la proportion de filles scolarisées baisse au fur et à mesure des différents cycles, scolaire et universitaire, cela s'explique souvent en raison des mariages précoces<sup>29</sup>. Ou alors la fille est appelée à aider une mère malade dans les travaux familiaux. Il arrive qu'elle change de domicile, si elle est confiée à sa tante, à la femme de son oncle, ou à n'importe quel membre de la famille. Il arrive encore qu'elle se consacre à l'exercice d'un métier. Enfin, les grossesses prématurées (en dehors du mariage) ne sont pas rares.

En ce qui concerne les métiers, la couture, la coiffure et les formations d'une durée de deux à trois ans sont perçues comme les plus adaptées aux filles. Beaucoup de parents pensent que l'école a des cycles longs et épuisants et que son fonctionnement quelquefois est contraire à la morale. Il leur semble inconcevable qu'une fille, après de longues heures passées en dehors du cercle familial, se consacre le soir à la révision de ses cours, ou à préparer ses devoirs... Cela l'empêcherait de prendre en charge les préoccupations féminines qui doivent être les siennes, et d'accomplir les tâches lui permettant de se renforcer, afin de devenir plus tard la *baaté*<sup>30</sup> de son mari.

Le rapport national sur la mise en œuvre des plates - formes mondiale et africaine présenté à la 7<sup>ème</sup> Conférence Régionale Africaine sur les Femmes (p.6;7;8) concernant l'éducation et la formation, l'enseignement technique et la formation professionnelle et enfin de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique fournit quelques données significatives à cet effet.

### **1. Education et Formation des Femmes**

Plusieurs stratégies ont été mises en œuvre en vue de l'amélioration de l'éducation et de la formation des femmes africaines. Un comité d'équité a été créé. On a veillé à la prise en compte de la dimension Genre dans les politiques et programmes d'éducation; des textes scolaires discriminatoires à l'égard des filles ont été révisés; des bourses des prix

29 L'âge du mariage est fixé à 17 ans en Guinée. Certains parents préfèrent alors déscolariser leurs filles, car pour elles le mariage vaudrait mieux que tous les diplômes.

30 Une femme favorite ou bien tout simplement la favorite. Terme soussou.

## *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

d'encouragement ont été attribués aux filles ; des modules sur le genre ont été inclus dans le cursus de formation des élèves maîtres ; des centres NAFA et des centres d'alphabétisation professionnalisants au niveau de l'enseignement non formel ont été mis en place. Les résultats ci – après ont été obtenus : l'accroissement du taux de scolarisation des filles, qui est passé de 19 % à 67 % entre 1992 à 2002 en Guinée; l'augmentation du nombre de centres NAFA : 150 centres fonctionnels avec 7.000 finissants et 6.000 en cours d'apprentissage dont 90 % de filles ; le choix porté sur la Guinée dans le programme de l'UNICEF "Initiative 25 pour 2005", visant à accélérer l'éducation des filles en vue d'atteindre les objectifs avant 2005.

### ***2. Enseignement technique et formation professionnelle***

A titre d'exemple, de 1992 à 2001, les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle des secteurs public et privé, toutes filières confondues, ont formé au total 79.891 élèves dont 23.154 filles, soit 28,9%. Parmi ces effectifs, les Centres de Formation Professionnelle (CFP) ont formé 33.615 élèves dont 1.795 filles soit 5, 33%. Pour l'année 2000, sur 1.078 enseignants des écoles techniques et professionnelles publiques, tous corps confondus, il a été dénombré 78 femmes, soit 7,23% et sur 35 établissements du système, seuls deux sont dirigés par des femmes, soit 5, 71%.

### ***3. Emploi***

Le manque de statistiques fiables pour faire le suivi des effectifs dans les emplois formels et non formels ne permet pas aujourd'hui de connaître avec précision la situation des filles/femmes issues du système de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle. Cependant, il est à signaler que les opportunités d'emploi sont restreintes pour les filles/femmes dans les secteurs formels, à cause, notamment, des préjugés socioculturels à l'égard des femmes et du manque des structures d'information et d'orientation sur le marché de l'emploi.

La recherche de solutions appropriées aux nombreux problèmes ainsi décrits a conduit le gouvernement à adopter une déclaration de politique nationale de l'enseignement technique et

### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

de la formation professionnelle renforcée depuis le 18 janvier 1994. Cette réforme prévoit la démocratisation et la décentralisation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, en vue d'une mise en valeur équitable des ressources humaines tant féminines que masculines du pays, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Répondant à ces préoccupations, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a mis en place un Comité Genre et Equité en Enseignement Technique et Formation Professionnelle (COGETEP).

#### ***4. Enseignement supérieur et Recherche scientifique***

A ce niveau, d'importantes mesures ont été prises pour faciliter l'accès des filles/femmes à toutes les institutions d'enseignement supérieur et de recherche : élaboration de stratégies d'amélioration de l'équité dans l'accès à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche Scientifique ; création d'une chaire UNESCO : "Femmes – Genre – Société et Développement" à l'Université de Conakry ; admission en Sciences Mathématiques, de toutes les candidates au concours d'accès aux Institutions d'enseignement supérieur depuis la session 2001 en Guinée.

La participation des filles aux effectifs de l'enseignement supérieur se déclinent ainsi :

- A l'Université de Conakry, 19, 08% de filles;
- A l'Université de Kankan, 12, 36% de filles ;
- A l'Institut Supérieur d'agronomie et de vétérinaire de Faranah, 12, 96% de filles ;
- A l'Institut Supérieur des mines et géologie de Boké, 10, 71% de filles ;
- A l'iseg de Manéah, 1,96% de filles ;
- Au Centre universitaire de Labé, 13,91% de filles ;
- Au Centre universitaire de N'Zérékoré, 7, 49% de filles ;

Depuis 2004, de nouvelles structures d'enseignement supérieur ont vu le jour en Guinée (nouvelle Université GLC de Sonfoniah à Conakry); à Manéah (Institut supérieur des arts de Guinée); etc.

### CHAPITRE III

#### **LES VIOLENCES FAITES AUX FILLES/FEMMES.**

*« Quand la violence de la domination apparaît dans ses formes physiques, psychologiques et sexuelles, elle ne sait y opposer que honte et culpabilité ».*

*Walker, 1984.*

Les violences faites aux femmes guinéennes sont intrinsèquement liées à leur degré de marginalisation dans la société, les pouvoirs politique, économique et juridique étant détenus par les hommes. Il faut noter également que les traditions culturelles et les pratiques coutumières sont des ferments favorables à certaines formes de violence à l'égard des filles/femmes.

La perception et la compréhension de ce phénomène, ont amené le gouvernement guinéen à afficher une volonté politique, à engager des actions de sensibilisation et de plaidoyer à créer des mécanismes nationaux de référence des actions de violences, des centres d'écoute et de conseil sur le sujet. Cependant des efforts considérables restent à faire pour rendre effective l'application des textes de lois, la poursuite de l'information et la sensibilisation des femmes sur leurs droits, l'implication effective des organisations de la société civile dans le combat entre l'inégalité et l'exclusion.

Pour remédier aux violences qui ne cessent de se perpétuer aussi bien dans le domaine public que privé en Guinée, le gouvernement et les organisations de la société civile mettent sur pied certains dispositifs organisant des ateliers, des séances de formation et des campagnes de sensibilisation. Des lois aussi sont votées à l'Assemblée nationale pour dissuader des faiseurs d'actes néfastes affectant la femme autant physiquement, sexuellement voire psychologiquement. Parmi ces acquis, notons les plus importants qui ont été retenus par les rédacteurs du rapport national sur la mise en œuvre des plates formes mondiale et africaine à la 7<sup>ème</sup> conférence régionale africaine sur les femmes (p.11).

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Au niveau du Gouvernement :

- Promulgation par le Président de la République de la Loi L/2000/010/AN du 10 Juillet 2000 portant Santé de la Reproduction votée par l'Assemblée Nationale ;
- Harmonisation du plan stratégique décennal avec le plan d'action mondial de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme et de la jeune fille en 2002 ;
- Organisation d'un atelier national sur les conséquences des violences faites aux femmes et aux enfants par le Ministère de la santé publique en collaboration avec l'OMS (Mars 2001) à Conakry ;
- Organisation d'un Forum National de réflexion et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux enfants par le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance en collaboration avec l'UNICEF (2002) ;
- Organisation de causeries éducatives pour lutter contre les violences faites en milieu scolaire dans les communes et quartiers de la Capitale (2003) ;
- Une journée nationale contre l'excision a été célébrée en Guinée ;
- Formation des 35 assistants sociaux et para juristes sur les techniques de prise en charge des femmes et enfants victimes de violences à Conakry (2003) ;
- 08 mars 2003, la journée internationale des femmes a été célébrée en Guinée sous le signe des objectifs du millénaire : Tolérance Zéro aux mutilations génitales féminines ;

Ces rencontres ont permis de briser le silence sur le phénomène de la violence, tout en accentuant la prise de conscience des décideurs, les professionnels de la santé, des travailleurs sociaux, des enseignants, des élèves, des organisations de la société civile sur l'ampleur et les méfaits des diverses violences faites aux femmes et aux enfants.



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Au niveau des Organisations de la Société Civile :

- Lancement du plan d'action régional pour accélérer l'élimination des mutilations génitales féminines par l'OMS en 1997 ;
- Dépôt solennel de couteaux de l'excision par les femmes exciseuses de Kouroussa (novembre 1999), de Kérouané (juin 2000), de Mamou et de Conakry (2001), de Dalaba (2002) et de Kissidougou (février 2004) ;
- La Banque Mondiale fait de l'exemple guinéen une conditionnalité dans les autres pays où la pratique de l'excision est observée ;
- 41 émissions radiophoniques, 27 émissions télévisées et 35 articles ont été réalisés sur les Mutilations Génitales Féminines (MGF) ;
- Mise en place de 22 observatoires de violences en milieu scolaire ainsi que la formation et le déploiement de 400 para juristes qui ont sensibilisé 99.443 personnes dont 79.443 femmes.

Il faut signaler que le Comité International de Secours (IRC) et l'ARC international s'impliquent dans cette lutte par la formation, la sensibilisation et l'assistance juridique aux victimes.

Le chapitre – ci après traitant des violences faites aux filles/femmes traitera de trois sous – thèmes à savoir :

- 1 – Les mutilations génitales féminines (MGF) ;
- 2 – Peut – on parler de pédophilie en Guinée ?;
- 3 – Clans et phénomène de viol des jeunes filles.

**SECTION I. LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES OU GAANNY<sup>31</sup>**

« ...Soustraction comblant une incomplétude postulée. »

N. Sindzingre, 1979.

Les actions rituelles les plus fondamentales constituent en fait des transgressions déniées (P. Bourdieu, 1990). Cette courte citation pourrait s'agir de l'excision qui concerne toutes les filles, quelle que soit leur origine ethnique, sociale ou religieuse en Guinée. Aussi bien chez les chrétiens ou chez les animistes que chez les musulmans, elle est un rite de passage obligatoire pour les filles. Elle a plusieurs significations et est pratiquée par des femmes pour lesquelles cette coutume se doit d'être perpétuée. L'excision consiste à couper le clitoris et la partie débordante des petites lèvres du sexe de la jeune fille. La cérémonie de l'excision se déroule dans une ambiance festive. C'est un jour mémorable pour les jeunes excisées, qui changent à ce moment - là de statut dans la société. Elles deviennent des femmes « pures »<sup>32</sup>. L'opération se passe de plusieurs manières d'une contrée à l'autre de l'Afrique selon les types de sociétés.

Rivière (1971:p.108) traite l'excision comme l'équivalent de la circoncision masculine et la voit comme un seuil à franchir avant l'intégration dans la société des adultes, une sorte d'intronisation de la féminité chez l'individu et un rite de passage pour la collectivité. Sa signification a été souvent décrite. En tant qu'acte social, elle confère, avec un statut, les droits afférents à la majorité ; en tant qu'acte relatif à la sexualité, elle lève l'ambivalence en supprimant le clitoris, symbole de la masculinité, ouvre la voie au mariage, et limite la sexualité du plaisir au profit de la sexualité fécondité ; en tant qu'acte religieux, elle met l'être en présence des esprits et des ancêtres. Au rite de séparation du monde des adultes s'ajoute celui de transformation en un être nouveau après épreuve et voyage, purification et sublimation, et celui de réintégration de la *gannyi guiné*<sup>33</sup> dans sa société, parmi les fêtes, chants et danses d'initiés.

31 En soussou, excision.

32 Elles sont prêtes pour le mariage car soumises et obéissantes, capables de se réserver pour l'époux uniquement; à l'inverse, une fille non excisée dégagerait une odeur "nauséabonde" et ne pourrait en aucun cas assouvir son besoin sexuel avec un seul partenaire; il lui en faudrait plusieurs, ce qui est forcément source d'infidélité une fois mariée. Une fille non excisée se nomme de façon très grotesque dans la langue du terroir « *Bilakoré* », tout comme un garçon non circoncis. C'est extrêmement choquant d'être traité de ce nom, que l'on soit fille ou garçon.

33 L'excisée, en langue soussou.

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Rivière (p.109) souligne encore que de multiples transformations ont transfiguré la pratique traditionnelle de l'excision, qui a lieu sur des enfants impubères entre six et quatorze ans, dans toute la Guinée. Autrefois, elle se pratiquait entre dix et vingt cinq ans. Maintenant, la période de réclusion en sous-bois ne dure que quinze jours, au lieu de trois mois ou même plusieurs années jadis, selon les religions, et correspond au temps nécessaire à un début de convalescence. On sait que, matériellement, l'excision consiste en une clitoridectomie, voire en une ablation partielle des grandes lèvres de l'organe féminin. Le clitoris, réceptacle d'une force nocive, doit être brûlé ou enterré pour être mis hors d'état de nuire. Si cette marque chirurgicale représente encore le passage de l'individu de l'existence physique à l'existence sociale, du moins oublie-t-on son sens de pouvoir consécrationnel ; sa signification de mort rituelle et de nouvelle naissance se perd sous l'effet des campagnes de démystification<sup>34</sup>. Plus de révélation de secrets tribaux, ni de leçons de toxicologie indigène, ni de scarifications marquant l'empreinte des griffes du Grand Esprit, ni d'ornementation tégumentaire par tatouage.

L'excision a donc lieu, mais sans véritable initiation. Et l'on reconnaît normal la disparition de ce diplôme d'enseignement tribal désormais donné par le parti national et l'école obligatoire. On se trouve en présence d'un mécanisme rituel abrégé et appauvri, au symbolisme religieux usé. Les survivances corrompues de la base religieuse primitive ne se réclament plus d'un classement dans les études religieuses mais regardent plutôt la morphologie de la société. L'isolement des excisées n'est plus rite de séparation suivi d'un stade d'attente et d'un rite d'agrégation, mais simple précaution pour obtenir le calme nécessaire à la convalescence. Des rites caractéristiques de purification, seule subsiste à peine la signification du second selon laquelle l'usage de l'organe génital opéré est rendu licite.

Toujours d'après Rivière (p.110-112), en diverses régions de Guinée, soussou et kissi notamment, des mouvements avaient été lancés contre les excès de l'excision, accusée de mutiler et de stériliser les filles. Pratiquée par des matrones au bistouri peu délicat (couteau, tesson de bouteille), l'excision, il est vrai réduit de beaucoup les possibilités érotiques de la

---

<sup>34</sup> Longtemps, l'évolution de l'Afrique avait présenté une allure singulièrement déroutante par son indécision. L'adaptation d'un style spécifique de vie à un système nouveau, somme toute étranger, exigeait l'abandon de mythes, d'institutions, de mœurs tissées par un commerce millénaire de l'homme avec le milieu et les choses ambiantes. A cet effet, plus violemment que le vent de l'Evangile ou du Coran a soufflé celui de la révolution politique.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

femme. Des infections gynécologiques peuvent résulter d'un mauvais traitement et être responsables de la stérilité, au même titre que la vie sexuelle trop précoce explique la forte réduction de la fécondité après trente ans. Dans de nombreux villages, on oblige les matrones à utiliser comme antiseptique de l'alcool à 90° ou du mercurochrome au lieu des plantes traditionnelles, dans le but de prévenir les complications. Signes du temps : en ville l'excision se pratique à l'hôpital, et dans toute la Guinée, pour les écolières, durant les grandes vacances, c'est à dire en pleine saison des pluies, alors qu'autrefois elle avait lieu en saison sèche (Janvier, février), pour plus de rapidité de cicatrisation et parce que les villageois, débarrassés de leurs travaux de récoltes, disposaient de tout leur temps pour festoyer.

Actuellement, l'excision conserve son caractère collectif (sauf pour quelques filles de fonctionnaires). Toute la communauté prend une part active aux préparatifs et à la fête qui se déroule, le jour de l'opération et quinze jours plus tard, lors de la sortie des excisées. Au kissi<sup>35</sup>, la retraite d'excision se passe de la manière suivante, assez semblable à celle des Toma<sup>36</sup> et des Malinké<sup>37</sup>.

La veille de l'excision, les parents paternels et maternels des intéressées et les amis des parents se rencontrent au lieu dit, apportant, chacun selon ses moyens, une contribution (argent, étoffe, natte, riz, huile de palme, bœuf, mouton) mise en commun, permettant aux excisées de vivre agréablement durant les quinze jours de réclusion. La fête est annoncée par les orchestres locaux : tamtam, balafon, tambour, gourde enveloppée d'un filet de perles. Au jour dit, dès six heures du matin, les anciennes initiées, pour réveiller les candidates à l'excision, entonnent un chant angoissant. Le bruit des salves de fusil contribue à mettre les jeunes en face du danger. Aussitôt prêtes, elles se rassemblent sur la place publique, assez craintives.

Tout le jour, on va danser, tandis qu'elles, vers huit ou neuf heures, lorsque se présente l'opératrice, sont conduites par des surveillantes jusque dans l'abri de brousse resté caché jusqu'à ce jour. Ce lieu où elles vont résider devient pour elles le vrai village, tandis que leur village habituel est alors dénommé hameau (*Sondokolo* en Kissi).

---

35 un groupe ethnique guinéen de la Guinée Forestière

36 un autre groupe ethnique guinéen de la Guinée Forestière

37 un groupe ethnique de la Haute Guinée.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

L'opération, à laquelle peut assister la mère de la jeune fille, est exécutée par une matrone spécialisée (autrefois une femme - féticheur), secondée par plusieurs infirmières surveillantes. Durant les huit premiers jours, les excisées se reposent et sont l'objet de soins attentifs ; les huit jours suivants, elles apprennent, en s'accompagnant du tamtam, quelques anciennes danses rituelles et reçoivent quelques exhortations sur leurs futurs devoirs d'épouse, les enseignements sur la manière de tourner la volonté du mari, des instructions sur la prophylaxie des maladies vénériennes, la grossesse, la puériculture, et des recettes magiques pour garder la considération de leur époux et devenir rapidement mères.

La cérémonie de sortie d'excision attire les habitants des villages voisins. Vêtues et coiffées de manière rituelle, les excisées sortent avec gravité de l'enclos. Avant le retour chez elles, une assistance féminine les attend devant laquelle elles dansent en chantant sur un rythme en battant des mains et en agitant un sistre de rondelles de Calebasses enfilées. Le cortège s'ébranle vers les habitations où les excisées reçoivent, dans une petite Calebasse, les cadeaux en argent de cent à mille francs que leur offrent parents et amis, et que récupère leur surveillante personnelle qui va continuer de suivre leur convalescence. En ville, les nouvelles excisées vont quêter dans le voisinage. Et la fête se prolonge plusieurs jours, agrémentée de danses et de repas copieux. La mue sociale opérée par ce rite de passage marque fortement la mémoire individuelle. Désormais agrégée au monde adulte, la néophyte poursuit son éducation dans un cadre élargi, jusqu'à ce que le mariage lui confère de nouvelles responsabilités. Bien que les fiançailles puissent s'opérer antérieurement à l'excision, c'est généralement après celle – ci qu'en débutent les plus importantes formalités.

Henry (1970:p.40) évoque les cérémonies de circoncision et d'excision, en s'appuyant sur le témoignage des lycéens d'un établissement de Conakry, à qui il fait faire un exercice de rédaction. Ci – dessous, deux de ces témoignages. Le premier est celui d'un garçon, Daouda, le second celui d'une fille, Aïssatou.

**Selon Daouda :** « *La circoncision chez les Malinké : la circoncision est une cérémonie qui consiste en une diminution du sexe masculin. Son but est d'intégrer les garçons dans la classe supérieure ; la circoncision est une épreuve d'endurance qui réunit généralement les garçons de 7 à 15 ans. Dans la société malinké, elle est la preuve de l'affirmation du garçon comme homme. Cette épreuve d'initiation à la vie adulte a lieu sous la direction des adultes. La durée de la cérémonie est illimitée. L'enfant souffre et supporte mal les sentiments d'infériorité. Le rôle de la société est de l'aider à compenser son infériorité, à affirmer sa personnalité. Les adultes ne*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*l'acceptent pas dans certaines réunions parce qu'il n'est pas circoncis. Ses camarades circoncis du même âge l'évitent et souvent se gardent de lui parler de la circoncision qui est un secret pour lui. La discrétion autour des cérémonies est recommandée aux jeunes initiés... Nous avons connu des cas où le jeune ou le petit garçon fait son apparition subite sur les lieux de la cérémonie. Un non initié sur les lieux n'en revient qu'après son initiation. Nous avons vu des garçons s'affirmer comme des hommes devant certains de leurs aînés non initiés. »(Hanry, 1970:p.43)*

**Quant à Aïssatou :** « ...Je prendrai le cas de la fillette qui veut devenir adulte, mais sans l'appui de sa mère qu'elle prend pour une « rivale », celle – ci ne veut pas qu'elle assiste à certaines cérémonies, qu'elle voit certaines choses, qu'elle se comporte de certaines manières...et même qu'elle goûte à certains plats car elle n'est pas adulte ! Alors celle – ci essaiera par tous les moyens de se faire exciser à l'insu de sa mère ; elle essaie de suivre un groupe supérieur à elle, qui est prêt pour les cérémonies d'excision, mais elle est refoulée par ce dernier. Un beau jour elle s'entend avec ses sœurs qui l'accompagne en cachette chez les vieilles femmes qui opèrent, et revient le matin excisée, joyeuse de surprendre cette mère qui l'a négligée. » (Hanry, p.42)

Notre enquête auprès des associations féminines de Guinée, suggère que la plupart des ONG s'intéressaient à l'excision et à ses méfaits sur la santé des jeunes filles et des femmes. Une seule ONG nationale consacré l'essentiel de ses activités à lutter contre les mutilations génitales féminines est la Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la santé des Femmes et des Enfants (CPTAFE). Plusieurs femmes africaines victimes de cette pratique luttent pour la dénoncer et tenter de l'éradiquer totalement du continent. Il en est ainsi d'un livre récent, *Khady (2005)*, dans lequel une femme sénégalaise décrit sa douloureuse expérience de l'excision.

Il nous semble tout à fait judicieux de mettre en parallèle les deux commentaires divergents (Aïssatou et Awa) ci-dessus concernant une même pratique, l'excision. Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous pensons utile de clarifier certains passages nécessaires à la compréhension des déclarations en question. Tout d'abord, le premier paramètre auquel nous avons voulu apporter un éclairci est le fait que bien que Aïssatou et Awa soient toutes deux des personnes de sexe féminin, leur âge diffère sensiblement puisque Aïssatou n'était qu'une adolescente de la fin des années 60 alors que Awa n'est autre qu'une femme d'une trentaine d'années et nous n'étions qu'en 2005 au moment de son réquisitoire contre l'excision.

Aussi, faut – il souligner le fait que longtemps avant les années 1970 et bien après, cette pratique constituait pour toute une génération de filles comme un rite obligatoire de passage. D'où l'engouement voire même la joie de la jeune adolescente ( Aïssatou) de : « ...surprendre

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

cette mère qui l'a négligée... ». Alors que de nos jours, la présence (dénonciation) des ONG dans les pays occidentaux mais aussi dans les pays en développement constitue un véritable frein à cette pratique.

De même que pour comprendre le contexte des années 1970, nous avons pensé utile de citer un passage de Rivière (1970:p.109) qui analysa la pratique de l'excision en Afrique de l'ouest et plus particulièrement en Guinée au moment où il n'y avait pas encore un rejet du plus grand nombre (gouvernants et société civile) de cette pratique.

*«Au regard de la jeune fille, l'excision est plutôt un moyen d'assurer son indépendance, d'assurer des responsabilités sans le concours de sa mère, et de poser personnellement un acte par lequel elle se sent femme et qui la prépare à la vie conjugale »*

Notons que cette pratique est par ailleurs purement traditionnelle. Elle n'a rien de religieux et on ne retrouve aucune mention dans le Coran la concernant. D'ailleurs, loin de s'éteindre, la pratique de l'excision et celle de l'infibulation s'étendent au contraire avec l'augmentation des naissances. Ces opérations se pratiquent trop souvent sans anesthésie et dans des conditions d'hygiène si mauvaises qu'elles aboutissent souvent à la mort de l'enfant. En fait, leur gravité varie selon les régions et les classes sociales. Ainsi dans les grandes villes, les familles aisées ont de plus en plus tendance à faire opérer leurs filles à l'hôpital, sous anesthésie. D'une façon générale, l'évolution la plus frappante dans toutes les couches sociales est l'abaissement de l'âge auquel les mutilations sont pratiquées. Ce ne sont plus de jeunes filles pré pubères qui sont excisées, mais des bébés de quelques mois.

Croyances et mythes se mêlent pour justifier ces mutilations. Ainsi le clitoris serait une trace masculine laissée par la nature. En l'ôtant, l'homme achèverait l'œuvre de la nature. C'est aussi la volonté de supprimer le désir chez la femme. Une femme non excisée sera volage, infidèle, curieuse... Un homme seul ne pourra jamais satisfaire ses demandes sexuelles. Mais la raison principale est d'enlever le siège du pouvoir et l'autorité qui sont des attributs masculins. Ce serait donc en réalité, un marquage des corps destiné à mieux définir les rôles sociaux réservé à chaque sexe.

**SECTION II. PEUT – ON PARLER DE PEDOPHILIE EN GUINEE ?**

Certains *khouroudy* tombent enceintes à l'orée de leur puberté. Alors une petite commission familiale est directement chargée de faire subir un interrogatoire à la fille afin de connaître l'auteur de la grossesse. Il arrive qu'elle refuse de donner un nom pour ne pas déshonorer la famille d'accueil puisque l'auteur n'est souvent autre que le mari de sa tutrice et celle-ci est le plus souvent sa tante, sœur ou autre membre proche de sa famille. Après moult tentatives, si elle persiste dans son mutisme, des hommes sont appelés pour la faire avouer. Certaines filles finissent par dire le nom d'un autre garçon avec lequel il n'y a jamais eu de relations sexuelles. D'autres donnent le vrai nom de l'auteur et lorsqu'il s'agit du mari de leur tutrice, cela est souvent source de polémique et la honte pour toute la famille.

Le phénomène que nous venons d'évoquer est connu en Europe sous le terme de pédophilie. En Guinée, aucun vocable ne permet de le restituer aussi exactement. Il demeure inconnu dans les différents dialectes du pays car bien sûr, les gens imaginent mal un homme digne de ce nom, pratiquer des attouchements sur des enfants. Cependant, l'inexistence du terme est-elle synonyme d'inexistence de la pratique de la pédophilie ?

En Guinée, certaines jeunes filles se plaignent d'attouchements sexuels de la part de certains adultes. Quant à notre connaissance de la question, elle reste totalement floue et confuse. Ce qui ne voudrait pas dire que cette "accusation" ne soit pas fondée. Les quelques rares personnes de toutes les classes confondues qui peuvent se douter de cette pratique ou qui connaissent ce terme ont du mal à penser qu'il existe dans la société guinéenne. Pour eux, certaines pratiques comme la pédophilie, l'homosexualité, la zoophilie ou encore le sadomasochisme ne sont que des pratiques propres aux habitants des pays développés. C'est selon eux, une pure perversité des hommes et des femmes dépourvus de toute foi ou encore de toute morale pouvant les mettre en garde contre ces pratiques. Bref, c'est tabou!

Dans une famille, une fois qu'il s'avère qu'une fille est enceinte, elle est chassée du domicile familial et sommée de rejoindre l'auteur de la grossesse. Par contre, si c'est le mari de la tutrice comme le prétendent certaines filles, toutes les contingences seront prêtes afin d'éviter le déshonneur à la famille. Les femmes sont les premières à vouloir mettre tout en place pour



## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

rétablir comme cela se dit souvent de « l'ordre ». Parmi les précautions à prendre entre autre, notons en lieu et bonne place l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Dans le pire des cas, le divorce devient un excellent moyen pour limiter la casse au sein des familles suite au comportement irresponsable du mari de la tutrice. Cela dit, nombreux sont les hommes qui nient les faits car la reconnaissance d'un tel acte est préjudiciable à toute une communauté d'autant plus que le mariage en Afrique n'est pas affaire de deux individus mais de deux familles donc de communautés. Lorsqu'il est impossible de recourir à l'interruption volontaire de la grossesse (IVG) à cause des aléas de la grossesse ou du nombre de mois de celle-ci, la famille décide de la naissance de l'enfant qui sera élevé par elle. Il reste clair que l'enfant demeurera sans père physique reconnu car celui qui est indexé comme tel réfute toute responsabilité quant à la paternité de celui-ci. En Afrique, pour dissuader les hommes qui font de tels actes, on leur dit que de tels enfants réussissent parfois mieux que ceux issus des mariages légaux. Des scènes de théâtre ont été diffusées à la télévision guinéenne sur le sujet afin de sensibiliser la population sur la réalité des enfants nés hors mariage et surtout de la nécessité pour les auteurs à reconnaître les enfants issus de ces viols.

La grossesse d'une fille avant le mariage impose en Guinée une multitude de conséquences non seulement pour le devenir de la fille mais aussi en ce qui concerne la reconnaissance et le statut de la famille. A la suite d'une enquête<sup>38</sup>, une fille - mère déclare :

*« Quand mon père a su que j'étais enceinte, il fut très sévère envers moi, il m'a renvoyée de notre domicile, c'est ainsi que j'ai rejoint le domicile du père de mon enfant à imbaya » (Doubouya, 2000:p.38).*

D'autre part, la dépravation des mœurs<sup>39</sup> chez une fille condamne automatiquement ses parents, qui n'auraient pas joué leur rôle d'éducateurs. La réaction des parents peut être comprise comme une mesure d'épuration, qui consiste à expulser la " brebis galeuse " du troupeau. Mais elle laisse la porte ouverte à la délinquance et à la perversion des filles. Renvoyées de chez elles et ne trouvant pas de famille d'accueil, certaines filles auront pour point de chute les maisons de prostitution, où elles vendront leur corps pour subvenir à leur besoin et celui de leur enfant. Une fille ayant connu une maternité précoce a peu de chances

38 Dans le cadre de la préparation de notre mémoire de fin d'études supérieures en 2000.

39 Le fait de ne pas se conformer aux règles dictées par certaines croyances. Faire de la prostitution ou tomber enceinte hors mariage constituent entre autres des faits qui peuvent être taxés de dépravation des mœurs en Guinée.

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

de trouver un mari (avec ce que le mariage vaut pour une femme dans les sociétés africaines : considération, prestige et statut social).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**SECTION III. "CLAN"<sup>40</sup> ET PHENOMENE DE VIOL DES JEUNES FILLES.**

*« Le viol n'est qu'un moyen conscient  
d'intimidation par lequel tous les  
hommes conservent toutes les  
femmes en état de crainte . »*

*S. Brownmiller, 1975.*

Il nous serait difficile d'aborder le problème de la domination masculine sans faire mention du phénomène "révoltant" qui est présentement l'un des fléaux sans précédent pour certaines jeunes filles et femmes de Guinée. Il s'agit du viol collectif ou comme on l'appelle en France, de la "tournante" que subissent les jeunes filles (Bellil, 2003). Les relations hommes/femmes ont été entachées d'attirance mutuelle et de conflits en Guinée. Ces dernières années ont été le spectacle d'une recrudescence de cette pratique plus que dévastatrice pour nombre de filles. A priori, se lancer dans l'étude d'une telle réalité nécessite d'interroger les modes de socialisation des filles et des garçons. Ce que nous essayerons de faire.

Ainsi, la société projette sur les enfants à naître, et après leur naissance, les stéréotypes liés au genre : les garçons seraient plus actifs, entreprenants et courageux, les filles passives et soumises. Et la mère, incitée et soutenue par celui qui se présente comme le père, nourrira plus le garçon, celui qui représente le sexe idéalisé, lui accordera plus d'attention, sera plus patiente quant à sa propreté et valorisera le fait qu'il soit hypertonique. De plus, autant l'apprentissage de la pudeur s'exercera très tôt sur les filles qu'on ne laissera pas nue, autant la nudité du garçon fera souvent l'objet de remarques mettant en valeur ses organes génitaux.

Dès la plus petite enfance, rappelle Belotti, on se comporte comme si les garçons étaient dotés d'instincts sexuels beaucoup plus puissants que les filles et par conséquent :

---

<sup>40</sup>Dans le dictionnaire de sociologie. [1995], G.Ferréol et al, Paris, Armand Colin. Il s'agit d'un terme désignant un groupe formé d'un ou de plusieurs lignages. Référence à un ancêtre commun, le plus souvent mythique. Dans les sociétés primitives, l'appartenance au clan présuppose à un esprit de solidarité et le respect d'un certain nombre d'interdits (matrimoniaux ou alimentaires). Dans ce cas - ci, il ne s'agit pas de personnes ayant un ancêtre commun. C'est simplement un groupe d'amis résident dans un même quartier ou une même commune qui décide de mettre en place une structure de type clandestin qui sera appelé clan. Le regroupement se fait le plus souvent autour d'une activité commune, par exemple le rap.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*« ses activités érotiques doivent être tolérées, sinon franchement encouragées, alors que si la petite fille en manifeste, elle s'écarte en fait de la norme, et il faut la tenir en bride »<sup>41</sup>.*

Un peu plus loin, elle poursuit sa thèse en ces termes: "Et la différenciation des modèles masculins et féminins va se poursuivre tout au long de l'enfance. Par identification et imitation des modèles, et d'abord celui du père ou celui de la mère, ceux reproduits dans les manuels scolaires, par mimétisme des attitudes dans les jeux, les enfants vont continuer à apprendre ce qu'il est bon ou non de faire, de dire, de penser quand on est un garçon ou une fille. Les qualités dites féminines valorisées chez la fille et interdites aux garçons sont la coquetterie, la douceur, l'apprentissage à faire plaisir, à donner, à s'occuper des autres (l'entretien des maisons et des gens qui l'habitent). Les qualités dites masculines valorisées chez le garçon et interdites aux filles sont l'agressivité, la vitalité, le fait de se battre, l'autonomie, l'utilisation d'outils, d'armes, etc"<sup>42</sup>.

De nouvelles pratiques ont vu le jour en Guinée grâce à plusieurs facteurs entre autres les guerres fratricides à nos frontières (Libéria, Sierra Leone, Guinée Bissau et Côte d'Ivoire plus récemment) permettant la circulation des armes de pointe et de combat incitant ainsi des jeunes désœuvrés sans occupations et abandonnés à leur sort en plus de la terreur (banditisme, vagabondage, et autres faits réprimés par les autorités guinéennes) qu'ils font subir à la population entière. La "libéralisation" des médias dont la présence des antennes paraboliques diffusant des films violents n'ayant aucune compatibilité avec les réalités quotidiennes de la Guinée a poussé ces jeunes à s'identifier aux différents membres des gangs vus lors de la projection de ces films américains. Il y a aussi la pauvreté, le chômage, véritable ennemi des guinéens, plus destructeur que le sida car il s'en prend au tissu social même et le déstructure sans oublier la gestion déficitaire du pays.

Ce raccourci nous mène à la description d'une réalité qui est apparue chez les jeunes guinéens. Il s'agit du phénomène de "CLAN" qui n'arrange rien à leur situation. Certains jeunes profitent de cette organisation clandestine pour mettre sur pied leur propre structure de fonctionnement à travers lesquels ils font régner "leur ordre". Alors que leur entendement de ce mot diffère diamétralement de celui de l'Etat dans lequel ils se trouvent.

---

41 Voir à ce propos (alimentation, propreté, valorisation de l'hypertonie des garçons et l'hypertonie des filles), les toujours actuels travaux d'Irène Lézine [1965]. (in Welzer-Lang, note de cours, UE 4, 2000:p.8/9)

42 in Welzer-Lang, 2000, op. cit.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Ce phénomène pouvant être considéré comme l'équivalent des partis politiques pour les jeunes des quartiers de Conakry et de certaines grandes villes du pays. Il s'agit au fait du regroupement anarchique d'un nombre indéterminé de jeunes garçons. Certaines filles peuvent être exceptionnellement admises au sein des groupes à condition d'avoir fait ou de faire ses preuves. Il leur est demandée d'être "braves", de ne pas avoir froid aux yeux et surtout de se comporter en homme c'est-à-dire violentes. Tout "clan" a un nom par lequel les autres organisations clandestines – car c'est de cela qu'il s'agit - doivent le reconnaître et pour ce faire, les jeunes baptisent leur organisation en lui donnant un nom qui est en général emprunté aux groupes de gangs américains.

Ce phénomène est plus à signaler dans la capitale Conakry que dans les autres villes secondaires du pays bien qu'il a commencé à asseoir ses bases dans ces contrées aussi. A Conakry, il y a cinq (5) communes et chacune d'elle regorge de dizaines de "clans" puisque chaque quartier a son "clan" composé de jeunes du même quartier. Les éléments des "clans" se partagent des territoires en dehors desquels leur pouvoir et liberté d'action s'avèrent limités. A l'intérieur des quartiers, ils demeurent les maîtres incontestés et craints. Gare à celui qui touchera un membre d'un des "clans" ou à l'intérêt de cet autre groupe. Les jeunes se regroupent autour d'événements sportif et culturel. Il peut s'agir soit du basket Ball, du foot Ball, dans le domaine du sport soit, du "RAP" qui est devenu ces dernières années un phénomène de société incontestablement par sa force et sa capacité à capter l'attention des jeunes et à relater les maux dont souffre la société guinéenne et dont les jeunes sont les premiers à en pâtir. Le "RAP" permet aux jeunes de se défouler sur les dirigeants de leurs pays respectifs en dénonçant les détournements des deniers publics, en les fustigeant à cause de la mauvaise gestion de ces pays mais aussi en combattant la pauvreté, le chômage, bref, en critiquant tous les maux dont souffre ces pays sous- développés.

Il peut arriver que deux "clans" d'une même commune ou de communes différentes de la capitale s'affrontent pour des faits qui peuvent paraître banals aux yeux des personnes ordinaires ne connaissant pas le fonctionnement des dits "clans". Au cours de leurs incessants combats de rue, peuvent intervenir la plupart du temps des armes blanches, des armes de point comme les pistolets et même des kalachnikov et des PMAK. Certains de ces gamins se servent de l'arsenal du "clan" pour leur défense éventuelle. Un membre d'un "clan" qui se met

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

à draguer la copine d'un autre du "clan" adverse suffit à la déclaration des hostilités (émeute) qui peut faire rentrer les habitants d'un quartier car l'utilisation et les bruits des armes ne permettent pas aux populations d'assister aux scènes de combat. Il y a dès fois où il est impératif de faire appel aux forces de l'ordre qui, une fois sur place rencontrent toutes les difficultés du monde à départager les belligérants. Il arrive que ces "clans" et les militaires qu'on appelle en Guinée des escadrons mobiles et plus récemment des BAC (brigade anti-criminalité) se tirent dessus jusqu'à la tombée de la nuit.

Beaucoup de parents sont opposés à l'existence d'une telle organisation et mettent en demeure leur progéniture de ne pas en faire partie. Puisque l'adhésion à ces "clans" constituent pour ces jeunes un moyen de reconnaissance sociale au sein du groupe d'appartenance mais aussi par les autres. Ils n'ont pas d'autre choix car c'est la seule condition de survie personnelle et quelquefois familiale. Certains membres de ces "clans" rassurent leurs parents du fait qu'ils n'ont aucun lien avec tel ou tel autre groupe. C'est quand il y a une descente de police – anormalement rare – et qu'il y a des arrestations que nombre de parents se rendent à l'évidence de l'appartenance effective de leurs enfants à ce genre d'organisation.

Adhérer au "clan" est aussi un moyen de se préserver contre des attaques éventuelles venant d'une autre bande. Etant membre, la personne se sent sécurisée avec sa famille et ses connaissances d'autant plus qu'il arrive que ces groupes s'interposent même aux policiers ou certains agents de maintien d'ordre. Le fait qu'ils soient le plus souvent sous l'effet de stupéfiants les rend plus qu'audacieux. A l'annonce d'un problème grave (le viol d'une fille par exemple) dans un quartier, l'interpellation d'un jeune membre du groupe hébété le plus souvent ses parents qui le croyaient hors de toute formation de ce genre, car le plus souvent aussi ce sont les caïds des groupes qui sont les plus identifiés. Avec la situation socio – économique actuelle, les parents sont beaucoup moins lotis face à la montée de la violence dans la société qui les empêche de placer des gardes – fous autour des enfants.

L'une de leurs pratiques de prédilection reste la "tourmente", c'est-à-dire le viol collectif. Une fille qui est apparemment sans défense, une autre qui reste longtemps dans les rues des quartiers après minuit et cette autre qui est de nature orgueilleuse et qui n'éprouve pas

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

d'égards vis-à-vis des membres du groupe, deviennent les proies faciles pour des viols en réunion.

En Guinée comme dans beaucoup d'endroits en Afrique, la virginité des filles occupe une place de marque pour célébrer non seulement la bonne conduite de la fille, l'honneur de la famille qui a su l'aider à garder cette "précieuse" nature mais aussi la sainteté du couple qui en bénéficiera. C'est pour dire combien cet état reste la sommité des quêtes chez une fille. Malgré ce constat, nombreuses sont encore de nos jours, les jeunes filles qui subissent les mauvais traitements de la part des membres de ces "clans" sans broncher soit par peur de représailles ou par crainte de se donner en spectacle pour tout le quartier car malgré la dénonciation d'un tel agissement, aucune voix efficace ne s'élève pour sévir les actes de cet acabit.

Nonobstant le prestige accordé à une fille par le fait d'être vierge, s'il arrivait comme c'est déjà beaucoup arrivé à de nombreuses filles de se voir violée par des membres de ces groupes, elles préféreraient le mutisme. Car, se taire vaudrait mieux pour garder l'honneur de la famille et des personnes qui la composent. Il est arrivé que les policiers en présence d'une fille qui est venue porter plainte ne cessent d'éclater de rire en prenant le procès verbal et quelques fois à lancer à la victime des réflexions du genre :

*« Que faisais – tu à cet endroit à cette heure tardive ? Pourquoi n'avais – tu pas emprunté un autre chemin comme tu savais qu'ils étaient à cet endroit » ?*

Comme pour dire à la fille que c'est elle qui est la cause de son malheur et dans les rares cas où la police procède à des arrestations, les parents des jeunes réussissent le plus souvent à arranger le problème en passant par les dessous de tables avec les policiers avant que l'affaire ne soit transmise à la justice. La lenteur des procédures de traitement des dossiers et les pots de vin profitent aux jeunes malfaiteurs qui ne tardent pas à renouveler leur expérience puisque convaincus que la suite ne les serait pas préjudiciable et que le fait que les autres membres des "clans" rivaux soient informés qu'ils ont procédé à de tels faits leur donnent un étage de plus dans l'échelon de prestige dans le banditisme de grand chemin.

Il arrive aussi que les policiers et autres forces des maintien de l'ordre refusent de recevoir des victimes du viol parce qu'ils sont occupés à traiter d'autres problèmes et que selon eux ce soit

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

plutôt aux familles de résoudre les genres de malentendu. Les jeunes filles ayant aussi peur de la réaction de leurs parents, ne leur mettra pas au courant car, elles se mettraient dans des embarras. Les parents pour la plupart se sentent déshonorés et ne cessent pas de culpabiliser la victime en lui disant à tout bout de champ ceci :

*« Ne t'avions – nous pas interdit de sortir à telle heure ? De ne pas te rendre à tel endroit ? Maintenant, ne compte surtout pas sur nous pour te chercher un garçon. »*

Il y a aussi les réactions des voisins (amies et connaissances) qui sont les plus significatives dans ces situations. A cause d'elles, beaucoup de filles victimes de viols sont réticentes à porter plainte pour que les auteurs soient punis comme la loi le stipule. Le fréquent mutisme des filles qui devient légion pousse les membres de ces "clans" à réitérer leurs actes.

Certaines filles finissent par se faire appeler par pure moquerie du nom d'un "clan" dont tous les membres l'ont violée. Si le "clan" s'appelle "UNDER CLAN" par exemple, la fille en question sera surnommée "LA UNDER". Les "tournantes" sont devenues en Guinée un véritable phénomène de société. Il arrive que des membres des "clans" soient arrêtés pour abus sexuel sur des jeunes filles. Malheureusement, les renvois devant les tribunaux sont plus rares, en raison de la corruption par les familles concernées des fonctionnaires de police.



## CHAPITRE IV

### **LE MARIAGE**

*« Le mariage, c'est : un acte religieux par lequel on crée un Christ de plus et une vierge de moins. Une situation dans laquelle aucune femme n'obtient ce à quoi elle s'attendait et aucun homme ne s'attendait à ce qu'il obtient. C'est aussi la seule guerre dans laquelle on dort avec l'ennemi »<sup>43</sup>.*

#### **SECTION I. LES CONVENTIONS SOCIALES**

En Guinée, le mariage est l'une des cérémonies les plus importantes. C'est par le mariage que la lignée peut continuer à se perpétuer dignement. Toute naissance en dehors du mariage scellé par deux familles est inadmissible et bannie par la société. Il s'agit d'un contrat entre deux communautés, et non pas seulement entre un homme et une femme. Le système de filiation est patrilinéaire en Guinée. L'homme seul est vecteur de filiation, et les enfants, en cas de répudiation ou de divorce, reviennent sans recours possible au père et à son lignage. Quelle que soit la richesse d'une femme, sans mari elle n'est pas respectée parce qu'il est inconcevable qu'une femme atteigne la trentaine sans époux.

La virginité des filles avant le mariage est de rigueur. Certains religieux affirment qu'une fille arrivant vierge à son premier mariage sauve sa famille entière du feu de l'enfer. D'autres aussi disent qu'une femme vierge n'aimera que son mari. Ces considérations poussent certains parents à donner leurs filles en mariage très tôt et dans la plupart des cas celles-ci ne connaissent même pas leur futur conjoint.

*« L'une des fonctions principales du mariage est de renforcer la solidarité du groupe. Il est décidé par les familles, le sentiment d'amour n'intervient que très rarement. Les jeunes filles du milieu urbain rejettent de plus en plus ces mariages arrangés, pourtant elles s'y soumettent encore. La raison principale de cette acceptation est la suivante : si la jeune fille s'oppose à la décision de ses parents, elle doit supporter seule les conséquences en cas d'échec du mariage de son choix. En revanche, si le mariage a été arrangé par les parents, la jeune fille n'hésitera pas à retourner chez eux en cas de mésentente conjugale » (Roux, 1995).*

---

43 Anonyme.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Cependant, dans les grandes villes, notamment dans la capitale, Conakry, les filles commencent à se révolter. Elles veulent maintenant choisir leur futur mari au lieu de se voir obligées d'épouser une personne qui leur est totalement étrangère ou qui ne répond pas à leur critère de choix. Il y a des filles qui refusent d'abandonner leurs études pour le mariage. Pour cette catégorie, le rôle de la femme se limite à faire des enfants, à les nourrir et à les éduquer alors qu'elles se sont fixées d'autres ambitions plus grandes allant de la poursuite de leurs études à la construction d'une carrière professionnelle garantie. Elles veulent bien se marier mais à des hommes qu'elles ont choisi et qui sont censés les comprendre. D'autres se font faire des enfants par leurs petits amis pour échapper au mariage arrangé. Ce phénomène est encore plus grave. Une fille - mère est rejetée par toute la famille, elle est frappée d'ostracisme par la société.

*« Seul le mariage procure à la femme un équilibre moral. Mais cette alliance ne lui assure aucune sécurité financière. C'est pourquoi, rares sont les femmes qui s'occupent exclusivement de leur foyer. Les moyens dont disposent les femmes pour redresser en quelque sorte une situation qui leur est favorable, sont surtout économiques. La femme mariée détient des droits du vivant de son mari, et tant qu'elle demeure avec lui. Si elle le quitte ou qu'elle est répudiée, elle doit abandonner les droits reçus. Le statut de femme célibataire est encore impensable en milieu rural. Mais en ville, un changement s'amorce sur ce plan aussi. Quelques femmes décident de vivre seules, car elles refusent de continuer à vivre dans le cadre de la " grande famille " dont, en fait, elles supportent tout le poids sans disposer de la liberté et de l'autorité qui devrait en être la contrepartie. D'autre part, du fait de la cherté de la vie, les jeunes désirent se marier plus tard et avoir moins d'enfants. »*  
(Roux, 1995)

En matière de mariage en Guinée, le rite occupe une place essentielle : il traduit le caractère sacré et en tout cas solennel de l'engagement ; il exprime le désir d'une reconnaissance sociale de l'union ; il rend possible un contrôle de cette union nécessaire à la validité, voire à l'existence même du mariage, la forme se présente comme un instrument de preuve du lien conjugal.

### **SECTION II. LES DIFFERENTES FORMES DE MARIAGE**

La Guinée est un pays à majorité musulmane, le mariage se passe en deux temps : religieux, puis civil. Le premier est célébré dans la tradition du Coran et le second a lieu à la mairie (à la manière du colonisateur) où les deux conjoints signent leur déclaration de mariage. L'avis de chaque conjoint est demandé pour son accord ou sa désapprobation concernant le lien.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Seulement le mariage civil est valable devant les autorités communales du pays. Dans le cadre des mariages arrangés, les plus courageuses parmi les filles se déclarent contre l'alliance tandis que d'autres plus fragiles n'ont aucun choix. Ces dernières sont tenues d'accepter soit par crainte de déshonorer les parents, soit de se préserver du qu'en dira - t- on.

Dans la conception du système familial en Guinée et dans le cadre du mariage religieux, intervient une pratique assez importante qui est le paiement de la dot. Elle est toujours constituée par le mari et c'est une des conditions de validité du mariage et partant de l'établissement de la relation légitime mari - femme. Cette offre qui peut être perçue comme le "prix de la future mariée" suivie de son acceptation par la famille de cette dernière s'identifie à l'échange des consentements intervenant entre les parties intéressées à l'union et marque une étape décisive à partir de laquelle le mariage devient irrévocable. Il est indispensable que l'offre de la "dot" soit faite régulièrement, selon les préceptes du Coran<sup>44</sup>.

Toutefois, chez de nombreux peuples, il arrive que la femme soit très souvent la véritable propriétaire du "prix de la fiancée", c'est elle qui en dispose librement. Ensuite, il a été constaté que la dot représente une faible valeur économique (pas plus de 100 mille francs guinéens soit moins de 50 Euros) ou se compose d'objets hors du commerce profane, ou encore a une signification évidente, le bétail étant utilisé communément chez les peuples éleveurs (peulhs du Fouta Djallon) symbolisent ce qu'on attend du mariage : une postérité.

*« ...Vous ne faites point de péchés en divorçant d'avec les épouses que vous n'avez pas touchées, et à qui vous n'avez pas fixé de mahr. Donnez - leur toutefois - l'homme aisé selon sa capacité, l'indigent selon sa capacité - quelque bien convenable dont elles puissent jouir. C'est un devoir pour les bienfaisants... »*  
(Coran, sourate 2, verset 236)<sup>45</sup>

De nos jours, beaucoup estiment que la célébration de la dot est un tort causé à la femme et qu'elle doit disparaître. Il s'agirait d'une pratique dégradante et dangereuse dans une civilisation fondée sur l'égalité de l'homme et de la femme. Mais nombreux sont ceux aussi, qui la trouvent justifiée. On entend que l'argent qui symbolise la dot est plein de bénédiction

---

<sup>44</sup>« ...Et donnez aux épouses leur mahr, de bonne grâce. Si de bon gré elles vous en abandonnent quelque chose, disposez - en alors à votre aise et de bon cœur... » (Coran, sourate 4 verset 4).

<sup>45</sup> Il n'y a pas de terme pour traduire ce que le coran nomme tantôt *farida* tantôt *sadac* ou *ajr* connu généralement comme *mahr*. La femme possédant une personnalité juridique complète, peut en effet posséder en toute propriété des biens sur lesquels ni ses parents ni son mari n'ont aucun droit, pas même de regard. Souligné par l'auteur.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

et qu'il est facile de le fructifier. Si cette somme constitue un capital, par exemple, celui – ci deviendra très vite considérable et jamais l'entreprise n'échouera.

*« L'enregistrement civil d'un mariage stipule que la fiancée et le fiancé doivent donner officiellement leur consentement. Le scandale serait trop énorme. Théoriquement, le contrat de mariage, qui lie les deux parties devrait assurer à la femme le respect de ses droits. Mais celui-ci est encore tributaire des différentes interprétations que peuvent en faire les autorités religieuses, généralement très traditionalistes. Cependant, c'est grâce à ce contrat que les femmes peuvent introduire des clauses les protégeant de leur statut d'épouse. Elles peuvent ainsi empêcher leur mari de prendre une seconde épouse. En revanche, il ne la protège pas de la répudiation. » (Roux, 1995)*

D'après Baré, il existe dans le Nord de Madagascar une expression plus ou moins sarcastique *Vadiana tsaiiky an trano* (littéralement mariage enfant dans la maison), ce qui veut dire relations sexuelles avec les "steps" au sens Anglais<sup>46</sup>. En Guinée, il arrive également que la fille élevée par une tutrice devienne sa co - épouse

En donnant leurs *khouroudy* à leurs maris, ces femmes s'assurent d'une position privilégiée au sein de la famille à cause de la soumission que leur vouent ces filles. Alors qu'avec une autre fille comme coépouse, elles essuieraient des affronts pour ne pas dire qu'elles entretiendraient des rapports conflictuels comme c'est le cas le plus souvent au sein de nombreux ménages guinéens. Il peut arriver aussi que ces *khouroudy*, qui leur vouait tant de respects et d'égards, changent complètement de stratégie pour devenir leurs pires ennemis. Notons tout de même que ces pratiques sont plus courantes dans les campagnes que dans les villes où on aurait du mal à comprendre de tels faits. Nous pouvons parler à cet effet d'une dynamique de modernisation culturelle qui introduit de l'hétérogénéité dans la vie sociale, séparant les us et coutumes de la campagne et ceux des villes.

---

46 Communication orale.

**SECTION III. LA POLYGAMIE.**

*« ...Jeunes de Guinée, la polygamie est entre vos mains, vous pourrez l'entretenir ou la faire disparaître selon la qualité de votre éducation et la fermeté de votre volonté dans l'édification d'une Afrique nouvelle, à jamais débarrassée de l'infériorité de l'oppression de la femme... »<sup>47</sup>.*

*Ahmed Sékou Touré.*

La polygamie est le fait qu'un homme épouse deux, trois ou plus de femmes. Quant à l'Islam, il en a limité le nombre à quatre. Aucun musulman ne dépasse ce nombre quel que soit le motif. Avant, il n'y avait pas de limitation de femmes. Il y avait eu par le passé des chefs possédant plus de cinquante épouses.

*« A l'origine, cette situation est surtout liée au désir d'avoir une nombreuse progéniture. Aujourd'hui la polygamie reste encore répandue et cela malgré les conséquences douloureuses des conditions économiques. Dans les régions où l'agriculture itinérante est prédominante et où la majeure partie du travail agricole est effectué par les femmes, on trouve une forte influence de la polygamie, la compensation matrimoniale étant payée par le futur mari ou par sa famille, les femmes travaillent dur et n'ont qu'un droit limité à être entretenues par leur mari, cependant elles profitent d'une liberté considérable de mouvements et d'une certaine indépendance économique grâce à la vente de leurs propres récoltes. Dans ce type de communauté rurale elles sont estimées à la fois en qualité de travailleurs et en qualité de procréatrices de la génération à venir. C'est pour cela que les hommes désirent ardemment avoir plus d'une femme. » (Roux, 1995).*

Chez les chrétiens de Guinée, un homme a droit à une seule épouse. Mais ils sont minoritaires, près de 85% de la population est musulmane. La polygamie est donc très répandue aussi bien dans les villes que dans les campagnes. L'homme est libre d'épouser la femme qu'il désire et à n'importe quel moment de la vie. Il ne doit demander l'aval de personne pour se décider, surtout pas à sa (ses) femme (s). Cette situation inconfortable pour les femmes entraîne dans les familles beaucoup de conflits aussi bien au moment du partage de l'héritage, lors du décès du père, que dans la vie de tous les jours, comme l'illustre le propos d'une jeune fille prostituée de Conakry :

<sup>47</sup> in Hanry (1970:p.74). Rapport de doctrine et d'orientation présenté au nom du bureau politique national (B.P.N) par le secrétaire général du parti démocratique de Guinée (P.D.G.), Sékou Touré.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*« Mon père n'accorde aucune importance à ma mère, il ne paie rien pour elle, il s'est marié à une seconde épouse ; c'est moi qui subviens au besoin de ma mère. »*  
(Doumbouya, 2000: p.46).

Quand un homme est polygame en Guinée, il sera tenu en raison de la tradition d'être équitable avec ses compagnes : il sera donc contraint de passer deux jours et deux nuits chez chacune de ces femmes. Autrement dit, si Mamadou se programme pour passer les deux premiers jours et nuits chez sa première épouse, c'est celle – là qui s'occupera de la préparation du repas familial durant les deux jours en question. Elle donnera à manger à Mamadou et aux enfants de celui – ci. Durant ces deux jours, c'est la première femme qui sera chargée de laver et repasser les habits de son mari, c'est elle qui lui apportera de l'eau dans la douche pour qu'il se lave et c'est elle qui passera les deux nuits et jours avec l'époux.

Pendant ces deux premiers jours du mois, la deuxième femme de Mamadou doit être chaste et attendre les deux jours suivants du mois au cours desquels elle sera à son tour chargée d'accomplir tout ce que sa coépouse aura fait et qui est cité en haut. Il peut arriver que les deux femmes ne s'entendent pas du tout dans ce cas là l'une refusera que l'autre prépare quoi que ce soit pour ses propres enfants. Certains permettent à chaque femme de préparer ce qu'il faut pour sa propre progéniture, mais les deux jours restent en vigueur.

Puisque la première épouse a reçu son époux durant les deux premiers jours du mois et la seconde épouse les deux jours suivants, ce sera au tour de la première épouse de recevoir de nouveau son mari pour deux jours et les deux jours suivants reviendront à la seconde épouse. Ainsi de suite jusqu'à ce que l'une des femmes ou le mari lui – même meure ou qu'une maladie qui ne peut plus permettre cette alternance survienne. La vieillesse avancée d'une des femmes peut porter préjudice au bon fonctionnement de l'ordre établi. Il arrive qu'une femme qui est malade ou qui sent la vieillesse demande au mari de se consacrer uniquement à l'autre épouse pour ses besoins sexuels. Ce sera facile dans ce cas, quand l'homme n'a que deux épouses, mais quand il a trois ou quatre femmes, le problème devient un peu plus délicat parce que la femme qui est malade ou qui est vieille aura à faire un choix entre deux autres épouses quand elles sont trois, et trois épouses quand elles sont quatre chez le mari. Qui choisir dans ce cas ? Celle qui est apparemment la plus aimée du mari ou bien celle avec laquelle elle a le plus d'affinité et de complicité ?

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Dans la plupart des cas, c'est la première qui est rapidement choisie pour faire plaisir au mari et du coup attirer de la bénédiction pour ses enfants et préparer sa rentrée au paradis. Ainsi, quand dans un ménage polygame, il y a trois épouses et qu'une d'entre elles, pour des raisons évoquées ci-dessus, se désengage de son devoir conjugal et donne ses deux jours à la favorite du mari, cela veut dire que cette favorite, au lieu d'avoir deux jours comme d'habitude avec son mari, en aura quatre, puisque les deux jours de la femme défaillante lui seront accordés tandis que la femme qui n'a pas bénéficié de la largesse de la défaillante conservera ses deux jours comme d'habitude. Ainsi on constatera qu'à chaque fois, il y aura une des femmes chez qui l'homme passera quatre jours et une autre chez qui l'homme passera deux jours.

Dans le cadre de quatre épouses et qu'une d'entre elle est défaillante, ça se passera de la même manière sauf que là, il y aura deux femmes qui conserveront leurs deux jours habituels tandis qu'une d'entre elles aura quatre jours parce qu'elle a bénéficié de la largesse de l'épouse défaillante. La défaillante reste chez le mari en tant que femme légitime mais il n'y aura plus de relation sexuelle entre eux et elle ne sera plus obligée de préparer à manger pour la famille.

Dans d'autres cas, même s'il y en a une défaillante, elle ne pourra pas transférer ses deux jours à une autre femme, que celle – ci soit la favorite ou non. Chacun conservera ses deux jours, seulement la défaillante n'aura pas de jours. Dans ce cas – ci, la défaillante conserve les mêmes droits que dans le premier cas. Ce deuxième cas semble juste, car toutes les femmes conservent les jours similaires. Aucune n'est lésée.

Il sera intéressant d'ajouter que les deux jours pris ici pour expliquer l'alternance du mari chez les femmes le sont à titre indicatif, mais aussi parce que c'est courant. Sinon cela n'empêche pas de voir des familles évoluant avec un programme de 7jours par femme. Ainsi le mari fera une semaine avec chacune de ses épouses. Certains hommes ont les moyens d'offrir à chaque compagne, sa propre habitation où elle pourra vivre avec ses enfants et qui peut être plus ou moins éloignée de l'habitation des autres femmes dans le but d'éviter des malentendus entre co - épouses.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

D'autres par contre, font vivre les femmes sous le même toit parfois jusqu'à quatre épouses. Cela est souvent dû au manque de moyens. C'est le cas le plus courant en Guinée. En plus des tapages entre co - épouses qui ne se goberont jamais, s'ajouteront ceux des nombreux enfants qui se détesteront le plus souvent jusqu'à la fin de leur vie. Les enfants issus de différentes mères et bien qu'ayant quelque chose d'important en commun – le nom du père – se regarderont le plus souvent en chiens de faïence. L'atmosphère peut être catastrophique si le père polygame est partial entre ses femmes et par ricochet entre ses enfants car il voudra toujours défendre les enfants de la favorite, ce que les autres n'accepteront jamais. Au décès du père dans ces conditions, ce sera la descente aux enfers pour la famille.

La polygamie n'est pas perçue de la même façon au village et en ville. Au village, c'est tout naturel que l'homme soit polygame compte tenu du volume du travail affecté aux femmes. Toutes les activités sont manuelles. La venue d'une coépouse est vue sous l'angle de la collaboration de l'aider dans le ménage qu'elle pourra apporter. Aussi, la plupart des villageoises pensent que la monogamie apporte beaucoup trop de travail et de souffrances pour les femmes. En effet, quand elle est seule épouse, elle doit s'occuper quotidiennement des travaux domestiques, de la cuisine, de la lessive ; elle n'a que ses propres enfants pour l'aider, et si elle tombe malade, qui prendra soin de la famille ? Par conséquent l'acceptation ou le refus de co - épouses dépend en grande partie de la valeur du mariage et du milieu. Ainsi une femme qui a été contrainte d'épouser un homme, accueille favorablement une nouvelle épouse qui sera une alliée, une confidente. Par contre les femmes qui aiment leur mari et qui ont une certaine instruction refusent la polygamie. Mais ce choix constitue une menace permanente pour l'épouse. Pour éviter la répudiation, elle se sent alors contrainte d'être exemplaire dans tous les domaines, afin de ne pas tomber en disgrâce. Pour garder son mari sans partage, elle cherchera aussi à mettre au monde le plus de fils possible, quel que soit son état de santé.

Bien que la polygamie soit répandue dans les grandes villes, elle est de plus en plus rejetée par les femmes lettrées. Pour elles, la polygamie engendre trop de conflits au sein de la famille (incompréhension entre les co - épouses, querelles entre enfants issus de mères différentes, prise de position de l'homme en faveur de la favorite et de ses enfants...). Leur rang établi chronologiquement suivant l'ordre du mariage ne favorise pas l'entente en raison



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

des avantages dont jouit la première femme. C'est elle, en effet, qui est censée être le "mari" des autres épouses. C'est elle qui "domine". Si elle est stérile, elle élèvera les enfants des autres épouses, enfants qui passeront pour les siens.

Certaines femmes préfèrent quitter leur mari plutôt que d'accepter une coépouse. En revanche, l'homme est contraint par sa famille à la polygamie lorsque sa première épouse tarde à enfanter. Pour ce qui est du travail domestique, d'un commun accord, les différentes épouses d'un seul homme établissent entre elles un roulement dans les travaux courants de cuisine, de lessive, de balayage. Le mari en est informé puisqu'il est directement concerné. Même si l'homme souhaite aider sa femme dans ses travaux ménagers, la structure sociale et familiale l'en empêche. Il ne sera plus respecté par sa famille et ses voisins. Sa femme sera critiquée : elle ne joue pas son rôle. En ville, il existe une légère évolution car le couple est un peu plus indépendant par rapport à la famille et le voisinage est moins oppressant. La polygamie demande des règles de conduite à observer par le mari et les différentes épouses. Chacun connaît à priori son rôle, dès l'enfance déjà; les filles sont confrontées à ce phénomène parce que nombreuses sont celles qui ont grandi dans les ménages polygames.

Aussi, notons que la dernière femme mariée est toujours la favorite du mari, si et seulement si elle a été choisie par celui – ci. Malgré quelques transformations notables de la société guinéenne, il y a encore beaucoup à faire car de nombreux parents continuent de choisir les compagnons de leurs enfants. La favorite en Guinée est sujette à de nombreuses convoitises, aussi bien de son mari que de tous ceux (hommes et femmes) qui ont besoin du concours de l'époux parce que les gens sont persuadés qu'elle pourrait avoir une influence sur ce dernier.

Certaines personnes passeront toujours par la favorite d'un homme pour solliciter auprès de celui – ci un service de quelque ordre que ce soit. Ce qui peut aller des demandes d'ordre privé (domestique, familiale,...) mais aussi professionnel. C'est dans ce cadre qu'on verra par exemple un employé en quête d'une promotion ou qui s'est attiré le courroux de son patron venir se confier à la favorite de celui – ci pour se faire pardonner ou obtenir la promotion souhaitée.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Contrairement à ce qu'on pense à l'extérieur des frontières guinéennes, la femme peut avoir un certain pouvoir et de l'influence sur son époux. Mais ce phénomène est parfois occulté d'une manière ou d'une autre.

Un homme peut être amené à prendre une décision importante dans le domaine professionnel ou familial. Dans ces conditions, le point de vue de sa femme est important mais cela ne se sait pas parce que les personnes étrangères au couple ne savent pas que c'est peut être l'avis de la femme qui se matérialisera. L'avis des femmes s'exprime en douceur dans un environnement réduit et féminin, alors que celui de l'homme s'exprime au grand jour dans un environnement plus vaste.

Il peut arriver aussi, lors d'un conflit, que le chef de famille adopte une position catégorique sur laquelle il s'entêtera malgré les éventuelles interventions des uns et des autres. Il suffit quelquefois de rendre visite en coulisse à la favorite en vue de la persuader de faire changer l'avis de son époux. Il arrive assez souvent que le mari change d'avis la veille suite à l'intervention de sa compagne, alors qu'il y a quelques heures à peine. Il était inflexible sur sa décision.

Dans la Guinée d'aujourd'hui, beaucoup de personnes profitent de cet état de fait pour bénéficier des projets indirectement auprès du président de la république, qui est lui même polygame. Certains ne s'empêchent pas de dire que ce sont les épouses du chef de l'Etat avec leurs clans respectifs qui dirigent le pays.

Bien que de façon sournoise, les femmes ont parfois en Guinée une influence dans la prise de certaines décisions importantes de la vie et de l'avenir du couple. Le seul problème réside dans le fait qu'elles n'ont pas toujours droit à la parole en public. C'est à l'homme de parler au nom de la famille et à lui revient le dernier mot, d'où le fait que bon nombre de personne proclame que ce sont des hommes qui décident partout et pour tout.

Un homme monogame dont l'épouse ne lui donnerait que des descendances féminines risque de se voir contraint d'épouser une deuxième femme qui est supposée lui faire des fils. La première épouse jugée incapable d'enfanter des garçons se verra à son tour obligée de

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

cohabiter avec une coépouse. Elle n'aura aucun mot à dire là – dessus, sous risque d'être répudiée. Les parents détiennent l'autorité, même après le mariage de ce dernier et il est impensable que le fils refuse le choix de ses parents.

L'Islam accorde à la femme une place à la fois critique et ambiguë. Elle doit témoigner à son mari du respect et de l'attention. Selon le Coran, l'homme est responsable de sa femme. Il est tenu de la nourrir, loger, soigner quand elle est malade et l'habiller. Bien que la femme soit autorisée à assister à la prière en commun, elle n'est pas habilitée à la diriger. Seul l'homme peut être imam.

Le Coran, tout en limitant le nombre d'épouses à quatre femmes n'a pas omis de signaler qu'une femme serait plus raisonnable parce qu'il n'est pas facile pour un homme d'être équitable alors que Dieu voudrait la justice<sup>48</sup>.

Le Coran a légiféré dans la société du VII<sup>e</sup>S sur la position de la femme. L'Islam accorde à la femme des droits et des devoirs. Avant son avènement, la femme n'avait pas droit à l'héritage; il lui a été accordé une demie part de ce qu'un homme devait avoir parce que toute la charge de la femme incombe au mari dans la tradition islamique. Cependant ces droits très souvent ne sont pas respectés.

Il est mal perçu dans la société guinéenne, qu'une femme traîne son mari ou son ex-mari devant les tribunaux. Les croyances sont tellement ancrées dans les esprits que les femmes préfèrent se résigner et se soumettre à la volonté divine comme pour dire : « *J'attends que Dieu en personne trouve une solution à mon problème* ». Les imams et les personnes âgées, qui sont des symboles de sagesse, font croire aux femmes que celle qui exposera son époux à l'humiliation (par exemple, en le traînant devant les tribunaux) risque de voir ses enfants sans avenir, incapables de réussir dans la vie. Il s'agit d'un argument fort, l'enfant est perçu en Guinée comme un don divin.

---

48« ... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez. Cela, afin de ne pas faire l'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre situation de famille) » (Coran, sourate 4 verset 3).

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Le fait, pour une femme, de se battre farouchement pour ses droits contre son mari, serait, dit-on source de malédiction pour ses enfants d'abord et pour elle-même ensuite. En Guinée, nombreux sont les ménages polygames et puisque dans la plupart des cas toutes les épouses sont mères, chacune voudrait que ses enfants réussissent. Pour cela, tous les moyens sont bons, par exemple, fréquenter le ou les marabouts afin de briser l'avenir des enfants des co-épouses; ou consulter le prédicateur pour qu'il dévoile, non seulement l'avenir de ses propres enfants, mais aussi celui des autres enfants. Il y a aussi la pratique de la sorcellerie qui permet de se débarrasser des enfants des co-épouses qui sont censés réussir dans la vie.

L'amour des enfants est ainsi au fondement de la domination masculine, comme l'indique un proverbe populaire :

*« Que celles qui veulent qu'un jour, leurs enfants puissent s'adresser au monde sans être interrompus doivent elles-mêmes se taire quand leurs maris ont la parole ».*

L'entretien du mari est ainsi le souci premier des femmes. Ce phénomène est encore plus patent à la campagne où des moyens de communication moderne comme la télévision n'ont pas encore fait leur entrée.

Tableau n°3. Quelques articles du code civil guinéen relatifs à la prohibition de la polygamie.

L'article 315 du code civil interdit la polygamie à toute personne de nationalité guinéenne et sur toute l'étendue du territoire guinéen. Toutefois les articles 316 et 317 prévoient des dérogations à la prohibition de la polygamie.

L'article 316 ne concerne que les mariages célébrés avant le 31 janvier 1968.

L'article 317 autorise les dérogations suivantes à la prohibition de la polygamie:

- le mariage d'un homme déjà marié à une femme de plus, en cas de force majeure dûment établi par les autorités médicales compétentes et sur autorisation du Ministère de l'intérieur;

- le remariage sans contrainte de la ou des veuves d'un défunt au frère du défunt de leur choix;
- le mariage d'une veuve mère d'enfants mineurs à l'homme de son choix, avec le consentement préalable de la ou des épouses de celui-ci;
- le mariage ou remariage sans contrainte d'une femme de plus de 45 ans.

Il est aisé de constater que ce texte présente la plupart des dérogations à la prohibition de la polygamie comme dérogations en faveur des femmes. Dès lors, il est difficile de soutenir qu'il y a discrimination au sens de la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes.

Par ailleurs, l'article 318 prévoit des sanctions contre l'époux (homme ou femme) et l'officier de l'état civil qui contreviendraient aux dispositions relatives à l'interdiction de la polygamie. Force est de reconnaître que, malgré l'interdiction et les sanctions prévues, la polygamie se pratique au vu et au su de tout le monde et avec l'aval des officiers de l'état civil. Les avis sur l'interdiction de la polygamie sont partagés.

Certains estiment que, compte tenu des us et coutumes du pays, aucune interdiction ne devrait exister. D'autres pensent qu'elle a pour but la protection de la femme. Notons que les règles coraniques n'autorisent la polygamie que dans la mesure où l'homme peut être équitable envers ses différentes épouses.

Source: Rapport d'étude sur la promotion et la défense des droits des femmes.[oct 1996], Etudes de consolidation sur les stratégies – Programme PDDP, CECI-Guinée.

#### **SECTION IV. LA REPUDIATION**

Dans les cas de répudiation, rien n'oblige l'homme à répondre de ses actes, c'est – à - dire expliquer les raisons qui l'ont poussé à agir de la sorte. Encore faudra-t-il préciser que les lois guinéennes réservent en matière de justice, le même droit aux femmes qu'aux hommes. Elle est l'une des injustices à laquelle les femmes de Guinée sont confrontées. Pour un rien, l'époux peut renvoyer sa conjointe chez ses parents. La répudiation ne laisse aucune dignité à

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

la femme. C'est la preuve de sa possession par son mari au même titre que n'importe quel autre "bien".

On se sert des objets, et quand ils n'ont plus d'utilité, on s'en débarrasse le plus vite possible. En Guinée, un homme a le droit de répudier sa femme tandis que le contraire est inconcevable pour la simple raison que le domicile conjugal est la propriété du mari (virilocalité)<sup>49</sup> ou de toutes les façons sous sa responsabilité, la femme aussi d'ailleurs.

*« Traditionnellement, la répudiation est un droit inaliénable du mari. Point n'est besoin de justifier sa décision, même si elle a été prise sous le coup de la colère, de l'ivresse ou d'une quelconque raison, même futile. La famille de la femme répudiée est alors tenue à un certain nombre d'obligations morales et matérielles envers elle. Elle doit notamment la reprendre chez elle et lui assurer un soutien financier. La situation d'une répudiée est toujours considérée comme transitoire : l'objectif est le remariage et l'enfantement au plus tôt. » (Roux, 1995).*

Les raisons de la répudiation d'une femme sont nombreuses et pour la plupart futiles. Accueillir mal la venue d'une nouvelle coépouse dans le foyer conjugal, s'absenter plusieurs heures du domicile conjugal sans la permission du mari ou encore lui refuser l'acte sexuel constituent des attitudes, entre autres, qui peuvent conduire à la répudiation de la femme. Il y a dans cette sentence, un énorme mépris pour l'épouse qui n'a aucun recours pour l'empêcher. La répudiation est préjudiciable à l'éducation des enfants de la femme répudiée. Ils sont abandonnés à eux-mêmes sans soutien parce qu'ils restent chez leur père qui n'est jamais là pour les écouter. Les enfants qui sont dans des familles polygames sont exposés au harcèlement de leur marâtre qui accordera toujours la priorité aux siens d'abord.

### **SECTION V. ALLAH MALI<sup>50</sup>**

Deux variantes de mariage se combinent en Guinée, le religieux et le civil, aussi bien pour la communauté musulmane que chrétienne. Les modalités de rencontre entre les filles et les garçons qui sont amenés à convoler ensemble sont diverses et variées. Dans certains cas, les parents du garçon lui cherchent (choisissent) une fille en âge de se marier; dans d'autres, le garçon et la fille se rencontrent, deviennent des copains et finissent par se décider de passer à

<sup>49</sup> La résidence virilocale met l'accent sur le fait que le couple va s'établir non pas sur les terres du groupe du mari (résidence patrilocale) mais sur les propres terres du mari (Ghasarian, 1996). Ceci dit, notons toutefois qu'en Guinée, il existe d'autres formes de résidence adoptées par le couple.

<sup>50</sup> C'est un terme Soussou qui voudrait dire littéralement « Aide à Dieu ».

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

l'étape suivante, c'est – à - dire le mariage, et ils informent les parents.

Plus rarement, il arrive qu'un chef de famille décide de donner une de ses filles comme "Allah Mali". Pour se rapprocher de Dieu, certains pères de confession musulmane envisagent de donner une de leurs filles à Dieu, en la mariant à un musulman sans que celui – ci ait à déboursier quoi que ce soit. L'homme à qui ce privilège est accordé se voit décharger de toutes les dépenses courantes effectuées par les hommes pour le mariage.

Ainsi, le père se charge lui – même de verser la dot à sa propre fille à la place du futur mari. C'est encore lui qui remplit la valise d'habits qui devrait être offerte par n'importe quel prétendant. Il prend aussi en charge les dépenses financières pour les cérémonies religieuse et civile du mariage. Si le père est riche, il peut aussi offrir le lit, les commodes et les armoires sans oublier la maison qui doit accueillir les nouveaux mariés. En compensation de l'acte de donner sa fille en "Allah Mali", le père espère être gracieusement rétribué et aimé de Dieu. La plupart des musulmans de Guinée pensent qu'il s'agit là d'une manière adéquate de se faire absoudre de ses péchés et de bénéficier ainsi des bienfaits divins. C'est aussi un moyen d'acquérir par la même occasion de la considération sociale et du prestige de la part des coreligionnaires.

Si la fille offerte en "Allah Mali" est vierge, la rétribution divine sera encore plus conséquente, d'après les anciens. Un véritable mythe entoure l'"Allah Mali" : Cet acte assurerait l'accès au paradis à plusieurs milliers des membres du clan paternel et maternel de la fille offerte en "Allah Mali".

Les filles données en mariage par ce procédé auraient elles - mêmes au paradis une ville spéciale, unique et meilleure que les autres filles. Certains pères de famille ayant commis des péchés peuvent avoir recours à ce rituel pour se faire pardonner de Dieu. Le nouveau marié, s'il le souhaite, peut lui aussi, tout de même, offrir des cadeaux, voire de l'argent à sa nouvelle épouse. Dans ce genre d'union, l'avis de la fille importe peu ou ne compte pas du tout. Le père ne se soucie pas de savoir si sa fille aime ou pas l'heureux élu. Selon la tradition, à partir du moment où le père a contribué à lui donner la vie, il est légitime qu'il décide de son devenir conjugal.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Il est extrêmement difficile de défaire une telle union, en tout cas tant que le père vit, car même s'il a plusieurs filles qui se retrouvent mariées dans différents ménages, le père tiendra beaucoup plus à la pérennité du mariage par "Allah Mali" dont dépend son bonheur et celui de la famille entière dans l'au – delà. Même si les pires sévices sont infligés à la fille donnée par Allah mali, cette dernière est tenue d'endurer ces mauvais traitements afin de sauver l'âme de la famille toute entière et en premier lieu celle de son musulman de père. C'est comme si elle devait se sacrifier pour l'ensemble de la famille, du moins jusqu'au décès du père.

La plupart des mariages par don qui se terminent par le divorce ou par la répudiation sont dissous après le décès du père, c'est - à - dire de l'instigateur et du co – bénéficiaire de la chose. Dans certains cas, même après la mort du père, il est impossible de mettre fin à ce genre de mariage car il y a toujours un frère du père (oncle) qui sera là pour veiller à la continuité du ménage.

Sans pour autant exagérer, nous pouvons constater à partir de cette courte illustration, une facette non moins négligeable de la domination masculine dont les filles sont encore victimes en Guinée. Disons en passant qu'encore une fois c'est dans les villages et les campagnes que l'on assiste le plus souvent à de telles unions car c'est en quelque sorte un fait avéré de tradition. Ceci dit, on rencontre aussi ce phénomène dans la capitale Conakry, mais à une plus petite échelle.



CHAPITRE V

**LES FEMMES DE GUINEE FACE AUX CROYANCES RELIGIEUSES**

Comme le note le rapport de synthèse de la Banque Mondiale (2003:p.39) concernant l'évaluation de la situation de genre en Guinée, si la laïcité est reconnue et constitue un principe de base de l'actuelle République, l'on doit souligner que la religion y joue un rôle très déterminant au sein des communautés. Plus de 80 % de la population pratiquent la religion musulmane. Le christianisme, à dominante catholique, touche surtout la région forestière et la région maritime. Les autorités religieuses (imams, évêques, prêtres, érudits etc...) jouissent d'une haute crédibilité auprès des populations et ont une forte influence sur la vie sociale et constituent comme une sorte de contre pouvoir dont la place est non négligeable dans le processus de communication et de dialogue avec et entre les différentes communautés.

Toujours dans le même rapport, il est fait mention à la place occupée traditionnellement par la femme dans les structures sociopolitiques et culturelles, limitée à son rôle au sein de la famille, ayant en charge les besoins en matière de procréation, de soins, d'éducation des enfants et d'épouses. La religion, la culture, les mœurs et coutumes demeurent les principaux éléments régulateurs de l'existence de tous les individus dans leur environnement social et ont, par définition, une incidence sur la situation des femmes. Il peut être par conséquent utile de présenter les différents rôles réservés aux femmes de Guinée, selon qu'elles appartiennent à telle ou telle religion.

## SECTION I. L'ISLAM

Largement majoritaire (environ 80 %), la religion musulmane domine l'ensemble du territoire guinéen ; pratiquement seule (Tidjanisme)<sup>51</sup> dans le Fouta – Djallon, elle "compose" volontiers avec le christianisme et les religions traditionnelles (animisme notamment) qui sont présentes encore de nos jours en Basse Guinée et en Guinée Forestière.

*« Si l'on se réfère aux valeurs religieuses qui prédominent sur le droit moderne<sup>52</sup>, il existe, en matière de partage des responsabilités, une nette domination de l'homme auquel la femme doit entière obéissance et soumission. En outre, la préférence du mariage religieux sur le mariage civil n'offre aucune garantie juridique à la femme qui, lors de dissolution du mariage, passera par la répudiation et non par le divorce. Alors que le droit positif interdit la polygamie, la religion musulmane permet cette pratique qui est la plus courante en matière d'union, quel que soit le milieu (urbain ou rural) ou le groupe ethnolinguistique. Cet état de fait est favorisé par l'émigration massive des jeunes, le désir pour les hommes d'avoir une nombreuse progéniture sans pour autant qu'ils puissent respecter leurs obligations envers les co – épouses et leurs enfants et que les femmes auront à charge. Sur le plan de la coutume, c'est le mariage forcé qui est prôné contrairement aux dispositions du code civil qui pose le consentement des époux comme condition de validité du mariage et qui fixe l'âge légal du mariage des jeunes filles à 17 ans. En outre, le « lévirat », sorte de mariage forcé, consiste à contraindre une veuve à épouser un beau – frère après le décès de son mari. Le refus de la femme d'obéir à cette coutume la prive de la garde de ses enfants et du droit de demeurer dans le domicile conjugal".(Banque Mondiale, 2003:p.11).*

Le rapport va plus loin en soulignant qu'au décès du mari, la femme n'a pas droit à l'héritage, faute d'avoir un statut qui lui permette de succéder. En outre, il faut enfin souligner que les préceptes du Coran stipulent que le garçon hérite de deux parts, contre une part pour la fille. En réalité, comme le partage de la masse successorale est souvent fait par le conseil de famille en dehors de toute intervention judiciaire, c'est cette règle qui est appliquée au détriment aussi bien des filles héritières que des mères ayant à leur charge des filles mineures.

51 ou Tidjaniyya. Il s'agit d'une confrérie musulmane fondée par Ahmad b. Muhammad b. al - Muhhtarb. Salim al - Tidjani, né près de Laghouat en 1737, mort en 1815. Elle est considérée comme une branche des khalwatiyya que son fondateur avait connu en Egypte. La doctrine d'al - Tidjani est exposée par son disciple Ali Harazim, dans son livre: Djawahir al - ma'ani (Les joyaux des idées). Al Tidjani voyage beaucoup, mais Fez reste le centre de son activité. Le plus jeune de ses fils oriente l'action de propagande vers le Sahara et le Soudan. Les chefs de la confrérie refusent de s'engager dans la guerre sainte au moment de l'invasion française de l'Algérie. En 1836, ils répondent à Abd al - Qadir (Abd - el - kader) que le but de leur confrérie est la vie dans le recueillement. Ils continuent à avoir de bons rapports avec les autorités françaises. Cette confrérie s'est tout particulièrement répandue dans l'Afrique noire et s'est propagée par Al - Hadj Umar jusqu'en Guinée. Elle est florissante en particulier au Sénégal, où le souvenir d'Al - Hadj Malik Si, qui a travaillé à l'y installer, est encore bien vivant. (Voir Arnaldez Roger, membre de l'institut, professeur émérite à l'Université de Paris IV - Sorbonne in Encyclopoedia Universalis).

52 Le fait que de nombreuses personnes ne sont pas scolarisées et le poids de la religion musulmane font que la plupart des gens préfèrent adopter les rites islamiques.

## **SECTION II. LE CHRISTIANISME**

La religion chrétienne reste de loin minoritaire par rapport à l'islam. Elle est surtout représentée par les catholiques, à peine 15 % de la population guinéenne. Il faut cependant noter que les fidèles se comptent aujourd'hui en million de personnes et les églises se bâtissent un peu partout dans les quartiers et communes de la Guinée.

Par rapport à l'année 1964, nous pouvons affirmer que cette religion a enregistré un bond en avant sans précédents. A cette date, d'après les données de HANRY (1964) :

*« Il y avait environ 25.000 fidèles, administrés par un archevêque africain à Conakry, deux européens à Kankan et N'Zérékoré. A ce moment là, une centaine de missionnaires se trouvait en Guinée. »*

Plus tard, ils seront tous expulsés par le régime de Sékou Touré<sup>53</sup>. Lors de la prise du pouvoir par l'armée guinéenne en 1984, la liberté de culte sera accentuée. La nouvelle première dame du pays est chrétienne, le restera et fera tout son possible pour soutenir la communauté chrétienne. Certains musulmans, intimidés par l'avancée du christianisme sous l'influence de la première dame, ont souhaité que le président épouse une seconde femme musulmane, d'autant plus que sa religion lui autorisait la polygamie, sous certaines conditions. Il a effectivement pris une seconde épouse, désormais considérée, à l'instar de la première dame pour les chrétiens, leur porte - parole et soutien auprès du président, et mère de tous les musulmans de Guinée.

Use a été choisie après son élection comme "Miss" en 1987. C'était la première fois qu'un tel concours était organisé en Guinée. Cette cérémonie diffusée à la télévision nationale a été désapprouvée par les autorités religieuses parce que les filles défilaient en deux pièces, ce qui était totalement nouveau, et perçu comme catastrophique et choquant par la population dans sa grande majorité, ainsi que par les autorités religieuses, autant musulmanes que chrétiennes. La Guinée venait de se libérer de 26 années de pouvoir autoritaire où elle s'était maintenue complètement fermée à l'extérieur, vivant pour ainsi dire en autarcie totale. Les considérations d'ordre moral étaient devenues, depuis l'indépendance du pays, des

---

<sup>53</sup> Sékou Touré avait une épouse métisse d'origine chrétienne, mais il finira par la convertir à l'islam. Le président tenait beaucoup à l'islamisation de la population guinéenne.

### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

fondements de la société guinéenne. Une réorientation politique radicale sera adoptée par les militaires à partir du 03 Avril 1984 à la mort de Sékou Touré. Les nouveaux dirigeants optent pour le libéralisme ce qui aboutit, en 1987, au concours de Miss Guinée. Une bonne partie de la population guinéenne a été profondément choquée du fait que le président de la République choisisse pour épouse une personne qui a été aperçue à la télévision nationale vêtue uniquement de bouts de tissu et cela, à plusieurs reprises, lors des défilés. D'ailleurs, ces concours de Miss Guinée n'auront plus lieu après 1988. Depuis le mariage présidentiel, les images de l'élection Miss Guinée de 1987, où on voit défiler la seconde épouse du président, n'ont plus jamais été rediffusées à la télévision nationale guinéenne, la seule télévision en Guinée.

Depuis, la seconde épouse du président a fait son pèlerinage à la Mecque et s'est complètement tournée vers la religion musulmane. Elle consacre beaucoup de temps à assister aux cérémonies religieuses et à l'inauguration des mosquées. Le titre de mère des musulmans de Guinée lui a été accordée sans hésitation. Bien que le président ait de grands enfants issus de ses relations antérieures, la première dame – chrétienne – ne lui a pas donné de progéniture. Cela fait que de nombreuses personnes donnent le prénom de la première dame à leur nouveau né – filles uniquement - pour la consoler de son "handicap". Beaucoup d'autres personnes n'hésitent pas à lui confier voire à lui offrir même leurs progénitures garçons et filles cette fois – ci. Elle a d'ailleurs fini par ouvrir une fondation qui est un grand centre d'orphelinat pour les enfants démunis de la Capitale.

De nos jours, bien que les musulmans soient de loin les plus nombreux, l'intégration sociale et religieuse des chrétiens de Guinée n'est plus sujette à contestation. Aucun conflit religieux n'a été enregistré dans le pays, malgré des rivalités latentes entre les deux plus grandes religions du pays.

### ***SECTION III. L'ATHEISME***

Concernant les femmes athées voire fétichistes, les écrits en notre possession démontrent qu'elles ont une vie un peu plus enviable par rapport à leurs consoeurs des deux principales religions monothéistes de Guinée à savoir : musulmane et chrétienne. Rivière (1971:p.94-95) écrit dans son ouvrage que les femmes athées constituées en partie de groupes ethniques

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

(Baga, Nalou, Kissi, Tomas, Guerzé, Coniagui, Mikiforé, landouma, etc....) situés en grande partie en Basse et en Guinée Forestière sont protégées par la coutume contre la versatilité des époux, elles étaient dans une situation nettement supérieure à celle de la musulmane, qui possédait peu de recours contre la répudiation. Les sociétés secrètes féminines les défendaient contre un pouvoir trop exorbitant du mari. La femme Guerzé ou Coniagui serviront d'exemple du statut de la femme fétichiste.

A l'extrême sud du territoire guinéen, la forêt guinéenne est serrée à des altitudes moyennes de 500 à 600 mètres, entre les frontières de Libéria et de la Côte d'Ivoire. La civilisation sylvestre paléonigritique de ces émigrés de la région de Missadougou et Boola, fixés autour de N'Zérékoré depuis trois siècles pour ne plus subir les vexations des Malinké, conserve le souvenir d'une organisation quelque peu despotique sous la domination d'un chef redouté qui avait droit de vie et de mort sur ses sujets. Toute une hiérarchie de guerriers suivait ses ordres. Les femmes guerzé ont gardé de cette époque de lutte courageuse une indépendance assez grande. Elles ne se laissent pas frapper sans résistance. Leurs ripostes par des coups et des cris ameurent le village et attirent leurs congénères à la rescousse.

Comme chez leurs voisins de la forêt, leurs pratiques religieuses se distinguent de celles des hommes tout en les copiant partiellement. En sociétés secrètes, appelées **Sandé**, elles se réunissent pour délibérer sous la conduite des matrones et pour offrir des sacrifices. Malgré cette indépendance, la jeune fille Guerzé n'est pas libre de disposer d'elle – même. Selon M. Delafosse (1930), lorsqu'un Guerzé empruntait une somme d'argent, il pouvait donner non seulement un de ses frères ou de ses fils, même sa propre femme en gage contre le paiement de sa dette. Il gardait cependant la faculté de réserver ses droits conjugaux sur sa femme en disant qu'il "la couvrait de sa main" (*a nyé pélé dogho*). Ce prêt pouvait s'opérer sans couverture, lorsque par exemple, le chef qui disposait d'une épouse réservée dans chaque village tolérait qu'un seul célibataire travaillant pour lui le remplace dans ses devoirs conjugaux.

L'enfant issu d'une telle union appartenait au mari légitime, mais pouvait éventuellement lui être racheté moyennant indemnisation de 125 francs par adultère. D'après Savineau (1938), plus de 75 francs si c'était un garçon, 100 francs si c'était une fille, celle – ci étant plus utile

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

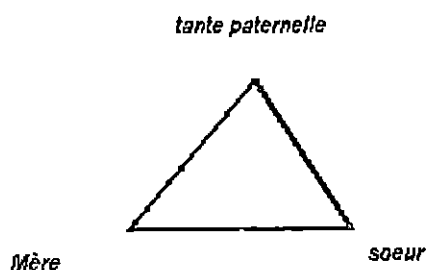
que le garçon aussi bien dans les travaux agricoles que dans les travaux ménagers. Certains maris tolérants n'hésitaient pas, surtout au moment de la collecte de l'impôt, à recouvrer une indemnité pour adultère auprès de l'amant de leur femme.

En pays Coniagui (environs de Youkounkoun, au nord de la Guinée attenant à Casamance), la situation de la femme animiste a été finement décrite par Monique Guessain (de Lestrangle) à partir d'une autobiographie de Coniagui, dans l'ouvrage collectif publié sous la direction de Paulme (1960). On y relève quelques traits saillants : liberté d'expression affective dans la période entre l'excision et le mariage, challenge et plaisanteries entre groupes de garçons et groupes de filles, complicité de la mère aux lubies de jeunesse de sa fille, importance de la mère dans le mariage de son fils, étroitesse des relations fils – mère. Ainsi, ces images détruisent – elles les fausses images de la femme soumise en tout aux volontés masculines, vivant avec sa mère, sans besoin de changement, terrorisée par les menaces coutumières et refusant toute amélioration.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE VI

**LE PARADOXE TRIANGULAIRE AU FEMININ OU LE RAPPORT A LA MERE, A LA TANTE PATERNELLE ET A LA SŒUR EN GUINEE.**



« Ta propre mère  
Ta propre sœur  
Tes propres porcs  
Tes propres ignames que tu as empilées  
Tu ne peux les manger  
Les mères des autres  
Les sœurs des autres  
Les porcs des autres  
Les ignames des autres qu'ils ont empilées  
Tu peux les manger. »

Aphorismes arapesh, cités par M. Mead

Sex and Temperament in Three Primitive Societies. New –  
York, 1935, P. 83 in (Lévi – Strauss, 1967).

Dès l'entrée de jeu, nous pouvons nous accorder cette idée que nul ne peut contester la domination masculine qui sévit en Guinée, domination qui se manifeste par l'oppression autant latente que manifeste à laquelle les femmes sont confrontées dans ce pays. Malgré l'apport considérable de celles - ci en contribuant au bien être familial et à la survie de la population, leur statut dans la société guinéenne laisse complètement à désirer.

La présence des ONG locales et internationales qui oeuvrent pour les droits et la citoyenneté des femmes en Guinée contribuent de manière positive à combattre les stéréotypes néfastes à l'image des femmes auprès des femmes elles-mêmes mais aussi et surtout auprès des hommes à travers des émissions de radio, de télévision et des formations organisées à leur intention.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Quand on observe en profondeur la situation des femmes en Guinée, on se trouve en présence d'un dilemme assez difficile à comprendre et à expliquer à partir du moment où d'un côté, certaines catégories des femmes (Mère -Tante paternelle – Soeur) sont vénérées, de l'autre, de la même manière et avec la même intensité, de nombreuses autres femmes sont harcelées et même maltraitées (Épouses – Collègues – Prostituées, etc.). Ce phénomène peut paraître d'autant plus paradoxal que la mère, la tante paternelle et la soeur de certains hommes ne sont autres que des épouses et des collègues d'autres.

Ainsi, quelque soit en tant qu'homme le respect et l'attention que l'on accorde à sa mère, puisqu'elle est la femme d'un autre homme (fut - il le père) et que les femmes subissent d'énormes injustices dans les ménages, elle sera amenée à subir une agression de quelque nature que ce soit. Que voulons- nous dire par là ? C'est que cette brève démonstration ci-dessus relatée prouve que si les hommes sont violents dans leur majorité envers les femmes en Guinée, ils peuvent ou sont même obligés d'entretenir une relation privilégiée avec certaines femmes en l'occurrence et tout particulièrement les trois catégories de femmes citées plus haut. Ils doivent à celles – ci : peur, attention, protection, et reconnaissance.

En aucun cas, ils ne peuvent les blâmer, les frapper, les insulter, encore moins les priver de bien-être. Ils doivent combattre toute personne, hommes et femmes qui atteignent l'intégrité morale et physique de ces personnes, sauf le père dans le cas de la mère. Malgré cette dernière recommandation, certains garçons n'hésitent pas à frapper le père qui maltraite leur maman.

### *Anecdote :*

*La tradition orale rapporte qu'il y avait dans une famille modeste de Conakry, un père qui battait souvent sa femme. Le couple avait un garçon qui assistait souvent aux scènes de ménage de ses géniteurs. Devenu grand, les mêmes scènes continuèrent lorsqu'un beau matin, son père entreprit de battre à nouveau sa mère.*

*Le jeune garçon d'une vingtaine d'années assistait une fois encore à la scène sans pouvoir faire grand-chose. Pour y mettre fin, il décida néanmoins de s'interposer quand tout à coup, il sortit une phrase assez rocambolesque.*

*Le jeune garçon : Eh ! Arrêtez ce tapage avant que je ne fasse éclater les testicules de quelqu'un. Le père assez surpris lui demande : A qui t'adresses – tu ainsi?*

*Disons que cette interpellation du père avait bien sa raison d'être d'autant plus que sa femme n'a pas de testicules, ce qui sous – entend que son fils s'adressait bien à lui. D'un autre côté, il ne pouvait pas se jeter sur le jeune pour le corriger de peur qu'il ne le terrasse devant sa femme.*



## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*De toutes les façons, tu as bien entendu ce que j'ai dit! répliqua son fils. Ainsi, il obtint ce qu'il voulait c'est à dire que son père arrête enfin de battre sa pauvre mère. On suppose à cet effet que le père pensera à deux fois avant de porter main sur sa femme du moins en présence de son fils. C'est ainsi que la paix revint dans cette modeste famille de Conakry. La morale de cette anecdote voudrait que les pères arrêtent de porter main sur leurs femmes et surtout pas en présence de leurs enfants.*

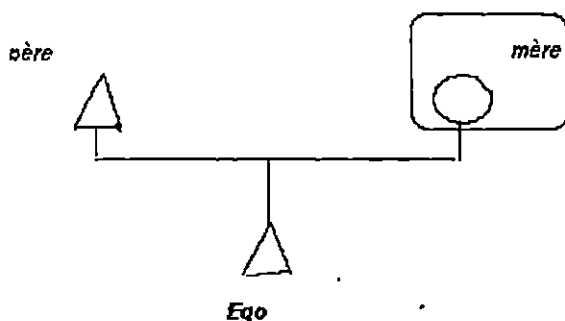
Il faut souligner que ce phénomène se produit dans une proportion assez restreinte. L'énorme respect qu'on doit à sa tante paternelle ne permet pas de toucher au mari de celle-ci en cas de mauvais traitements sauf sur son injonction ce qui est très rare car elle doit aussi obéissance à ce dernier.

Quand à la soeur, un homme ne doit jamais la faire pleurer ni accepter sa souffrance car elle est la tante paternelle de ses enfants et que si elle arrivait à proférer des malédictions contre ceux-ci, elles seront réalisées disent les vieillards. Ainsi, l'homme est amené à aimer et à protéger ses soeurs pour éviter de tels malentendus. C'est quand le frère et la soeur sont majeurs que cette considération prend toute sa teneur puisqu'en étant enfant ou adolescent, on ne comprend pas assez de choses aux interdits et aux choses permises au sein de la société. C'est en grandissant qu'on met en pratique les considérations sociales intériorisées tout au long de l'enfance et de l'adolescence.

Bien que les hommes dans leur grande majorité font l'impossible pour satisfaire aux demandes et aux caprices de ces trois catégories de femmes (Mère -Tante paternelle – Soeur), nombreux sont ceux qui, parmi eux, n'hésitent pas une seule seconde à répudier la tante, la soeur et la mère d'autres personnes en occultant le fait que tout le monde est censé aimer et chérir ces femmes. En se mettant à la place des hommes à qui ils arrivent de battre ou d'insulter ou encore de répudier les mères, les tantes et les sœurs d'autrui, ils pourraient revoir leur comportement négatif et accorder la même considération à leur "triangle au féminin" qu'à celui des autres. En voyant les choses sous cet angle, nous croyons que cela pourrait être un bon départ pour la transformation positive des rapports sociaux de sexe en Guinée.

C'est en adéquation avec cette ligne de démarcation que nous nous sommes fixés que nous allons essayer d'expliquer les rapports que les hommes de Guinée entretiennent avec leur "triangle au féminin" dont nous avons parlé.

**SECTION I. LA MERE.**



*« La nature (...) exhorte sans cesse au seul et unique devoir de la femme, être mère (...). La femme n'a que cet unique métier, mais il est grand, infiniment, embrassant tout ce qui est humain. »*

Groddeck, un problème de femme.

En Guinée, la mère est la personne à qui l'on doit tout. C'est elle qui a donné la vie et la vie n'a pas de prix. Régulièrement, un dicton est sur les lèvres de tout un chacun et l'on ne perd aucune occasion de le rappeler. Il s'agit de ceci :

*« Si un enfant a trois belles choses identiques qu'il doit partager entre sa mère et son père, il doit donner un au père et les deux autres à la mère. »*

Dans une autre version, il est dit ceci :

*« Au cas où ces choses de même valeur seraient au nombre de dix à partager entre les deux géniteurs, qu'il faut toujours donner une seule au père et les neuf restants à la mère. »*

Ceci, compte tenu de la souffrance que la mère a enduré durant les neuf mois de grossesse et au moment de l'accouchement mais aussi tout le long de l'enfance et de l'adolescence.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Quand un enfant a un problème avec sa maman en Guinée, les personnes qui sont censées le ramener à l'ordre lui disent :

*« C'est ta mère qui a souffert pour te mettre au monde, et le jour de ta naissance, ce sont des gens qui ont informé ton père de ton sexe. »; « Il fut informé de ta naissance ».*

Tout ceci pour dire que ce n'est pas le père qui a enduré les neuf mois de grossesse et surtout pas lui qui a enfanté dans la douleur. Donc, s'il y avait une personne à qui il y a lieu d'être aimable et reconnaissant, c'est envers la mère qu'il ne faut jamais rendre malheureuse.

Pour les Guinéens et certainement pour de nombreuses populations des pays limitrophes de la Guinée, l'enfant ne peut jamais rien offrir à sa mère en compensation des douleurs de l'enfantement, c'est pourquoi toute l'attention et tout l'amour qu'un enfant puisse consacrer à sa mère ne peut l'affranchir du seul travail d'enfantement auquel celle – ci fut confrontée pour le mettre au monde.

Ceci est encore plus vrai pour le garçon, disent-ils, car il est incapable de donner la vie comme le font les femmes, alors que la jeune fille s'affranchit de sa culpabilité vis-à-vis de sa propre mère à partir du moment où elle donne naissance à son premier bébé.

L'Islam a cinq piliers dont le pèlerinage à la Mecque qui est d'ailleurs le cinquième et qui est réservé aux personnes qui ont les moyens financier et physique de le faire. Le pèlerinage à la Mècque est plus qu'important et nécessaire pour un musulman car il lave de tout péché. Malgré les bienfaits du pèlerinage à la Mecque, financer ce périple pour sa mère afin qu'elle puisse se laver de ses péchés n'est rien comparé une fois encore à sa patience, à son amour, et sa souffrance durant l'accouchement. Il paraît que l'accouchement est tellement douloureux que les gens chantent l'éloge de l'oubli car il semble que si les femmes n'oubliaient pas les douleurs du ou des premiers accouchements, elles n'allaient plus jamais souhaiter être enceinte.

Aussi, certains pensent en Guinée que même si l'on offre à sa mère la terre et les cieux et leur contenant, on n'arriverait pas à compenser son bel acte d'amour qui fut l'enfantement. La mère est sujette à une véritable vénération en Guinée, elle a les qualificatifs les plus enchanteurs.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

On retrouve cette réalité aussi bien dans les contes, les chansons populaires, les considérations de la vie quotidienne que dans la pauvre littérature guinéenne à travers des écrits des écrivains en herbe comme de ceux reconnus à l'instar de Camara Laye dans l'enfant noir. Aux yeux des guinéens, seule la mère est capable d'aimer son fils dans toutes les circonstances fut - il un voleur voire même un fou. Sa colère à l'encontre de son enfant n'est jamais que passagère.

Puisqu'en Guinée, beaucoup de ménages sont polygames, il y a des mères qui, même si elles ne sont pas épanouies dans le ménage, préfèrent rester pour ne pas partir du foyer conjugal et laisser ses propres enfants à la merci des co - épouses qui peuvent être dangereuses pour l'avenir des enfants. La garde des enfants en Guinée en cas de divorce est toujours accordée au père et cela depuis la nuit des temps puisqu'en général les femmes sont répudiées et ne peuvent avoir la garde que des enfants de moins de sept ans. Certains hommes sont capables de retirer des enfants qui allaitent à leur mère en cas de répudiation ou de divorce.

En cas de décès du mari, si ce n'est un frère ou un membre de la famille du mari défunt qui épouse en secondes noces la femme, elle ne peut s'assurer la garde de ses enfants car ils seront récupérés par le clan paternel.

Au regard de ce qui est avancé tout au long de cette argumentation, si les hommes de Guinée pensaient les femmes en général à l'image de l'importance et de la considération qu'ils accordent à leur propre mère à partir du moment où de nombreuses femmes sont des mères d'autrui, nous pourrions sans risque de nous tromper, avancer l'hypothèse que les rapports sociaux de sexe gagneraient beaucoup et la situation en Guinée se trouverait améliorée considérablement pour le bonheur des hommes et des femmes de Guinée sans oublier les enfants de ce pays.

Toujours et en dépit de ce qui est susmentionné, nous prenons la responsabilité de mettre un bémol à partir du moment où en observant la manière dont certaines mères maltraitent leurs propres enfants en Guinée, nombreux sont ceux qui se demandent si elles sont « dignes » d'être mères. Dans la plupart des cas, ces maltraitances se matérialisent dans les coups infligés aux enfants, dans les corvées qui leur sont confiées, certaines femmes vont jusqu'à jeter leurs propres enfants en bas âge pour ne citer que ces agissements là. A ce sujet, un adage guinéen

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

dit que : « Une femme peut faire un enfant sans pour autant l'aimer. » Un tel dicton est un véritable sujet de controverse dans le pays où l'on pense foncièrement que les femmes sont naturellement et instinctivement condamnées à aimer leurs propres progénitures.

D'ailleurs, un tel débat ne nous renvoie – t – il pas à l'argumentation de Badinter (1980:p.8) qui pense que l'amour maternel n'est pas inné mais constitue plutôt un fait acquis à travers le temps et les considérations de type patriarcal:

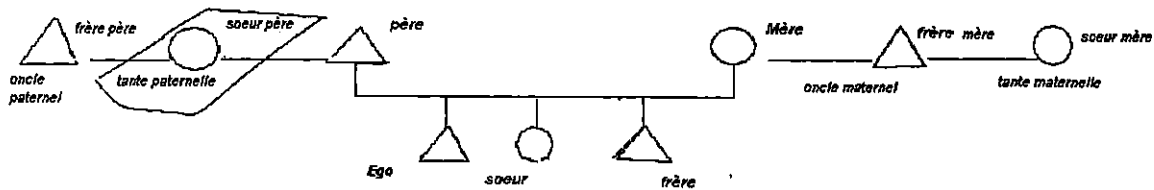
*« La procréation étant naturelle, on imagine qu'au phénomène biologique et physiologique de la grossesse doit correspondre une attitude maternelle déterminée. ... On a beau reconnaître que les attitudes maternelles ne relèvent pas de l'intérêt, on pense toujours que l'amour de la mère pour son enfant est si fort et presque général qu'il doit bien emprunter un petit quelque chose à la nature. On a changé de vocabulaire mais pas d'illusions. »*

Elle poursuit son argumentation dans le même ouvrage (p.11) en révélant que :

*« L'amour maternel n'est qu'un sentiment humain. Et comme tout sentiment, il est incertain, fragile et imparfait. Contrairement aux idées reçues, il n'est peut être pas inscrit profondément dans la nature féminine. »*

Sans contredire les mentions ci-dessus, nous nous permettons de souligner qu'elles n'auront aucune entrée possible dans l'inconscient du guinéen lambda à cause des considérations historiques et religieuses qui embrigadent les relations humaine et sociale de ce pays.

**SECTION II. LA TANTE PATERNELLE.**



La tante paternelle est la petite ou la grande soeur du père. Elle jouit d'un respect incommensurable dans chaque famille musulmane de Guinée. Elle détient une autorité sans commune mesure sur les enfants de ses frères. Cette autorité peut quelquefois dépasser celle du père. L'autorité de la tante paternelle n'est contestée à aucun moment et quiconque s'aventurerait risquerait de se voir opposer une désapprobation collective.

En général, tout chef de famille met tout en oeuvre pour ménager et chérir sa soeur, de peur que ses enfants ne soient l'objet de la colère de celle-ci car si elle faisait peser une malédiction contre n'importe quel enfant de son frère, rien ne pourrait, d'après les dires des aînés, empêcher qu'elle se réalise.

La tante paternelle est l'égale d'un oncle paternel plus ou moins âgé que le père, mais en réalité, le pouvoir qu'on lui accorde dépasse celui du second, car un oncle paternel plus âgé que le père est considéré comme le grand-père par les enfants de Guinée, d'où certains jeux qui sont permis, voire tolérés, entre celui-ci et ses neveux. Il joue complètement le rôle de grand-père et s'arrangera pour ne jamais se fâcher contre les enfants; et même, s'il s'énervait, les enfants n'accorderaient aucun crédit à sa colère car, à leurs yeux, l'oncle paternel, plus vieux que le père, n'est rien d'autre qu'un ami du même âge, malgré sa position sociale et les considérations que lui accorde le père. Les enfants l'appellent d'ailleurs grand-père terme qui rappelle un peu la relation de l'enfant vis-à-vis de ses grand-parents paternel et maternel.

Quant à l'oncle paternel moins âgé que le père autrement dit quant au jeune frère du père, il joue le même rôle que le père dans l'éducation des enfants de ce dernier. Il a le même pouvoir sur les enfants de son grand frère au même titre que lui. Les enfants de son grand frère l'appellent père comme ils nomment leur propre père. La seule chose que l'oncle paternel plus

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

jeune que le père ne peut se permettre du vivant de son frère est de coucher avec la femme ou les femmes de ce dernier. Mais une fois que le frère décède, son cadet qui représente l'oncle paternel de ses enfants peut se permettre d'épouser en secondes noces sans grande festivité la femme ou les femmes de son défunt frère. C'est la pratique du lévirat et qui est de plus en plus contestée par les femmes de Guinée.

Il faut noter en passant que cette contestation n'est pas sans conséquence pour de nombreuses femmes parce que quand une femme s'oppose au lévirat, après le décès de son mari, elle se voit chassée de son ancien foyer conjugal qui était la propriété de son défunt mari. Cette maison sera occupée par les membres de la famille du mari défunt.

Les enfants de plus de sept ans lui seront confisqués et ceux-ci grandiront loin de sa vue; lorsque les enfants de moins de sept ans, partis avec elle au moment du décès de son mari, atteignent l'âge de sept ans, ils peuvent lui être enlevés à tout moment par la famille de son défunt mari. Ces représailles ont encore cours dans la Guinée d'aujourd'hui. Cette pratique est fondée sur le droit coutumier plutôt que civil.

L'oncle paternel plus jeune que le père dispose d'une autorité minime comparativement à celle de la tante paternelle. Ici, le pouvoir des femmes dépasse celui des hommes en ce sens où une soeur plus âgée ou moins âgée que le père est considérée comme une tante paternelle respectée et crainte, alors que l'oncle paternel plus âgé que le père est un ami de jeux et bien que les enfants lui témoignent du respect, sa colère n'a aucun effet sur eux. Quant à l'oncle paternel plus jeune que le père, a presque la même autorité que le père des enfants, mais cette autorité n'est pas comparable à celle de la tante paternelle, considérée comme une reine à laquelle cette position de privilège ne peut être enlevée.

Les bénédictions d'une tante paternelle sont des gages d'une réussite assurée et d'ascension sociale pour un enfant. Toutes les personnes, quel que soit leur âge et leur prestige social, cherchent la bénédiction et la satisfaction de leur tante paternelle. Elles sont beaucoup craintes par les mères de famille qui font de leur mieux pour satisfaire leur moindre désir. Les femmes, voulant en général le bonheur et la réussite de leurs enfants, sont capables de faire l'impossible afin de mettre de leur côté toutes les personnes dont les malédictions risquent de

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

mettre à mal l'ascension sociale de leurs enfants; et puisque parmi ces personnes se trouvent la tante paternelle, certaines mères n'hésitent pas à se transformer en "esclaves" au service de la tante paternelle de leurs enfants.

Quant à la tante maternelle, c'est - à - dire la grande ou la petite soeur de la mère, elle n'a pas la même autorité que la tante paternelle. Elle est l'équivalent de la mère au même titre que les oncles maternels qui sont les grands ou les petits frères de la mère. Bien que ceux-ci soient des hommes, ils ont quand même le statut de mère. Les oncles et les tantes maternels n'ont pas en Guinée le pouvoir de coercition ou de punition. Ils sont reconnus pour répandre le bonheur et l'attention sur leurs neveux et nièces. Ils sont là pour dorloter les fils et les filles de leur soeur. A ce propos, il y a un adage en Guinée qui dit que:

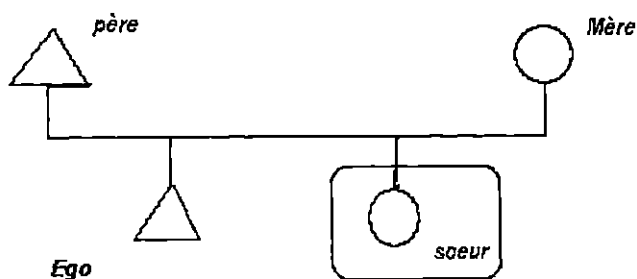
*« Quelle que soit la force d'un éléphant, il ne saccagera jamais le village de ses oncles (maternels) ».*

Ce qui signifie que, si l'on est rejeté par la famille paternelle, l'on est assuré d'avoir gîtes et couverts dans la famille maternelle car celle-ci ne nous abandonnera jamais. Dans une tribu de la Côte d'Ivoire, voisine de la Guinée, la transmission de l'héritage se fait entre oncles et neveux et nièces. L'enfant n'hérite pas directement de son père mais du frère de la mère.

En Guinée, à tout moment et de toutes les façons, on est sûr que les enfants de notre soeur sont le fruit de notre véritable lignée donc la continuité de notre propre sang. C'est pourquoi les oncles et les tantes maternels chérissent leur nièces et neveux. Il est admis qu'une épouse puisse tromper son mari et contracter une grossesse qui lui sera néanmoins attribuée son nom de famille étant donné à cet enfant né de relations adultères. Alors que la soeur - même si elle trompe son mari - puisque c'est elle qui donne naissance à l'enfant, perpétue par cet acte la lignée, car elle transmettra à cet enfant le sang de la famille dont elle est originaire.



**SECTION III. LA SOEUR.**



Une soeur est une fille ou une femme plus âgé ou plus jeune... qu'Ego. En Guinée, Ego est éduqué à respecter, à défendre et à protéger ses soeurs. Dans l'enfance ou à l'adolescence, il est légèrement toléré que Ego frappe ou insulte ses soeurs parce qu'à cet âge l'on considère qu'il n'est pas assez mûr pour comprendre ce qu'elles représentent pour lui. Par contre, dès que Ego se marie et commence à avoir des enfants, il commence à changer son regard vis-à-vis de ses soeurs. Il encourage non seulement ses femmes mais aussi ses enfants à témoigner de la considération pour celles - ci.

Lorsque les sœurs de Ego ont des problèmes avec leurs époux, c'est lui qui cherche à arranger la situation. Lorsqu'elles sont répudiées, au lieu de se rendre dans la grande famille, c'est – à – dire celle du père de Ego et de ses soeurs, elles préfèrent se rendre chez Ego sachant que celui-ci sera moins critique, moins sévère et plus compatissant à leur égard que le père ou les oncles.

Après sa répudiation et une fois qu'une des soeurs de Ego se dirige vers sa maisonnée, il est obligé de la recevoir et d'entamer sur le champ des négociations pour le retour de sa soeur dans son foyer conjugal; et lorsque le mari de celle - ci est réticent à l'idée de recevoir à nouveau la femme répudiée, Ego est tenue de garder et de satisfaire les besoins vitaux (nourriture, logement, habillement, frais de déplacement) de sa soeur jusqu'au changement de la position radicale du mari de celle - ci.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Au cas où le mari de la soeur, le beau frère de Ego, porterait la main sur celle-ci, Ego peut aller jusqu'à frapper ce dernier à son tour pour le dissuader de procéder ainsi dans l'avenir. Ego réagit de la sorte pour prouver à sa soeur qu'il est et sera toujours là pour la protéger. Et quelle serait la femme qui resterait insensible à un geste, même déplacé, venant de son frère, Ego ?

C'est toujours salvateur pour Ego de recevoir les bénédictions venant de sa soeur et adressées à lui et à ses enfants. Par contre, Ego est tenu comme le veut la tradition de ne jamais provoquer ni la colère ni la souffrance de sa soeur. Il doit aussi montrer à toute personne qui fait pleurer sa soeur que c'est un comportement qui est susceptible de le mettre dans tous ses états.

Lorsque Ego devient le chef de famille, quelles que soient les dérives, (par exemple, être enceinte avant le mariage) de ses soeurs, il n'est en aucun cas tenu de porter la main sur elles au risque de se voir frappé par la malédiction divine. Il peut à la rigueur leur infliger des remontrances mais en sachant mettre fin à celles-ci à temps car il y a toujours un point à ne pas franchir vis – à – vis de ses soeurs qui ne sont autres que les tantes paternelles de ses enfants, donc détentrices de pouvoir et d'autorité sur ces derniers.

Même frappées d'ostracisme par la société toute entière, les soeurs de Ego conserveront néanmoins leur statut de tantes paternelles, avec toutes les prérogatives qui y sont attachées. Rien ni personne ne peut les déposséder de leurs droits naturels et incommensurables vis-à-vis de Ego et surtout vis – à – vis des enfants (filles et garçons) de ce dernier.

Le paradoxe triangulaire au féminin est sous-tendu par d'autres relations de parenté qu'il convient d'explicitier. Dans tous les groupes ethniques guinéens, la tante paternelle est vénérée. Tout enfant, jeune fille et jeune garçon, même devenus grands voire vieux chercheront toujours, par quelque moyen qui soit, la bénédiction de la tante paternelle et cela, qu'elle soit plus ou moins âgée que le père. Elle est plus crainte par les enfants que la tante maternelle. A cause de la peur et de l'égard accordés à la tante paternelle, on pourrait affirmer qu'une femme a plusieurs facettes en Guinée.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Lorsqu'une femme est mère, elle est aimée et chérie par ses enfants. En tant que femme mariée, elle est soumise et barricadée par l'époux selon les cas de figure. Mais, elle peut être aimée aussi. Quand elle est petite ou grande sœur, elle est tantôt surveillée, tantôt protégée, tantôt aimée par les frères. Lorsqu'elle est tante paternelle, elle est vénérée et crainte qu'on le veuille ou non, de peur de s'attirer les foudres de sa colère, tandis que quand c'est une fille, le père maintient à son égard presque la même attitude que les frères.

La tante paternelle, qu'elle soit plus âgée ou moins âgée par rapport au père, a donc toujours une influence sur les enfants de son frère et ceux – ci adoptent à son égard un comportement respectueux. Ce n'est pas le même cas quand il s'agit des oncles paternels. Lorsque l'oncle paternel est plus âgé que le père, il est considéré par les enfants guinéens comme le grand père et dans ce cas, il y a tout un cérémonial qui s'établit entre les deux générations.

Que ce soit avec le grand père paternel ou maternel, l'individu – hommes et femmes – entretient des relations de camaraderie, d'amitié toujours empreintes de railleries et de moqueries quotidiennes. Les deux parties se comportent l'une envers l'autre comme si elles étaient de la même génération, oubliant l'âge et la fonction de chacun dans la société.

Les moqueries sont quelquefois très dures à supporter mais nul ne doit se fâcher et le rituel se veut ainsi sans rancune ni plainte de part et d'autre. C'est la même relation qui est instaurée entre le grand oncle paternel et l'enfant. Cette fois - ci, on est assez loin de la relation entre la tante paternelle et l'enfant.

Il arrive très souvent dans certaines familles guinéennes que le grand père paternel ou maternel veuille rétablir l'autorité entre son petit fils et lui mais sans arriver à ses fins. Depuis le bas - âge, l'enfant a appris à être le copain de son grand père. Quand aux grands - mères paternelles et maternelles, elles sont considérées en tant que les co - épouses des filles de leurs enfants et des femmes des fils de leurs enfants.

En Guinée, à cause des considérations religieuses notamment, de l'Islam, il n'est pas toléré pour une femme de mourir sans mari. Il faut obligatoirement un homme pour déposer la tête de la femme décédée au sol dans la tombe et le plus indiqué pour faire ce geste est l'époux

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

légitime. Parfois, il arrive que le grand-père disparaisse avant son épouse et qu'elle reste sans mari. Lorsque la grand-mère est assez vieille pour être sollicitée par d'autres hommes, elle sera obligée de confier symboliquement sa tête à un de ses petits fils qui représentera son mari sur terre. Comme ça, si elle venait à mourir, ce dernier pourra exécuter le geste qui la sauvera peut être du feu de l'enfer.

Le petit-fils à qui la grand-mère aura confié sa tête sera considéré par tous comme son mari symbolique. Il n'y aura pas de relation sexuelle entre eux ni la femme âgée ne sera contrainte à le servir. Mais, quand elle le souhaite, rien ni personne ne peut l'empêcher de préparer pour celui-ci. Certains acceptent la demande officielle des grands-mères et d'autres la refusent. Dans le dernier cas, soit elle choisit un autre petit-fils et quand il n'y en a plus elle se contente de finir ainsi sa vie, mais elle ne sera accusée parce qu'elle aura fait de son mieux de son vivant.

Si, comme nous l'avons relaté plus haut, le grand-oncle paternel est considéré comme un ami pour les enfants, les relations seront toutes autres avec le petit oncle paternel. Avec ce dernier, s'établira naturellement une relation d'autorité quelquefois plus forte que celle qu'on a avec le père. Le petit oncle paternel peut être considéré à juste titre comme le père et est habilité à prendre quelques décisions importantes pour la famille.

Cette autorité pourrait prendre son origine dans le fait que le petit oncle paternel est en général autorisé à épouser la mère après le décès du père, c'est à dire de son frère. Ce n'est pas automatique et ce n'est pas toujours le cas. Normalement, il faut l'accord de la mère pour qu'une telle relation puisse avoir lieu. On suppose qu'il est normal que cette relation d'autorité s'instaure déjà du vivant du père, c'est pourquoi lorsqu'il sera mort et que son petit frère épousera sa compagne, celui-ci n'aura pas de mal à maintenir cette autorité sur les enfants. Par contre, une femme a toujours une relation cordiale avec le petit frère de son mari, ils peuvent être de bons amis voire des complices pouvant jouer et se moquer les uns des autres, tandis que la même femme aura une relation empreinte de respect sans limite vis à vis du grand frère de son mari. Elle doit faire montre du même respect vis à vis des parents de son époux qu'au grand frère de ce dernier.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Autrement dit, alors que les enfants n'ont aucun égard vis à vis des grands - pères paternels et maternels et des grands - oncles paternels, leurs mères les vénèrent car ces derniers peuvent, s'ils le souhaitent, gâcher son mariage. Et quand l'enfant craint son petit oncle paternel, sa mère peut se permettre de jouer avec lui et peut ne pas le craindre du tout.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**ANNEXE À LA PREMIERE PARTIE.**

CODESRIAT BIBLIOTHEQUE

**LES RECITS DE VIE**

**L'INCROYABLE VECU DES FEMMES EN GUINEE.**

*« Les femmes d'aujourd'hui sont en train de détrôner le mythe de la féminité ; elles commencent à affirmer concrètement leur indépendance ; mais ce n'est pas sans peine qu'elles réussissent à vivre intégralement leur condition d'être humain. Elevées par des femmes, au sein d'un monde féminin, leur destinée normale est le mariage qui les subordonne encore pratiquement à l'homme ; le prestige viril est bien loin d'être effacé : il repose encore sur de solides bases économiques et sociales. Il est donc nécessaire d'étudier avec soin le destin traditionnel de la femme. Comment la femme fait – elle l'apprentissage de sa condition ? Comment l'éprouve – t – elle ? Dans quel univers se trouve – t – elle enfermée ? Quelles évasions lui sont permises ? Voilà ce que je chercherai à décrire. Alors seulement nous pourrons comprendre quels problèmes se posent aux femmes qui, héritant d'un lourd passé s'efforcent de forger un avenir nouveau. » (Beauvoir, 1992).*

C'est en ces termes que Simone de Beauvoir introduisit son essai : Le deuxième sexe II, sur la condition de la femme. Tout au long de son ouvrage, elle tenta non d'énoncer des vérités éternelles mais de décrire le fonds commun sur lequel s'élève toute existence féminine singulière. C'est dans cette perspective que nous avons essayés d'aborder quelques histoires vraies qui illustrent la condition de vie des femmes en République de Guinée.

**INTRODUCTION : LE STATUT DES RECITS**

L'écriture de certains chapitres de cette thèse a fait naître la nécessité d'avoir recours à des récits de vie pour expliciter coutumes et traditions guinéennes, qui auraient pu être parfois difficiles à comprendre si elles ne sont pas mises en situation. C'est le cas de la polygamie, du mariage forcé, de la pédophilie, etc.

Ayant vécu les 24 premières années de notre vie en Guinée (Conakry) et ayant intériorisé certains codes sociaux en vigueur, il était presque normal que nous ayons assisté ou entendu parler des faits ayant trait aux événements évoqués dans ces récits et beaucoup d'autres qui n'ont pas été l'objet d'enquêtes spécifiques. 4 femmes, Fina, Amie, Yéni et Aï, dont il est question dans les récits de vie que nous évoquons ici, sont d'extraction urbaine et vivent à Conakry. Disons que ces histoires sont assez proches de notre entourage. Elles se sont toutes passées dans différents quartiers de Conakry. Elles ont attiré notre attention à cause de leur trame, à la fois profonde et bouleversante. Il y avait beaucoup d'autres récits qui auraient pu y figurer mais ceux – ci cadraient davantage avec les sujets abordés dans la thèse.

Dans un premier temps, nous nous sommes mis tout bonnement à écrire des récits dont nous avons été un témoin direct ou indirect. Après une première rédaction des textes, nous avons profité de nos différentes présences sur le terrain, à Conakry, pour les soumettre aux critiques des intéressées. Nous lisions les récits et elles n'avaient qu'à approuver, rectifier, discuter voire réfuter tel ou tel passage.

Nos interlocutrices furent contactées individuellement. Elles ne savaient pas que les autres faisaient l'objet d'une quelconque recherche de même type. Leur approche ne fut pas difficile bien que nous redoutions, quelque part, leur réaction quand elles découvriraient l'utilisation que nous allions faire de leurs histoires "intimes". Dans l'ensemble, l'accueil fut serein puisque nous avons pris le soin de leur rendre des visites préliminaires, sans les feuillets sur lesquels se trouvaient ces récits et sans en toucher mot.

C'est par la suite que l'initiative de leur parler de notre recherche fut prise. Il leur fut expliqué dans quel but nous souhaitions recueillir des informations sur elles, tout en ajoutant qu'elles





Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

avaient la latitude d'accepter ou de refuser la démarche qui leur revenait. Malgré tout, les 4 femmes acceptèrent de prendre part à l'enquête.

Ces femmes furent rencontrées à plusieurs reprises. Plus de cinq fois, des rencontres d'une à deux heures maximum, à chaque fois, pour chacune d'elles eurent lieu. Nous nous déplaçons chez elles pour écouter leurs confidences et parfois pour évoquer des souvenirs qu'elles ont qualifiés de "douloureux".

Quatre récits constitueront donc la toile de fond du présent travail. Il s'agit d'histoires de vie de *Fina*, la stérile ; *Aï*, la promise ; *Yéni*, la femme qui voulait un enfant et enfin *Aminata*, la fillette abusée.

Dans le premier récit, nous évoquons *Fina*, une femme pleine de promesses à son mariage mais qui, une fois mariée à *Aly*, fut taxée de stérile donc incapable d'enfanter. Cet état de fait pousse son mari, qui était assuré de la bénédiction des siens à épouser une deuxième femme du nom de *Matou*, censée donner une descendance à *Aly*.

Le deuxième récit porte sur la vie d'une fillette dénommée *Aï*. Elle fut promise en mariage par son père à son neveu *Sory*, qui habitait à la campagne avec sa mère, prénommée comme la fillette. La mère de *Sory* avait demandé à son grand frère (le père de *Aï*) de faire de sa fille l'épouse de son fils unique. A sa dix septième année, *Aï*, refusant de cautionner la promesse de son père, fit en sorte à contrôler son devenir, en traçant la destinée qu'elle jugeait digne de sa personne. Ce récit illustre les résistances dont les jeunes filles peuvent faire preuve contre les hommes.

Le troisième récit parle de *Yéni*, une femme de quarante ans qui se maria en secondes noces à *Bouba*, qui était déjà l'époux de trois autres femmes et père de plus de douze enfants. Frustrée d'être la seule dans le ménage à ne pas avoir de progéniture, *Yéni* décida de s'en procurer par tous les moyens, même les plus inimaginables. Cette histoire illustre comment les femmes de Guinée souffrent du manque d'enfants dans le foyer conjugal, en raison notamment des attentes mais aussi des remarques désobligeantes auxquelles la société les soumet.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Le quatrième et dernier récit retrace la vie de *Aminata*, une jeune fille soussou qui fut confiée à l'âge de sept ans à sa tante maternelle *Hawa* pour son éducation. Une dizaine d'années plus tard, devenue une jeune femme, *Aminata* fut demandée en mariage. Après la nuit de noces, les femmes âgées qui étaient chargées de contrôler l'état du pagne blanc étalé dans le lit nuptial constatèrent que la nouvelle mariée n'était pas vierge. *Aminata* avait depuis longtemps perdu sa virginité, symbole de dignité et d'honneur pour sa famille paternelle et maternelle. La révélation du nom de l'auteur du viol de la jeune fille et le rôle joué par les femmes pour cacher son identité, dénote leur ambivalence face aux situations auxquelles ces jeunes filles sont confrontées.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

SECTION I. COUTUMES ET TRADITIONS EN PAYS MALINKÉ :

*Fina, la femme stérile.*

*« Il doit y avoir un symbole là – dessous, comme disait le père Sarcey quand on lui racontait des choses qu’il ne comprenait pas bien. »*

Alphonse ALLAIS<sup>54</sup>.

En Guinée, à cause de certains préceptes religieux notamment musulmans qui autorisent un homme à avoir jusqu’à quatre femmes légitimes, il n’est pas rare de voir des hommes prendre pour épouses deux, trois voire quatre, parce qu’avant tout, le nombre de femmes peut être perçu dans cette partie du monde comme un signe extérieur de richesse. Il y a parfois quelques téméraires qui peuvent franchir le seuil de quatre compagnes mais ils restent néanmoins très minoritaires.

Cette histoire vraie s’est passée dans la capitale guinéenne, Conakry, dans la commune de Matoto, plus précisément dans le quartier de Tanènè Marché, où se trouvent quelques unes principales réalisations du pays tels que l’aéroport international Conakry/Gbessia ; le camp Alpha Yaya Diallo (l’une des deux nombreuses garnisons militaires du pays ) et le lycée Aviation, composé de deux grands bâtiments de trois niveaux chacun.

La famille T..., d’origine malinké, a élu domicile dans le quartier de Tanènè Marché, dans les années 1970. Le chef de famille s’appelle Sény et vient de Siguiri, situé à des centaines de kilomètres de Conakry. Siguiri est une ville de la Haute Guinée, l’une des quatre régions naturelles de la Guinée dont est originaire l’ethnie à laquelle appartient la famille T...

L’aîné de la famille T... est un homme prénommé Aly, quadragénaire, cadre, marié à deux femmes. La première, Fina, a d’abord été l’amante de Aly. Elle était assez belle, de taille élancée, chétive avec une peau recouverte d’un teint noir étincelant. Fina était d’apparence très calme et assez réservée bien qu’elle pouvait de temps à autre se montrer dure et tapageuse. Femme instruite, elle réussit à franchir le cap du secondaire et continua jusqu’au

---

54 Alphonse Allais est un écrivain et humoriste français, né à Honfleur, Calvados (1854 – 1905).

bac. Elle était secrétaire.

Depuis son mariage, Fina fut considérée comme une femme frigide, incapable d'enfanter. Pour les proches de Aly, c'était une femme indigne de lui, incapable d'assurer la continuité de son nom de famille. Agée maintenant d'une trentaine d'années, elle allait être dans l'obligation de sacrifier sa profession pour les nombreuses sollicitations de son devoir conjugal. Fina était du même groupe ethnique que son mari (malinké).

Au début de la relation cachée de Aly et de Fina, c'est – à - dire lorsqu'elle était encore la maîtresse de Aly, celui – ci n'avait pas projeté de l'épouser parce qu'il avait une femme mariée à son domicile qui était réellement sa première épouse. Il voulait simplement maintenir cette relation privilégiée avec Fina parce qu'elle lui permettait de s'évader des torpeurs que sa femme légitime lui faisait subir. D'ailleurs, il finira par divorcer d'avec sa femme pour convoler en seconde noce avec Fina qui devint du coup la première épouse en remplacement de Naye.

Naye, la toute première femme de Aly d'avec laquelle il divorça, était une femme baga<sup>55</sup> de teint clair, belle, ronde et très grande de taille. Elle était bien dotée physiquement de telle sorte que les voisins la soupçonnaient de cogner de temps en temps son époux en secret. Elle donna trois enfants à Aly, dont un garçon et deux filles, mais celles – ci mourront quelques jours après leur naissance. Seul le garçon, Amir, réussira à vivre. Elle n'était pas, contrairement à la nouvelle épouse de Aly, une femme instruite, ce qui fit d'elle une femme au foyer. Naye avait un caractère impulsif et était toujours sur son qui vive, prête à se défendre et à pourrir la vie de son entourage.

Une femme qui frappe son mari est très mal perçue en Guinée et un tel comportement est durement réprimé, alors que l'inverse est toléré et banalisé par tous. Il est compréhensible, dans les différents groupes ethniques guinéens, qu'un homme corrige (batte) sa compagne quand celle – ci a fauté ; par contre c'est tout à fait inconcevable que l'inverse se produise. A ce propos, certains n'hésitent pas à faire intervenir la religion, notamment musulmane. Beaucoup de personnes pensent que les enfants d'une femme qui insulte ou qui bat son époux

---

55 Un des nombreux groupes ethniques de la Basse Guinée.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

sont voués à l'échec, ne pouvant à jamais rien accomplir de bien sur terre et la femme en question est destinée au feu de l'enfer.

Naye, avait – selon les voisins - un énorme vice qui consistait à ridiculiser son époux aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de leur foyer conjugal. Quand elle était sur les nerfs, elle ne se privait pas du plaisir d'injurier son mari et les parents de ce dernier, même en leur présence.

Quant à Aly, il restait de marbre suite à la dérive de sa compagne, raison qui poussera de nombreux voisins à se demander si Naye ne battait pas son époux une fois la nuit tombée et qu'ils étaient seuls dans leur chambre conjugale, surtout qu'elle pesait deux fois le poids de Aly.

La conduite maladroite et belliqueuse répétée de Naye n'entamait en rien l'amour dont Aly lui faisait montre. Les parents craignirent que leur fils ne soit envoûté par cette femme. Aly était l'aîné de dix huit enfants dont beaucoup étaient grands et mariés.

Les frères et sœurs de Aly n'hésitaient plus à corriger physiquement la compagne de leur aîné, à chaque fois que celle – ci s'évertuait à insulter leurs parents en leur présence. Ne trouvant pas de solutions au problème et à la hargne de leur bru, les parents de Aly décidèrent de trouver une seconde épouse pour leur fils avec l'espoir que l'arrivée d'une coépouse contribuerait à calmer Naye. Ce serait d'après eux, une punition voire une revanche contre la femme baga, Naye. Une femme âgée qui parlait de la relation qui existe entre les coépouses se prononça en ces termes :

*« Mon fils, le jour où tu sauras ce qui se trouve dans la profondeur de la mer ou le jour où tu connaîtras la nuit, tu sauras ce qui se passe entre les co - épouses ».*

Selon les sages guinéens, il est impossible de connaître les deux choses auxquelles la femme âgée a fait allusion dans sa déclaration. A cause des pressions continues de ses parents, Aly se verra effectivement obligé de prendre une autre épouse afin d'éviter la malédiction que son entêtement face à la décision de ses parents aurait pu occasionner. Le choix ne fut pas difficile, d'autant plus que Aly sortait en secret avec Fina, de même ethnie que lui. En réalité, Fina fut acceptée par les parents de Aly non seulement à cause de son appartenance ethnique,

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

mais aussi pour la bonne raison qu'elle entretenait une très mauvaise relation avec Naye qui l'accusait de lui voler son mari.

Certains groupes ethniques (les Peulhs, notamment) réfutent au nom de l'Islam le mariage entre deux personnes qui sont sorties ensemble, qui ont été des amants et a fortiori si les deux amants ont fait un enfant hors mariage. Cela ne veut pas dire que les groupes ethniques qui acceptent ce phénomène sont moins religieux que les autres non, parce que les trois principaux groupes ethniques occupant les trois premières régions naturelles du pays sont presque tous musulmans et très religieux. Seulement, dans ce domaine – ci, les Peulhs restent les plus rigoureux.

Un jour, l'oncle de Aly qui résidait au village vint rendre visite à son neveu dans la capitale. Comme il est de coutume en Guinée, et dans de nombreuses contrées de la sous – région, d'offrir des présents (nourritures, argent, habits,...) aux hôtes, Fina, la maîtresse de Aly, prépara un jour un mets délicieux. Elle prit le chemin de chez Aly pour aller présenter son cadeau à l'étranger. Naye, la femme de Aly, qui était sortie se promener, aperçut Fina franchir le seuil de leur concession, ce qu'elle considéra comme une véritable provocation, car celle – ci n'avait aucune raison de se présenter chez elle. Elle courut vers Fina et s'empara des bols qu'elle tenait dans ses mains. Par surprise, elle réussit à lui retirer les bols et les jeter par dessus le portail de la concession familiale.

Les chiens présents se régalerent à satiété des viandes et de la sauce éparpillées au sol tandis que les deux femmes se chamaillaient, se querellaient et se jetaient tout objet se trouvant à portée de leurs mains. L'oncle de Aly qui assistait malgré lui à la scène fut hébété par le spectacle déchirant qui se déroulait sous ses yeux. Depuis un bon moment, Aly n'habitait plus chez ses parents à cause de l'ambiance déplorable qui régnait entre ceux – ci et sa femme Naye. Aly avait emménagé dans un autre quartier de la capitale appelé Gbessia. Il avait maintenu les relations avec les siens et leur rendait visite à chaque fois qu'il le pouvait, ils se trouvaient dans la même commune.

Pour se venger de son mari, selon elle à cause de cette querelle s'est attaquée au pare – brise de la voiture de son époux; car s'il avait interdit à sa maîtresse de venir dans leur

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

concession, rien de tout cela ne serait arrivé. Elle lui dit :

*« C'est parce que tu voulais me déshonorer en donnant la dépense à ta maîtresse Fina pour qu'elle prépare à manger pour ton oncle, comme si j'étais incapable de le faire. Ainsi, comme tu es riche et tu veux partager de l'argent, occupe – toi à présent de ton pare – brise ».*

Il y avait alors foule chez Aly, dont les parents, frères et sœurs avaient fait le déplacement pour l'aider à jeter tout ce qui appartenait à sa femme dans la maison conjugale. La compagne de Aly, impuissante, vit les membres de la famille de son époux jeter ses habits et ustensiles de cuisine dans la rue et par terre, comme pour la sommer de ne plus mettre les pieds dans la maison.

Aly divorce ainsi d'avec sa première épouse et se marie à Fina, conformément aux souhaits de sa famille. Au bout de quelques années après le mariage, aucun enfant n'en étant issu, l'impatience des parents et de Aly lui – même allait en grandissant. On a commencé à dire :

*« Fina est une femme frigide et stérile qui ne pourra jamais enfanter. Au bout de trois années de mariage, elle n'a pas encore fait ses preuves, tandis que celles dont le mariage a coïncidé avec le sien sont au moins à leur deuxième grossesse. »*

Pour les parents de Aly, la stérilité de Fina, la compagne de leur fils, constituait un autre handicap auquel il fallait rapidement trouver remède. Il fallait lui trouver une autre femme capable de faire des enfants, une personne à même d'assurer la perpétuation du nom de famille de Aly.

Cette fois – ci encore, comme la première, l'entreprise ne sera en rien une corvée car Aly avait, comme à l'accoutumé, une amante issue cette fois – ci du groupe ethnique soussou. Il s'agissait de Matou, une femme au teint clair, ronde, très drôle, canaille et tapageuse. Elle était vendeuse dans un marché de la capitale. Elle n'était pas une femme instruite, elle avait été déscolarisée en classe de primaire.

Comme le mariage de Fina, celui de Matou se déroula avec tous les fastes accompagnant une telle cérémonie dans le pays, et tous s'étaient habillés avec leurs plus beaux vêtements. Les gens étaient contents. Parents et connaissances étaient enthousiastes d'assister à la réalisation d'un vœu pieux longtemps attendu. Seule Fina et les siens se trouvaient mal à l'aise, car sans

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

conteste, en Guinée, l'arrivée d'une seconde épouse est perçue comme une défaite pour la première, et dénote l'incapacité de celle – ci à jouer son rôle de femme.

L'impuissance de la femme à rendre heureux son mari, mais aussi à le séduire, est toujours mise en avant dans ces conditions. L'arrivée d'une coépouse sera l'occasion d'effacer la ou les femmes trouvées chez le mari, du moins pour quelque temps. D'ailleurs en Guinée, on entend souvent dire :

*« Tout nouveau, tout beau et la favorite, c'est la nouvelle épouse qui répand la lumière dans le foyer ».*

En riposte à ce dicton, répondent les femmes trouvées chez le mari par cet autre :

*« Les sauces préparées dans les vieilles marmites sont les plus délicieuses »* pour dire tout simplement qu'il ne faut pas que l'arrivée de la nouvelle relègue l'ancienne ou les anciennes à un second plan, et puisque ce sont elles qui connaissent mieux le foyer et le mari, elles restent les plus efficaces.

Il a suffi seulement de quelques mois pour que le petit ventre de Matou (la nouvelle épouse de Aly) commence à pousser et à s'arrondir de plus en plus au bonheur de toute la famille, car cela augurait d'un événement heureux. Matou ne laissait aucune occasion pour exhiber son ventre et plus encore si sa coépouse Fina, la stérile, était dans les parages.

A chaque dispute des deux femmes, Aly (l'époux) était toujours obligé de quitter son poste de travail pour conduire l'une de ces épouses sinon les deux à l'hôpital, tellement les conflits pouvaient être fréquents et violents. Matou, à l'occasion de ces disputes, ne se privait pas de traiter sa coépouse Fina de tous les noms dont entre autres :

*« Sorcière, tu es incapable d'enfanter alors ne mange pas mon bébé qui est dans mon ventre et qui est le descendant de Aly qui me préfère à toi car tu as le ventre creux où rien ne peut se développer même pas une grenouille ».*

Face à ces dénigrement, l'assistance pouffait de rire ce qui ôtait à Fina toute sa dignité, car en tant que femme, ne pas faire d'enfants en Guinée est intolérable. Ces discussions à bâton rompu entre les deux co - épouses se faisaient toujours en public, en présence de nombreuses



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

personnes qui se régalaient de l'ambiance délétère.

A cause des violences verbales et corporelles que se faisaient subir chacune des deux femmes à tour de rôle, elles se voyaient constamment répudiées par leur époux sous la pression des parents de ce dernier qui ne se fatiguaient jamais d'intervenir dans la vie conjugale de leur aîné. Aly aimait énormément Matou, sa deuxième épouse, qui était enceinte et le faisait savoir à tous. N'eût été l'insistance de ses parents de renvoyer les deux femmes à chaque dispute, Aly aurait préféré que ce soit Fina, la stérile, qui plie bagage pour lui permettre de vivre en paix avec Matou, la dernière venue. A chaque fois que les femmes étaient répudiées, les parents respectifs usaient de toutes les relations nécessaires pour les faire revenir chez leur mari, puisque pour eux cet endroit devait être la destination finale de ces femmes.

Les parents des femmes mariées en Guinée refusent dans leur grande majorité qu'elles reviennent vivre chez eux. Le motif de la répudiation est le plus souvent occulté et même si la faute n'incombe pas à la femme, elle est directement sommée par les siens de retrouver son domicile conjugal. Le fait de revenir chez les siens sous le coup de la répudiation de son mari, constitue une honte partagée entre la fille et ses ascendants, qui n'auraient pas bien joué leur rôle d'éducateurs. C'est aussi une lourde charge que de recevoir une femme (fille) qu'on avait cru léguer à jamais à un homme, censé désormais répondre d'elle. C'est la raison qui motivait les parents des épouses de Aly à entamer des pourparlers, dès qu'ils s'apercevaient que l'équilibre du mariage de leur fille respective était en jeu. Il faut noter que Aly était assez riche et que ses beaux parents profitaient de ses largesses. Une des raisons du comportement des beaux parents de Aly pourrait être le fait que le divorce, même s'il n'est plus tabou en Guinée, reste très mal perçu par toute la société.

Un soir, Aly rentra de son travail et demanda à ce qu'on lui apporte de l'eau chaude dans la douche afin qu'il puisse se laver. En Guinée, ce n'est pas dans toutes les douches qu'il y a les robinets d'eau chaude et froide. Les robinets d'eau froide sont les plus répandus ; il faut puiser de l'eau à l'extérieur, la faire bouillir et l'apporter dans la douche.

Il n'avait mentionné aucun nom en présence de ses deux compagnes qui regardaient la télévision dans le grand salon de la maison. Les deux épouses entendant la demande du mari

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

se levèrent en même temps et, chacune de son côté remplirent un seau d'eau qu'elles mirent au feu de bois. Quand il n'y a pas d'électricité pour une raison ou une autre en Guinée, ce qui est très courant, les femmes utilisent le feu de bois pour chauffer de l'eau, même dans la capitale. Dans les campagnes, c'est toujours obscur la nuit tout simplement par manque d'électricité.

Lorsque l'eau fut chauffée, chaque femme se dirigea avec son seau d'eau vers la douche où se trouvait déjà Aly. Au seuil de la porte, Matou qui était enceinte demanda à Fina :

*« Comment peux – tu envoyer de l'eau dans la douche ? Est – ce à toi qu'il s'est adressé ? Tu sais bien qu'aujourd'hui c'est mon tour. ».*

Fina répondit en ces termes : *« Tu devrais plutôt poser cette question à ton mari qui n'a mentionné aucun nom dans sa demande et qui n'arrête pas de me crier dessus à chaque fois qu'il te voit faire des travaux qu'il juge durs à cause de ton état de grossesse. »*

Très irritée, Matou ne trouva meilleure réponse que de renverser le contenu de son seau d'eau bouillonnant sur le corps et le teint avenant de sa coépouse, qui se trouvait juste en face d'elle et qui avait pour habit une seule pièce de pagne qu'elle avait attachée autours de sa poitrine. En même temps qu'elle lui lançait le seau d'eau avec son contenu, elle lui dit ceci :

*« Puisque tu aimes l'homme à ce point, éteins ta soif avec le contenu de ce seau. »*

Avant qu'elle ne termine la phrase sus mentionnée, Fina était déjà depuis un bon moment étendue par terre, criant et pleurant de toutes ses forces sous la brûlure occasionnée par l'eau chaude qui n'était pas encore mélangée avec de l'eau froide comme on a coutume de le faire avant qu'une personne se lave avec.

Très rapidement, le domicile de Aly se remplit de personnes interpellées par les cris de son épouse qui se trouvait encore étendue par terre. Certaines personnes de bonne foi aidèrent le mari à mettre Fina dans sa voiture pour la transporter d'urgence à l'hôpital. C'est ainsi qu'elle fut sauvée de la catastrophe. A la suite de cet incident, Fina fut contrainte de passer plus d'un mois au Centre Hospitalier Universitaire de Donka, l'un des deux établissements hospitaliers publics et universitaires du pays pour qu'elle puisse recouvrer sa santé qui lui permettrait peut être plus tard de retrouver sa resplendissante peau d'ébène.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Pendant que Fina était encore hospitalisée, sa coépouse, qui avait d'abord été renvoyée chez ses parents, était entre - temps revenue chez le mari à la suite des doléances présentées par ses parents aux parents de la victime. Le fait que Matou était enceinte a beaucoup contribué à son retour rapide chez son mari parce que dans son état, une femme a besoin de bien s'alimenter et de se rendre régulièrement chez le médecin pour les consultations prénatales. Aly avait très envie d'enfants. A quarante ans, il n'avait qu'un seul fils issu de son premier mariage avec Naye, la tapageuse.

A sa sortie d'hôpital, Fina (la victime) décida de son propre chef de passer sa convalescence chez ses parents jugeant cet endroit adéquat, d'autant plus qu'en ce moment elle avait besoin de chaleur humaine. Le fait que sa coépouse se trouve encore chez son époux l'avait beaucoup choquée car pour elle, la réaction de celle - ci était une raison suffisamment valable pour qu'elle soit répudiée. C'était donc pour elle une injustice que sa coépouse partage encore le lit conjugal du mari, alors qu'elle se trouvait inactive à cause de celle - ci. Toutes ces considérations motivèrent la décision de Fina de rester momentanément avec les siens.

Puisque la décision de Fina d'habiter chez ses parents était personnelle et non celle de son mari, encore moins une répudiation, elle pouvait s'assurer de la compassion des siens (père, mère, frères, sœurs et connaissances,...). D'ailleurs sa décision fut bien accueillie par l'ensemble des familles qui voyaient en cela une solution parce que tous craignaient intérieurement les retombées de la réunion immédiate des deux co - épouses sous le même toit. Il était assez fréquent que les deux se retrouvent seules. Elles pourraient éventuellement se faire des violences encore pires que les précédentes. Le type de questions qui effleurèrent la pensée des gens était : « *Fina (la victime) ne tenterait - elle pas de venger l'affront qu'elle venait d'essuyer ?* »

Après deux mois passés auprès des siens, Fina décida de retourner vivre chez son mari, car après tout, il était venu le temps, grâce au pouvoir de la science (huiles essentielles, produits pharmaceutiques prescrits par les médecins,...) de jouir de son nouveau corps et surtout de pouvoir à nouveau l'exhiber.

Malheureusement pour Fina, son retour ne fut pas comme elle l'avait souhaité. Deux jours seulement après son arrivée, sa coépouse se plaignit de contractions. Transportée d'urgence à

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

l'hôpital, Matou accoucha d'une fille. Ce fut une bonne nouvelle pour la famille de Aly. La joie et l'allégresse se lisaient sur tous les visages. Les va et viens des voisins et connaissances venus saluer le bébé et la mère se succédèrent toute la journée. La concession de Aly ne désemplissait pas.

Ce nouvel élément s'avéra assez difficile à supporter pour Fina (la première épouse) parce que ça lui rappelait son incapacité à donner la vie. Elle resta enfermée dans sa chambre toute la journée pour fuir les visiteurs et quelquefois leurs remarques désobligeantes du genre :

*« Fina, les enfants de ta coépouse seront plus âgés que les tiens alors que tu es arrivée avant elle chez ton mari ».*

*Ou encore : « Quand est – ce que tu vas enfin te décider à faire un enfant, toi aussi ? ». Certaines personnes faisaient exprès de choquer, Fina, dans ce cas, on pouvait entendre : « L'héritage laissé par le père appartient aux enfants. La femme qui n'en possède pas devra être malheureuse et perdue. Sans enfant, une femme n'aura aucun mot à placer lors du partage de l'héritage de son mari ».*

L'annonce de la naissance de la fille de Matou (la seconde épouse de Aly) avait été très bien accueillie pour deux raisons. D'abord, parce que son mari était déjà père d'un garçon issu de sa première noce; et puis, après quarante ans, il n'avait pas d'autres enfants à part son garçon. Matou aurait eu une fille dans d'autres circonstances, la joie n'aurait pas été pareille.

On pourrait aussi se demander si cette naissance n'avait pas quelque part rassuré Aly qui, étant instruit, avait peut-être commencé à douter de sa capacité à faire des enfants car il lui a fallu plus de huit années après la naissance de son premier garçon pour être à nouveau père. Dans ces conditions, le sexe de l'enfant importait peu.

L'instruction paraît importante chez les hommes et chez les femmes, car elle permet de se remettre en cause. Aussi, avec le contact du monde extérieur, donc d'autres cultures surtout occidentales, l'information devient plus accessible pour les femmes et les hommes analphabètes qui croient que le fait de ne pas faire des enfants dépend toujours de la femme, surtout quand elle ne se plaint pas de l'impuissance sexuelle de son époux. Pour les esprits moins informés, il suffit que l'homme ait une érection et qu'il éjacule pour qu'il soit possible de féconder une femme.

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

La cérémonie de baptême du bébé de Aly et de Matou se déroula dans de très bonnes conditions et eût lieu seulement neuf jours après le retour de Fina (première épouse de Aly et sa convalescence suite à l'incident de l'eau chaude). Les gens mangèrent, chantèrent et dansèrent beaucoup et le nom de l'enfant fut Bintou.

Il est de coutume chez un certain nombre de groupes ethniques de procéder à une pratique assez incompréhensible. Elle consiste, lors des cérémonies de baptême de l'enfant d'une femme dont la coépouse est stérile, à jeter la femme inféconde par terre et à la traîner dans le sang du bélier qui a été tué au moment de la proclamation du prénom du bébé. La famille de Aly fait partie des groupes qui pratiquent cet usage. Dès après le baptême de la fille de Matou (la seconde épouse de Aly), beaucoup de personnes, femmes et hommes, s'acharnèrent sur Fina, la stérile et enduisirent son corps convalescent et entier de sang du bélier qui venait d'être abattu. Cet acte, considéré comme de la plaisanterie par ces auteurs, s'accompagnait d'insultes, de paroles dures à l'égard de Fina. C'est l'une des graves atteintes auxquelles la femme stérile est confrontée dans ce pays. La femme qui subit une telle honte est touchée dans sa chair et dans sa dignité de femme.

Fina ne cessa de pleurer pendant qu'elle subissait cette maltraitance. Elle suppliait les auteurs de cet acte de la laisser aller se laver et les mettait en garde sur le fait qu'elle était toujours en convalescence. Cependant, la durée du "supplice" ne pouvait pas être décidée par Fina mais plutôt par ses "bourreaux". Ce rite est célébré dans l'espoir que, d'ici un ou deux ans, Fina pourrait à son tour tomber enceinte et avoir son propre enfant. C'est l'un des moments les plus durs et les plus insoutenables pour n'importe quelle femme stérile. Alors que ceux qui s'y adonnent le font sans regrets ni remords, car, pour eux, c'est une tradition qui doit s'appliquer à toute femme en situation d'incapacité d'enfantement.

D'ailleurs, nul ne s'est apparemment indigné au vu d'un tel traitement. L'assistance s'est réjouie plutôt du spectacle. On était allé chercher Fina dans sa chambre pour la faire subir ces brusqueries. On pourrait même se demander si elle ne s'attendait pas à une telle réaction des gens présentes au baptême puisqu'elle connaissait les us et traditions du groupe ethnique de son mari lors de telles manifestations, d'autant plus qu'elle faisait elle – même partie du groupe en question. C'est sur ces événements que prirent fin les cérémonies de baptême de

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

l'enfant de Matou et de Aly.

Quelques mois s'écoulèrent et les heurts entre les deux épouses de Aly reprirent de plus belle et revêtirent par la même occasion un tournant inimaginable. Il était impossible qu'une journée entière se passe sans que les voisins ne soient interpellés par les cris des deux femmes. Tout le voisinage était perplexe et embarrassé par la vie que menaient les compagnes de Aly.

Un jour, comme d'habitude, une discussion éclata de nouveau entre Matou et sa coépouse Fina à propos de la télévision. Il s'agissait de la télévision qui se trouvait dans le grand salon, alors que toutes les deux avaient chacune une télévision dans leur chambre. Comme on dit que l'habitude est une seconde nature, il fallait toujours que les deux compagnes de Aly se trouvent des points de discorde afin de se pourrir la vie mutuellement. Lorsque l'une était bien installée sur le divan du salon en train de visionner sa série préférée à la télévision, l'autre s'emparait de la télécommande et se mettait à Zapper empêchant du coup sa coépouse de continuer la série.

Cette fois –ci, c'était le tour de Matou, la nourrice, de se prêter au jeu du zapping. Un soir, elle vint éteindre la télévision alors que Fina était en train de suivre une émission. A la question : « *Pourquoi fais –tu cela Matou?* », cette dernière répondit à Fina :

*« parce que c'est au salon que j'ai envie de regarder la télévision aujourd'hui et en plus, je ne voudrais pas que la chaleur qui se trouve dans ma chambre tue ma fille, l'espoir de mon mari »* en faisant allusion une fois encore à l'inaptitude de Fina à procréer.

Fina rétorqua en ces termes : « *Si tu as peur de la chaleur, il y en a aussi dans le salon. Le mieux pour toi et pour ton enfant serait de sortir; dehors vous pourrez trouver de l'air frais. Quant à moi, je suis en train de suivre une émission qui ne sera jamais rediffusée, donc je te prie de revenir à la chaîne que je regardais* ».

Matou, sans renoncer à son entêtement, répondit de nouveau à Fina : « *C'est plutôt à toi de sortir de cette maison car tu nous étouffes, mon mari et moi. Tu n'as aucune utilité ici, tu es une bonne à rien.* ».

Fina, très irritée, sortit sournoisement du salon et passa une bonne demie heure dans la cuisine. Tout d'un coup et contre toute attente de Matou, Fina arriva et renversa sur le corps entier de sa coépouse qui était royalement installée sur le divan un seau d'eau bouillante.

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Matou n'eut que le temps de lancer son enfant qu'elle tenait dans ses bras. L'enfant fut ainsi épargnée, mais tout le corps de la femme qui avait reçu le seau d'eau était brûlé de partout. De même que la fois où elle avait fait le même coup à Fina, ce sont ses cris perçants qui alertèrent à nouveau les riverains qui se virent confrontés à reprendre les mêmes gestes de secours qu'ils avaient exécutés il y avait à peine une année.

D'après le récit de ceux qui étaient présents, l'eau était tellement chaude qu'il était possible d'apercevoir la peau des différentes parties du corps de Matou qui se décollait. Personne n'entreprit de la toucher par crainte de la dépouiller de toute sa peau. Les habits que portait la victime furent découpés à l'aide de paires de ciseaux car il était impossible de les ôter normalement.

Après les premiers soins à domicile, très rapidement les voisins déplacèrent un taxi qui conduisit Matou d'urgence à l'hôpital. Devant l'indignation et l'étonnement des uns, les autres soutenaient que Fina n'avait fait que se venger car Matou avait été la première à lui faire subir l'épreuve de l'eau bouillante. Pour les défenseurs de la position radicale, Fina n'avait ainsi fait que montrer à Matou combien la brûlure occasionnée par l'eau bouillante faisait mal.

Aly, dépassé par l'ampleur de la situation, fut plongé dans une aphasie totale. Il ne trouva aucun mot à dire. Il finit par trouver une nourrice qui s'occupa finalement de l'allaitement de sa fille en attendant le rétablissement de sa femme Matou.

Comme les autres fois, Fina (première épouse de Aly, fautive et sans enfant) fut renvoyée une fois encore chez ses parents. Après un mois de négociations, les parents de Fina réussirent à la faire revenir chez Aly et tandis que Matou (la brûlée) se trouvait à l'hôpital, Fina revint vivre chez son époux. Quelques mois plus tard elle tomba enceinte, et accoucha d'une fille comme Matou, au grand dam de tous ses détracteurs. Aujourd'hui, Matou est rétablie et vit chez son mari. Elle a eu une deuxième fille. Pour le moment la cohabitation se passe assez bien pour les compagnes de Aly.

**SECTION 2. PROMESSE DE MARIAGE ET SES CONSEQUENCES EN GUINEE.**

*Aï, la promise.*

*« Aussi loin que nous remontions dans l'histoire de la famille, nous sommes confrontés à la puissance paternelle qui accompagne toujours l'autorité maternelle. Si l'on croit aux historiens et aux juristes, cette double autorité trouverait son origine lointaine en Inde. Dans les textes sacrés de Védas, Aryas, Brahmanes et Sutras, la famille est considérée comme un groupe religieux dont le père est le chef. Comme tel, il a des fonctions essentiellement judiciaires : chargée de veiller à la bonne conduite des membres du groupe familial (femmes et enfants), et est seul responsable de leurs actions face à la société globale. Sa puissance s'exprime donc d'abord par un droit absolu de juger et de punir. » (Badinter, 1980: p.109)*

Aï est née dans les années 1975 quelque part à Conakry. Elle est issue d'une famille très nombreuse car son père était polygame et le mari de quatre femmes. La mère de Aï était la troisième femme de Dina.

Dès la naissance de la jeune fille, Dina, le père fut très soulagé parce qu'il allait enfin pouvoir réaliser une de ses vieilles promesses faite à une de ses jeunes sœurs qui, pendant toute la durée de son mariage, n'a réussi à avoir qu'un seul enfant, un garçon nommé Sory.

Le jour de la cérémonie de baptême du bébé, le père décida que le prénom de sa fille serait Aï, devenant ainsi l'homonyme de sa tante paternelle qui habitait le village paternel à plus de mille kilomètres de Conakry. Comme nous l'avons dit, en Guinée, jusqu'à une semaine de la naissance d'un bébé, il n'a pas de nom propre sinon bébé ou enfant.

C'est au 7<sup>ème</sup> jour de sa naissance que les parents décident de lui donner officiellement un nom propre à travers le baptême. C'est plus qu'un honneur de donner le prénom de son enfant à une personne, c'est la création d'un nouveau lien familial parce que la personne devient un membre à part entière de la famille. Le symbolisme de l'acte dépasse tout entendement. Aussi, la joie qu'éprouve la personne qui a reçu le prénom de l'enfant est immense. La personne en question devient sur le champ le parrain de l'enfant.



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Ainsi, Aï reçut le prénom de sa tante, arrivée aussitôt du village pour voir sa nouvelle homonyme et fêter avec elle l'événement. La tante de la petite Aï était tellement contente de cet honneur qu'elle ne se priva pas de faire une demande des plus insolites à son grand frère quant à l'avenir de la petite fille.

Quelques jours après son arrivée du village, la tante paternelle, qui portait le même prénom que Aï, a convoqué avec la permission de son frère une réunion de famille où elle a demandé officiellement la main de la petite Aï, qui avait à peine dix jours d'existence, pour son garçon d'une dizaine d'années qui se trouvait au village. Devant l'assistance, la tante de Aï a su trouver les mots adéquats pour les faire tous adhérer à sa cause.

Sans consulter ses femmes ni ses enfants, le chef de famille donna son accord de principe sur place, car après tout, c'était quand même sa jeune soeur qui voulait sa fille Aï pour son garçon Sory. En Guinée, tout homme doit veiller à ne pas faire pleurer ses soeurs. On considère que les frères sont plutôt là pour les défendre et sécher leurs larmes, pour la plupart causées par d'autres hommes. Beaucoup d'hommes cèdent rapidement, par principe, aux vœux de leurs sœurs, surtout si la demande est formulée en présence de leurs épouses. L'homme sait que ces épouses aussi sont l'objet de telles faveurs de la part de leurs propres frères. C'est pour ainsi dire une fierté pour un homme que de satisfaire le désir de sa (ses) sœur (s).

Aussi, la plupart des groupes ethniques en Guinée préfèrent d'une manière ou d'une autre l'endogamie, pour plusieurs raisons. Comme ça, les biens de la famille ne seront pas transférés à d'autres familles. En épousant la fille de la tante paternelle, l'homme permet à sa cousine de bénéficier de ses biens et tout apport qu'il fera pour sa tante en tant que belle mère sera fortement apprécié, et récompensé comme une bénédiction, car comme mentionné plus haut la tante est un symbole à respecter et à vénérer. Bien sûr que si l'homme épouse une fille qui n'est pas de son groupe ethnique, voire de sa famille, son apport adressé à la famille de son épouse sera apprécié ; mais dans ce cas, il ne s'agira pas de bénédiction car au lieu que lui – même soit béni, comme dans le cas de sa tante paternelle, faire du bien pour ses belles familles procure plutôt la bénédiction à ses enfants, nés de l'union entre lui et l'épouse, dont la famille est bénéficiaire de son aide.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Le destin de Aï (le bébé de quelques jours) fut donc scellé en quelques heures de réunion familiale, sans son consentement. Bien entendu, c'était impossible d'avoir son avis, parce qu'elle était bébé; mais la mère non plus n'a pas été consultée. Dans ces conditions, puisque la finalité pour une fille, donc sa réussite, dépendait de sa capacité à trouver un mari avec qui fonder une famille, l'on imagine la joie des membres de la famille de la jeune enfant qui la considéraient chanceuse d'être aussi vite choisie.

A l'orée de la septième année de Aï, son père reçut une lettre du village adressée par sa jeune sœur, qui lui suppliait de laisser son homonyme venir vivre auprès d'elle. Le grand frère envoya aussitôt sa fille à la campagne, comme le lui demandait sa sœur. Un passage de la lettre disait :

*« Cher frère, tu sais que nos parents sont maintenant très vieux et que tu as quitté le village il y a de cela très longtemps, bien que tu nous envoies à manger et de l'argent de temps en temps. Les parents seront fiers d'avoir à leurs côtés un de tes enfants. Tu sais aussi que ta fille une fois ici, pourra les aider dans certaines tâches difficiles. Une aide apportée par ta progéniture à nos parents ne constituera pour toi que bénédiction et réussite. Bref, je compte sur toi pour m'honorer dans notre village, en m'accordant la responsabilité d'élever une de tes progénitures, surtout que c'est l'homonyme et que je n'ai pas pu avoir de fille moi – même. D'ailleurs, ne serait – ce pas souhaitable que nos deux enfants, promis l'un pour l'autre, grandissent dans un même environnement, vivent sous le même toit, mangent dans le même bol ? Je suis sûre qu'en grandissant ensemble, s'instaurera entre eux l'envie de s'entraider. A travers cette cohabitation précoce, ils seront amenés à renforcer naturellement une complicité qui leur sera forcément bénéfique plus tard dans leur ménage futur ».*

Mabinty, la mère de Aï qui n'avait qu'elle seule, fut obligée de se séparer de sa jeune fille sans rétorquer. De peur d'être répudiée, elle la laissa partir. Elle rejoignit quelques jours plus tard le village paternel où l'attendait sa tante.

Ainsi fut décidé par le chef de famille et personne n'osa contredire le vœu de celui qui répondait de tous. La mère de Aï qui avait beaucoup peur de porter préjudice à son mariage et à celui futur de sa fille fut obligée de calmer certains membres de sa propre famille qui trouvaient la décision de leur beau fils ou beau frère injuste.

En Guinée, il vaut mieux être une femme mariée et malheureuse qu'une divorcée, compte tenu du destin quelquefois amer qui est réservé à cette catégorie de la population. Le plus souvent, quand une femme est divorcée, c'est à elle qu'incombe la faute de sa situation parce

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

que la société ne lui demande qu'une chose : se taire et être obéissante vis à vis de l'époux.

C'est dans cette atmosphère remplie de non dits que la jeune Aï de sept ans rejoignit sa tante qui devait se charger personnellement du reste de son éducation de future femme. Pour de nombreuses personnes, ce fait était tout naturel et surtout justifié. Après tout, Aï était promise au fils de son homonyme. Beaucoup se disaient :

*« Quoi de plus souhaitable que d'être élevée par sa future belle mère. Etant donné que la mère est censée connaître son fils (ses joies et ses caprices...), elle pourrait aider sa future bru à rendre son fils heureux, plus tard lorsqu'ils seraient en couple. »*

Quelques années passèrent et la tante paternelle de la jeune fille demanda une fois de plus à son grand frère, qui résidait à Conakry, de bien vouloir accueillir son fils et futur époux de Aï, qui était admis au lycée, vu que le village n'en possédait pas un. Naturellement comme les premières fois, celui-ci acquiesça et reçut son neveu au sein de sa famille.

En général, les neveux sont très appréciés chez leurs oncles maternels en Guinée. D'ailleurs, il y a un adage soussou qui dit :

*« Quand tu es chassé par ta famille paternelle, va rejoindre tes oncles maternels (la famille maternelle) ».*

Ainsi, Sory, le cousin de Aï, reçut un accueil des plus chaleureux puisque son oncle mit tout le nécessaire à sa disposition pour la bonne poursuite de ses études. Ces précautions s'avérèrent plus tard bénéfiques car Sory réussit à faire de brillantes études.

La force des choses contraignit Aï de revenir vivre chez son père après les décès successifs de ses grands parents. Elle était maintenant âgée de dix sept ans. Vu que l'ambiance de la campagne et celle de la capitale n'étaient pas pareilles, Aï voulut changer le cours des choses. Elle en avait marre d'entendre partout qu'elle était la future compagne de Sory. Apparemment, la jeune fille n'approuvait pas la décision du chef de famille mais ne savait pas comment résilier un contrat qui avait été fait sans son consentement.

Pour les parents de Aï, une autre chose paraissait plus importante. Le futur mari de leur fille avait fait des études alors que Aï n'avait pas eu la même chance, il était donc temps de trouver

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

un métier pour la jeune fille. C'est ainsi qu'il fut décidé de confier Aï à un de ses oncles qui était maître tailleur. Très rapidement, Aï apprit les bases de son nouveau métier qui était la couture et tous se réjouirent de sa rapide évolution. Du coup, ayant atteint la majorité, elle pouvait être considérée prête pour le mariage. Curieusement, Aï avait d'autres choses dans la tête. Elle cherchait toujours la manière de faire échouer la promesse de mariage faite à sa tante.

A ce moment – là, beaucoup d'hommes n'étaient plus indifférents à la jeune Aï. Des demandes de mariage étaient adressées aux parents. Ceux – ci répondaient que Aï avait déjà un prétendant et qu'aucun autre homme ne pouvait l'épouser. C'était la décision du chef de famille, elle restait irrévocable. Il y avait aussi des demandes qui étaient directement adressées à la jeune fille qui n'en pouvait plus de refuser toutes ces avances, et finit par succomber au charme de certains candidats, mais cette fois - ci, pour une simple union libre.

Aï se retrouva enceinte à l'âge de dix neuf ans. Elle ne connaissait pas l'auteur de sa grossesse, parce qu'elle avait couché avec un certain nombre d'hommes et qu'aucun d'eux ne voulut en reconnaître la paternité. Les membres de la famille informés eurent peur, au début, que le chef de famille soit mis au courant de l'événement, mais surtout ils eurent encore plus honte que la tante, qui avait placé tout son espoir dans ce mariage, apprenne que Aï était à présent enceinte. C'était un déshonneur pour l'ensemble de la famille, surtout pour le père qui avait donné son accord de principe, mais aussi parce que la fille avait passé son adolescence et la plus grande partie de sa vie de fille pubère au village, auprès d'elle, sans tomber enceinte. Quelques personnes respectables qui s'étaient décidées à informer le chef de famille de la grossesse de sa fille se virent rapidement rabrouées et interdites de remettre les pieds dans la famille pour lui raconter des balivernes.

Au début, Dina, le père de Aï, n'a pas voulu croire à l'histoire, mais il finit par se rendre à l'évidence. Aï se vit déshéritée sommée de quitter son domicile et de ne plus jamais se retrouver sur le chemin de son père de risque de se voir tuée. Elle fut invitée à rejoindre l'auteur de sa grossesse. Les parents proches et lointains, ont été mis en garde quant aux représailles qui attendraient toute personne hébergeant Aï. Son extrait de naissance a été déchiré devant toute la famille. Les autres filles ont été invitées à prendre l'exemple sur leur

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

soeur, au cas où une d'entre elles souhaiterait l'imiter.

Mabinty, la mère de Aï se vit répudiée parce que, pour le père, elle était la complice de sa fille. En Guinée, si un enfant réussit dans la vie, le père sera le premier à se réclamer de lui et à faire savoir sa fierté à haute et intelligible voix. Par contre, si un enfant opte pour la déviance, sa mère sera toujours la première accusée, elle sera la risée de tout le monde.

Mabinty, la mère de Aï qui avait rejoint le domicile de ses propres parents invita sa fille à la suivre car là au moins, elle ne pouvait pas être bannie par ses oncles et tantes maternels. Avec cette décision, elle évitait à Aï de passer les nuits dehors ou de partir dans les maisons closes. Elle accoucha d'une petite fille du nom de Bintya. Plus de six ans après cet incident, il n'y a pas de relation entre les deux parents de Aï. C'est aussi le cas pour Aï et son père.

Dernièrement, un homme a voulu prendre Aï pour épouse, mais ce fut impossible parce qu'il n'avait aucun interlocuteur dans la famille paternelle de la jeune femme. Pour qu'un mariage soit valide en Guinée, il faut impérativement que le père soit d'accord. La mère est très importante dans le choix du mari parce qu'elle peut aider sa fille et le futur partenaire de celle-ci à s'adresser aux bonnes personnes pour l'acceptation du mariage. C'est pourquoi il est courant d'entendre que si elle ne veut pas du mariage de sa fille avec Untel, ce mariage n'aura jamais lieu. Malgré ces considérations, en Guinée, le dernier mot revient toujours au chef de famille. A l'insu de l'approbation de celui-ci, aucun mariage ne sera possible.

La jeune fille est maintenant âgée de 30 ans, reste célibataire alors que les candidats ne manquent pas. D'autres filles dans la même situation préfèrent passer le restant de leur vie dans les bordels qui, bien que discrets, sont répandus à Conakry et dans certaines villes de la Guinée.

**SECTION 3. L'ENFANT COMME FACTEUR D'INTEGRATION SOCIALE EN GUINEE.**

*Yéni, la femme qui voulait un enfant.*

Yéni est une femme soussou de la Basse Guinée, âgée d'environ quarante ans. Elle est charmante, de teint noir foncé et de grande taille, à peu près 1.75 m. Elle devait compléter les épouses de Bouba à quatre comme l'autorise sa religion : l'Islam.

Yéni était à son deuxième mariage. Quant à son époux Bouba, cadre, il avait fait ses études supérieures en Occident, ce qui ne l'a pas empêché comme de nombreux Guinéens d'être polygame.

La première épouse de Bouba s'appelait Mani, une femme malinké assez forte et potelée. Elle fut choisie par son mari lorsqu'il était lycéen. Mani eu deux enfants (filles) dans son ménage. Sa première fille Maï apprendra la coiffure et la seconde Haby sera secrétaire dans une petite entreprise de Conakry. Mani, tenait un bar restaurant. Elle n'était pas instruite mais paraissait assez libre, comme le suggérait son penchant pour la cigarette. Elle fumait devant tout le monde et partout où elle voulait. Ce comportement était assez osé pour une femme de Guinée, surtout pour une femme de son temps. La majorité des femmes qui fument en Guinée se cachent pour le faire, parce que les fumeuses ont mauvaise réputation. Elles sont assimilées aux femmes de joie.

La deuxième épouse de Bouba s'appelait Maria. Elle était tout le contraire de Mani, du moins morphologiquement, car Maria était une femme chétive avec une peau claire. Elle a été choisie par les parents de son époux Bouba lorsque celui – ci se trouvait en Occident pour ses études supérieures. Maria était une femme malinké comme Mani, la première épouse, à la seule différence que la seconde épouse avait vécu toute sa vie à la campagne, jusqu'à son mariage qui l'a conduite dans la capitale, Conakry. Elle a eu six enfants de son mari, tous des garçons qui ont aujourd'hui entre treize et vingt - six ans. Bien que la mère soit analphabète, tous les enfants furent scolarisés. Maria travaillait dans les métiers de bouche, mais son commerce était beaucoup moins florissant que celui de sa coépouse Mani. A cause du nombre d'enfants qu'elle mit au monde, les conditions de vie de Maria laissaient à désirer, et étaient

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

plus précaires que celles de ses autres co - épouses.

La troisième épouse de Bouba s'appelait Khady, une femme soussou ayant étudié jusqu'au secondaire. Tout comme Mani, la première épouse, elle était citadine. Khady était artiste et assez bien connue de la population guinéenne, du fait qu'elle passait très souvent sur les ondes de la télévision nationale. Sa liaison avec son époux avait été négociée par la sœur puînée de celui - ci, qui croyait dans son for intérieur que les deux premières épouses de son frère ne le rendaient pas heureux. Une fois devenue femme légitime de Bouba, Khady, la troisième, prit très rapidement le rythme de fécondité de ses co - épouses. C'est ainsi qu'elle eût quatre enfants en l'espace de huit années, dont trois filles et un garçon.

C'est dans ce contexte que Yéni, la quatrième épouse fit son entrée dans le domicile conjugal de Bouba qui réunissait déjà le mari, ses douze enfants et ses trois premières épouses. Yéni était agent de contrôle dans la compagnie de transport de Guinée. Elle avait un avantage parce que, comme Mani, la première, elle fut choisie par son mari. Citadine aussi, elle avait été scolarisée et a pu poursuivre ses études jusqu'au niveau du secondaire comme Khady, la deuxième épouse de Bouba.

Malgré la jalousie et la malignité qui existaient entre les co - épouses trouvées chez Bouba, Yéni fut assez bien accueillie. En dépit du fait que ce mariage n'était pas sa première noce, ce fut pour Yéni une cérémonie digne d'une vierge. Les mois passant et l'immunité de nouvelle venue s'estompant, Yéni se vit asséner de temps en temps de malicieux proverbes lui rappelant soit son incapacité à procréer, soit son manque d'enfants propres dans son ménage actuel.

Environ dix mois après la cérémonie de mariage de Bouba et de Yéni, les soupçons commencèrent par s'installer sur l'attitude de la dernière femme qui n'arrêtait pas de se plaindre de son état de santé. Elle ne sortait plus de sa chambre et passait la journée entière à vomir. Elle régurgitait tout ce qu'elle absorbait. Ses co - épouses la soupçonnèrent de couvrir une grossesse, ce qui fut rapidement confirmé par le médecin de Yéni. Depuis lors, les avantages dus à une femme enceinte lui furent accordés.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Au fil des mois, Yéni continua tranquillement à mener sa vie de femme enceinte. Elle se lavait assez souvent en compagnie d'autres femmes et continuait à passer les nuits qui lui revenaient de droit avec son époux parce que la grossesse ne retire pas le droit à la femme de recevoir son mari durant les deux jours ou une semaine selon les accords entre époux et co-épouses.

Yéni se rendait aussi à l'hôpital pour ses consultations afin d'accoucher dans les meilleures conditions possibles. A un ou deux mois de l'accouchement, Yéni entreprit, grâce au concours de Bouba (son compagnon), de payer les effets de première nécessité du futur bébé dont entre autres la valise, quelques couches, les habits, les biberons, de la poudre, sans oublier le berceau... A l'occasion de cet achat, l'homme offrit quelques cadeaux à la mère de son futur enfant.

La grossesse de Yéni avançait normalement. Les uns et les autres attendaient impatiemment le jour de son accouchement. Un soir, la future maman, sans informer aucun membre de la famille, quitta le domicile conjugal. Son mari s'en inquiéta énormément. Il le fit savoir à ses parents proches et lointains afin qu'ils l'aident dans la recherche de sa femme et la future mère de son bébé.

Personne n'eût la force de fermer les yeux la nuit qui suivit la disparition de Yéni. Très tôt, à l'aube, quelques personnes aperçurent de loin la "disparue" se dirigeant vers le foyer conjugal tenant dans ses bras, un bébé. Rapidement, les cris d'allégresse des voisins interpellèrent la famille de Bouba.

Ce fut un réveil apaisant et réconfortant pour tout le quartier car la nouvelle de la disparition de Yéni avait fait le tour des maisonnées et avait choqué toutes les familles voisines. Le domicile conjugal de Bouba connut un rassemblement sans précédent car les voisins qui avaient rejoint la concession dansaient, chantaient avec entrain. La joie se lisait sur tous les visages. Yéni paraissait épuisée et répondait difficilement aux questions que lui posaient aussi bien les visiteurs que les membres de sa famille.



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Yéni ne prenait pas en considération le souci que les gens se firent suite à sa mystérieuse disparition. Elle se défendait en disant qu'elle était allée rendre visite à une de ses tantes dans une autre circonscription de Conakry. Là, elle ressentit de violentes douleurs au ventre.

Les circonstances firent qu'elle n'eût pas le temps de se rendre à l'hôpital à cause de la contraction agressive. Sa tante se vit obligée d'appeler une sage – femme sur place afin qu'elle puisse y accoucher.

C'est ainsi que Yéni se résolut d'attendre la veille de son accouchement pour en informer son mari parce qu'elle ne voulait pas – selon elle – déranger les gens la nuit, surtout que les déplacements intercommunaux sont dangereux à Conakry, à cause des attaques des délinquants cachés à tous les coins de rue. La satisfaction des visiteurs et de la famille contribua à les faire gober sans trop de peine l'alibi invoqué par Yéni. Les femmes âgées présentes sur les lieux concoctèrent un médicament traditionnel à base de branches d'arbres, de feuilles et de racines indiquées dans de telles occasions. Ce bain est censé accorder une bonne chance au bébé et à la nourrice.

Quand une femme vient d'accoucher, il y a toujours des remarques du genre :

*« Cet enfant ressemble plus à son père qu'à sa mère »; « Il a le même nez que son frère ou sa sœur » ou encore « Ses lèvres supérieures ressemblent à celles de son grand père paternel ».*

Ces déclarations sont faites à l'intention du père car il faut tout faire pour qu'il ne refuse pas la paternité de l'enfant. Ainsi, chaque visiteur, accorde une ressemblance entre le bébé et un membre de sa famille paternelle. En réalité, il s'agit d'une pratique hypocrite, qui convient toutefois aux mœurs du pays.

Le bébé de Yéni n'échappa aux mêmes remarques farfelues déjà citées pour honorer la jeune maman qui vient d'accomplir dignement le rôle que la société lui a conféré. Au fait, il n'y a de plus belles félicitations faites à une femme guinéenne que de lui dire publiquement que son bébé ressemble au père.

La journée fut consacrée aux remarques susceptibles de rendre la parturiente de bonne humeur. Le nouveau né passait d'une main à l'autre car tous les parents paternels et

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

maternels informés de la naissance étaient tenus d'honorer de leur présence l'événement. C'est une obligation stricte qui consiste à renforcer les liens sociaux préexistants entre individus ou entre familles. Le fait de ne pas se rendre chez un parent ou un ami pour les salutations d'usage, à l'occasion de telle ou de telle cérémonie, peut être une source de conflits plus ou moins considérables sur le plan des liens interpersonnels.

Les visites chez B... furent brusquement interrompues par l'arrivée des policiers accompagnés d'une nourrice qui pénétrèrent dans la concession tout en sommant Yéni, la nouvelle maman de les suivre à l'hôpital en compagnie du bébé qu'elle prétendait être le sien. Quelques personnes présentes accompagnèrent Yéni à l'hôpital comme le lui demandaient les policiers qui étaient venus la chercher.

Ce n'est que plus tard que les gens apprirent à la radio nationale la vraie version de l'histoire. Au lieu de l'hôpital, Yéni se retrouva au commissariat pour enlèvement d'enfant. En réalité, elle n'avait pas eu d'enfant. Les médecins ont facilement prouvé que Yéni n'avait jamais été enceinte et par conséquent, elle n'avait jamais pu accoucher nulle part.

Il paraît que Yéni rendait visite à l'hôpital à la dame qui était venue en compagnie des agents de l'ordre chez elle. Celle – ci venait d'accoucher mais, étant très affaiblie, ne pouvait s'occuper normalement de son enfant. C'est là où Yéni lui a proposé ses services gratuitement. Elle a fini par amadouer la parturiente malade et lui a extirpé son nouveau né qu'elle était venue présenter chez elle comme étant le sien.

D'après les dires de la vraie mère de l'enfant, Yéni avait tissé une bonne relation avec elle. Depuis environ un mois avant son accouchement, Yéni venait souvent l'aider à faire ses travaux parce qu'elle était alitée. Elle lui apportait même des présents de temps à autre. Ce coup était bien préparé par Yéni qui ne pouvait certainement plus avoir d'enfants et qui était frustrée par cet état de fait. C'est ce que Yéni avouera au commissariat de police lors de son interrogatoire et plus tard sur les ondes de la télévision nationale.

Son mari fut convoqué et astreint à payer une lourde amende, en raison de sa complicité avec sa compagne. Il était évident pour les policiers, que Yéni avait préparé ce coup avec son mari.

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Ce n'était pas croyable que se réclamant enceinte, elle continue à passer la nuit avec son mari sans que ce dernier ne s'aperçoive de la supercherie. Le mari, Bouba, se défendit par tous les moyens pour prouver son innocence, mais en vain. Il invoqua même le fait que Yéni avait l'habitude de se doucher avec ses copines et que même celles – ci n'ont jamais su qu'elle n'était pas enceinte et qu'elle simulait la grossesse.

Malgré sa bonne foi, Bouba fut obligé de s'acquitter de l'amende afin de se voir libéré et par la même occasion, son épouse Yéni. Ce qu'il fit avec beaucoup de consternation. Pour sauver la face, Yéni refusa catégoriquement de rentrer avec son mari à la maison et elle lui supplia de lui pardonner son acte et de bien vouloir transporter ses effets chez ses parents. Elle n'eût plus jamais le courage de revenir chez son mari. Après cet incident, mieux vaut la mort pour Yéni que de revenir vivre dans le même quartier avec ses co - épouses qui n'hésiteront, pas à l'occasion de chaque dispute, de remettre l'histoire sur la table. Malgré l'assurance et les tentatives répétées de son mari, Yéni ne revint plus jamais vivre avec lui. Elle a fini par ne plus donner signe de vie.

Voilà en quelques lignes, jusqu'où certaines femmes guinéennes sont capables d'aller pour avoir des enfants comme le leur demande la société dans son ensemble et au delà, pour plaire aux hommes.

**SECTION 4. LE VIOL DES JEUNES FILLES OU LA PEDOPHILIE EN GUINEE.**

*Aminata, la fillette abusée.*

« A moitié victimes, à moitié complices, comme tout le monde. »

J. P. SARTRE.

Aminata fut confiée par ses parents à sa tante maternelle Hawa qui, au bout de sept années dans son domicile conjugal, n'arrivait pas à mettre au monde un enfant. Aminata devait aller continuer son éducation de jeune fille (exécution de travaux domestiques, apprentissage de la vie de future femme) chez sa tante. La raison principale de ce geste était d'apaiser la souffrance due au manque d'enfants.

La jeune fille était chargée symboliquement de faire taire le silence qui entourait sa tante Hawa. Ainsi, avec cette présence à ses côtés, elle pourrait de temps à autre sauver la face en disant au moins aux étrangers et aux personnes éloignées de son domicile conjugal que Aminata était sa fille. Ce qui n'était pas totalement faux, bien qu'elle ne fut pas sa mère biologique.

En Guinée, les oncles et les tantes maternels sont considérés comme des mères. Ce symbolisme reste tellement ancré que ça ne choquerait personne d'entendre une tante maternelle dire de l'enfant de sa sœur que c'est la sienne, avec toutes les considérations attachées à cette déclaration. On accorde le même respect à ses oncles et aux tantes maternels qu'à sa mère.

C'est aussi le cas pour les oncles et les tantes paternels. Mais cette fois - ci, au lieu qu'ils soient considérés comme les mères, ils seront considérés comme les pères. Et là encore, si le petit oncle paternel<sup>56</sup> peut être considéré comme le père, la considération réclamée à l'enfant à l'égard de la tante paternelle dépasse tout entendement. Elle est à la fois le père et la mère de

---

<sup>56</sup> Moins âgé que le père.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

l'enfant, et doit être respectée en toute circonstance.

Plusieurs années sont passées et arriva le temps où un homme demanda la main de la jeune fille pour l'épouser. A cause des occupations multiples de Aminata, elle n'eût pas la chance de fréquenter l'école mais elle fut une couturière parce qu'elle a su mener de front les travaux domestiques que lui confièrent Hawa et son mari et l'apprentissage de son métier : la couture.

Le futur mari de Aminata ayant reçu l'aval de Hawa, il se décida de distribuer des *colas*<sup>57</sup> aux parents (père, mère, oncles, tantes,...) de Aminata se trouvant dans les quatre coins du pays car tous les alliés de la famille doivent être tenus au courant d'un événement aussi prestigieux que le mariage.

Lorsque toutes les noix de colas de salutation et d'intention furent distribuées et que la majorité de la famille ayant reçu ces noix eût donné, sans problème, son accord de principe, le jour du mariage fut fixé. Les préparatifs passés, la cérémonie de mariage se déroula avec les fastes escomptés et il resta la question fatidique qui était de savoir si la jeune fille était ou non vierge.

En Guinée, à la veille d'un mariage, il est question de révéler aux parents si l'épouse a été trouvée vierge ou non. Tous étaient curieux de savoir si la fille avait pu honorer sa famille, ses pères et mères en gardant sa dignité qui représentait sa virginité parce qu'il est répandu dans le pays qu'une fille qui est trouvée vierge le jour de son mariage, offre par cet acte, à sept générations de sa famille (paternelle et maternelle) l'accès au paradis tant espéré par tous les musulmans. Faut – il ajouter que cette tradition existe de nos jours plus dans les campagnes que dans la capitale, Conakry.

La nouvelle de l'énigme de la virginité de Aminata devait être révélée la veille de son mariage, parce qu'on estimait que cette nuit de noce était la première que la jeune fille était censée passer avec un homme. Une grande cérémonie accompagne les nuits de noce en Guinée. Les gens continueront à chanter et à danser jusqu'à l'aube. Sur le lit nuptial, sera étalé un pagne blanc permettant de laisser l'éclat du sang du dépucelage de la jeune fille.

---

<sup>57</sup> Fruit symbolique sans lequel les cérémonies ne peuvent être célébrées en Guinée. Les colas sont indispensables pour les mariages, les baptêmes et lors des sacrifices aussi.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Selon les groupes ethniques, il y a des nuits de noce où les tantes paternelles et quelquefois maternelles passeront cette nuit couchées au seuil de la porte où dorment les nouveaux mariés. Dès le premier chant du coq, à l'aube, les tantes réunies à la porte pénètrent dans la chambre à coucher et s'emparent du pagne blanc informateur de l'état de l'innocence ou non de la nouvelle mariée.

Au cas où le pagne est taché de sang, les cris perçants des femmes réveilleront les personnes qui dorment et les conduiront vers la maison nuptiale des jeunes époux. Ce sera l'enthousiasme total. C'est l'un des plus beaux jours dans l'existence d'une femme dans ce pays. Les cadeaux fuseront de tous les côtés pour la nouvelle jeune mariée et cela aussi bien de la part de la famille paternelle que maternelle. La jeune fille, sa maman et son père seront loués et remerciés par la famille toute entière, proche et lointaine. Les parents (père et mère) seront particulièrement gratifiés pour le fait d'avoir mis au monde une enfant capable d'offrir un tel honneur aux ancêtres et aux générations futures, bref, à la famille dans son ensemble. En revanche, une ambiance glaciale accueille la nouvelle d'une fille dont la virginité n'aura pas été attestée. Ses parents n'oseront pas se montrer à cause de la honte et de la malédiction infligée par leur fille à travers son impuissance à être digne, autrement dit, à garder sa virginité. Par son attitude irresponsable, la fille aurait privé à sept générations de sa famille l'accès au paradis.

Par crainte d'être en présence d'un tel événement inattendu, certains groupes ethniques préfèrent donner très tôt leur enfant en mariage. Dès l'âge de treize voire quatorze ans presque dans leur période pré – adolescente. Avec cette pratique, les parents sont sûrs que leurs filles iront vierges chez leur époux, quitte à ce qu'elles divorcent plus tard et mènent par la même occasion une vie de débauche. L'essentiel, toujours selon les parents, étant que les filles auront accompli leur rôle de sauveur de la famille. Beaucoup de filles ayant été mariées à cet âge, rencontreront plus tard beaucoup de difficultés au moment de leur accouchement car nombreuses d'entre elles seront enceintes l'année même de leur mariage. Nombre d'entre-elles y laissent la vie et celle de leur enfant.

La plupart des filles rencontrées dans les maisons closes de Conakry se réclament d'avoir fui, soit la famille qui les harcelait pour le mariage précoce, soit leur compagnon à la suite d'un

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

mariage de ce genre. Par manque de points de chute, beaucoup préféreront se vouer à la prostitution qui leur apparaît comme passagère, alors qu'en réalité elles auront du mal à en sortir.

Malheureusement, après la cérémonie de sa nuit de noces, la virginité de Aminata ne fut pas constatée, ce qui affecta énormément ses parents. Il s'avéra qu'elle avait perdu sa virginité depuis très longtemps. Devant le dégoût des parents biologiques de Aminata qui l'imaginaient innocente, ils reçurent l'explication de Hawa, chez qui la jeune fille avait passé toute son enfance. Selon Hawa, c'est son mari qui avait dépucelé sa nièce depuis maintenant une dizaine d'années. Voulant sauver son mariage et éviter par la même occasion la honte à son mari, Hawa jugea nécessaire de faire taire l'incident, en mettant de la jeune fille en demeure de ne pas révéler l'affaire à qui que ce soit, même pas à ses parents biologiques. Après les explications, Hawa s'écroula par terre en pleurant, puis supplia sa sœur, la mère biologique de Aminata, de bien vouloir excuser sa naïveté et son hypocrisie. La véritable requête de Hawa auprès de sa sœur fut qu'elle ne divulguât pas la vraie version de l'affaire pour éviter à son époux la honte publique.

Ensemble, les femmes décidèrent de garder l'histoire secrète entre elles. A cause de leur complicité, en l'occurrence Hawa et la mère de Aminata, le bourreau s'en tira à bon compte. Heureusement pour Aminata, son mariage ne fut pas remis en cause par son mari et par les parents de ce dernier.

DEUXIEME PARTIE : LES MODES DE REGROUPEMENT DES FEMMES EN  
GUINEE AVANT LES ASSOCIATIONS FEMININES DES ANNEES 1990

« Les femmes ou les silences de l'histoire ».

M. Perrot, 1998.

A ce niveau, nous aborderons les modes de regroupement entre femmes en Guinée avant les associations féminines des années 1990 ce qui revient à questionner l'histoire de la Guinée pré – coloniale, coloniale et celle des années Sékou Touré (1958 – 1984) d'autant plus que de notre point de vue l'image que les membres d'une communauté se font de leur passé constitue un facteur incontestable d'intégration sociale. Pour ce faire, dans un premier temps, il sera question d'égrainer quelques formes d'organisation sociale à l'époque pré – coloniale et coloniale à travers les *kilé*, *serré*, *soussi* ou tontine ; et dans un second temps, nous nous attellerons à la description non exhaustive des relations qui existèrent entre le régime de Sékou Touré y compris le Parti Démocratique de Guinée (PDG) et les femmes de ce pays.

Parler de la situation des femmes en Guinée durant la période pré – coloniale, coloniale et post – coloniale, c'est un exercice difficile. Jean Suret Canal qui connaissait parfaitement ce pays pour lui avoir consacré de nombreux ouvrages, écrivit en 1970 :

*« Aucun pays n'est plus mal connu que la Guinée contemporaine ; et parmi les études qui lui ont été consacrées, un trop grand nombre relève de la polémique politique plutôt que de l'étude objective. » (Canal, 1970).*

Quant à Rivière (1971:p.20), son propos est le même :

*« Trop peu de choses ont été écrites et pensées sur la Guinée pour que l'on se permette de quitter de sitôt le terrain des faits. N'est - ce pas d'ailleurs la méconnaissance du véritable état psycho – social, politique et économique d'une nation qui a conduit à de rapides conclusions bien des africanistes de passage ? Les simplifications du genre : expérience pilote, inviabilité du régime, entrée de la Guinée dans le giron communiste ou, inversement, inféodation aux capitaux américains, ont séduit d'autant plus que les informations statistiques et quantitatives manquaient pour autoriser une contestation. »*

Ces constats, à quelques réserves près, sont encore d'actualité. Les modes de socialisation entre femmes à la période pré – coloniale et coloniale sont d'autant plus mal connus qu'il n'y a pas ou peu d'informations bibliographiques.



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Les historiens guinéens comme beaucoup d'autres dans différents pays ont procédé à ce que Nicole – Claude Mathieu (1985) nomme l'*androcentrisme*. Il s'agit d'un phénomène qui consiste à occulter les femmes dans les événements ou processus d'évolution d'un pays, d'une activité et cela se manifeste le plus souvent dans les écrits, les récits (contes, fables) pour les sociétés africaines.

Nicole – Claude Mathieu [1985] – dans un texte peu connu avant sa réédition en 1991 – reprend à propos de l'androcentrisme, appelé quelquefois dans la littérature "sexual bias", "mâle bias", "mâle centeredness", "viricentrism"... la définition proposée par Molyneux [1977]. Par *androcentrisme*, j'entends un biais théorique et idéologique qui se centre principalement et parfois exclusivement sur les sujets hommes (mâle subjects) et sur les rapports qui sont établis entre eux. Dans les sciences sociales, ceci signifie la tendance à exclure les femmes des études historiques et sociologiques et à accorder une attention inadéquate aux rapports sociaux dans lesquels elles sont situées. L'*androcentrisme* peut se concevoir comme un glissement idéologique de la part de l'auteur, mais ce glissement a des effets historiques qui sont transférés au texte. C'est pourquoi il est légitime de parler à la fois de l'*androcentrisme* de tel texte ou de telle théorie (Molyneux, 1977 : . 78 - 79 ).

La conséquence en est que (p.55) : « *La (...) non considération des rapports sociaux dans lesquels les agents – femmes sont impliqués veut dire que certains rapports sociaux cruciaux sont mal identifiés et d'autres pas identifiés du tout. Ceci (...) pervertit nécessairement les arguments avancés quant aux caractéristiques générales de la formation (sociale et économique) en cause* ».

Cette définition est pertinente dans l'explication des biais concernant la non – prise en considération des femmes. Toutefois, dès que l'on adopte un point de vue masculin et sur le masculin, l'autre terme du rapport social, on voit aisément que l'*androcentrisme* consiste aussi : ...à participer d'une mystification collective visant pour les hommes, à se centrer sur les activités extérieures, les luttes de pouvoir, la concurrence, les lieux, place et activités où ils sont en interaction (réelle, virtuelle ou imaginaire) avec des femmes en minorant, ou en cachant, les modes de construction du masculin et les rapports réels entre eux (Welzer Lang, Filiod, 1992 : p. 7-11).

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

C'est ainsi qu'en relatant par exemple l'histoire des guerres de résistance à la pénétration coloniale, le jeune écolier et la jeune écolière de Guinée dans leurs cours d'histoire n'entendront que des noms de grands héros et de grands résistants dont les exploits seront vantés tout le long des cours en question. Ce qui fait que l'Almamy Samory Touré<sup>58</sup>, Alpha Yaya Diallo, Zégbéla Togba, Askia Mohamed, Kémé Bouréma, El hadj Omar Tall et tant d'autres furent élevés au rang d'héros nationaux et pour nombre d'entre eux, leur renommée dépasse les frontières nationales pour embrasser celles régionales. C'est pour cette raison que l'Almamy Samory Touré est reconnu au même titre de héros par le Mali et la Côte d'Ivoire que par la Guinée, à cause de l'empire qu'il dirigea à l'époque et qui couvrait ces trois territoires. C'est le cas aussi de El hadj Omar Tall qui, de par sa connaissance religieuse et de par ses exploits de résistant, est vénéré au Sénégal au même titre ou plus qu'en Guinée bien que son fief Dinguiraye se trouve sur le territoire guinéen aujourd'hui.

Ces personnes sont en général connues et respectées par toutes celles et tous ceux qui passent par les institutions scolaires et cela, dès l'école primaire. Les noms des principaux camps militaires du pays, tant à Conakry que dans les préfectures, sont tirés des noms des résistants ci – dessus mentionnés. C'est le cas des deux casernes militaires de la Capitale. Il y a le camp Samory Touré dans la commune de Kaloum en plein centre ville et le camp Alpha Yaya Diallo dans la commune de Matoto, situé en banlieue. A l'intérieur du pays, nous avons le camp Kémé Bouréma de Kankan en Haute Guinée. L'actuelle résidence officielle du président porte le nom de l'ancien président Feu Ahmed Sékou Touré. A notre connaissance, aucun édifice public ne porte symboliquement le nom d'une femme célèbre en Guinée. A l'époque de Sékou Touré, le plus grand marché de Conakry portait le nom d'une femme "M'Balia", mais à la mort du président en 1984, ce nom a cédé la place à celui de marché de Madina (lieu dit).

---

58 Né à Bissandougou en 1830, il mourra en 1900. Il contribua à écrire de par ses exploits guerriers un pan de l'histoire pré – coloniale et coloniale de la Guinée de 1870 à 1898 avec les Malinké. Samory incarne, selon Y Person, une révolution Dyula en organisant un empire « chez les Malinké qui avaient renoncé depuis plus de trois siècles à toute organisation politique centralisée.» Véritable homme d'Etat, il se dote d'un instrument essentiel en créant une armée permanente de type moderne. Celle – ci est même capable un jour de fabriquer des fusils à tir rapide. Il organise, autour de sa personne, un appareil gouvernemental efficace et met en place toute une structure territoriale. Bissandougou, près de Kankan en Guinée, devient sa Capitale et il fait reconnaître son autorité sur toute la Haute – Guinée et le sud de l'actuel Mali. Toutefois, il se heurte très vite aux visées coloniales françaises, qui réussiront finalement à provoquer sa chute en 1898. NB : Contrairement aux autres résistants cités, nous mentionnons cette courte biographie de l'Almamy parce qu'il sera appelé à jouer un rôle non négligeable dans le développement de notre argumentation à venir.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Si des noms de femmes sont mentionnés, c'est lorsqu'elles ont un lien de parenté avec les héros déjà cités, sans que leur rôle ait aucune portée historique, sinon à de très rares exceptions. C'est le cas de la mère de l'une des figures de la résistance les plus connues en Guinée et dans la sous – région ouest – africaine : l'Almamy Samory Touré dont la mère, "**Sokhona**" fut maintenue en captivité par un chef guerrier à l'adolescence du futur résistant. Les historiens racontent que pour libérer sa mère, Samory se vit contraint de passer sept (7) années sous les ordres de son maître. Son séjour auprès de ce chef, qui avait une grande armée de métier, permit au jeune Samory d'acquérir des connaissances très poussées dans l'art guerrier et gravir rapidement des échelons. A la fin de la captivité de sa mère, il était déjà un vaillant chef d'armée. Malgré qu'il aida sa mère à recouvrer la liberté après sept (7) années de durs et loyaux services accomplis pour le maître de celle - ci, Samory préféra rester dans l'armée. Son intelligence et son caractère hors norme lui auraient permis de prendre la relève de l'ancien maître de sa mère à la tête de l'armée. Si les historiens ont fait mention de la mère de Samory dans cette épisode, c'est vraisemblablement pour relater les conditions dans lesquelles il a acquis le statut de grand conquérant puis de figure de la résistance.

Il faut dire que malgré le constat que nous venons d'établir en ce qui concerne l'*androcentrisme* de la plupart des historiens, Claude Rivière, de nationalité française, sera en ce domaine l'exception qui confirme la règle car nous pouvons lire sous sa plume le passage suivant :

*« Du point de vue sociologique, on a fait du passage du matriarcat au patriarcat un point capital de l'évolution des peuples, le rapport de domination homme – femme faisant figure d'organisation sociale. Les sociétés masculines semblaient être nées du désir d'écartier et d'intimider les femmes. Mais, dans les sociétés paléonigritiques de la forêt, les femmes disposaient aussi de sanctuaires personnels et d'associations initiatiques interdits aux hommes ; sans aller la plupart du temps jusqu'à dominer les hommes en unissant les vertus militaires à la sagesse politique comme ce fut le cas pour les amazones des rois dahoméens, les légions féminines de Monomotapa ou la reine Amina de Katsina au XVème siècle...Sauf en pays Landouma où la royauté passait régulièrement en « quenouille » avant l'arrivée des blancs. La célébrité de Kouni Sandé<sup>59</sup>, de la lignée royale des Coumbassa, dans le Nunez, en a fait oublier celle de ses ascendants. Faringhia, dans le Pongo, exalte aussi la mémoire de l'ancienne royauté de la mulâtresse Niara Gbéli, et Conakry celle de Ma Méri, l'audacieuse et intrigante femme de Benti Sori, chef de Conakry en 1890, et qui fut*

59 « Née à Wakaria vers la fin du 18ème siècle, elle domina le pays Landouma et éclipsa son mari Sara, jaloux et soupçonneux, présida la société secrète redoutée du Simo féminin. Après avoir sacrifié ces deux fils au Grand Esprit de la forêt sacrée de Wakaria, elle donna naissance à Kouni Bourama, « le retrouvé », qui accola, comme de coutume, le nom de sa mère au sien propre. Son premier mari, Sara, puis son second Manga Douka, étant morts, elle épousa un chef de yimaya, Sara, surnommé Tongo, dont les ancêtres étaient originaires du Libaya (Rio Pongo). Sous un monarque quelque peu étranger, Kouni Sandé régna d'autant plus aisément en maîtresse. »

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*toute puissante près de Kalé Maciné, le chef de Manéah, adversaire déclaré de la pénétration française dans le Kaloum. En pays Kono, il arrivait aux femmes, en certains cas, de diriger les associations d'hommes et d'en connaître les secrets.» (Rivière, 1970:p.92).*

Dans le même ordre d'idée, Djibo (2001) s'est vigoureusement attaquée aux stéréotypes courants de l'idéologie coloniale relatifs aux femmes africaines tout en cherchant à remettre en cause l'imagerie caricaturale relative à celles – ci :

*« L'idéologie coloniale dans certaines de ses productions aussi bien littéraires que scientifiques (ethnologie) s'est attachée à livrer avec complaisance et sur un ton d'indignation humanitaire, une vision des femmes africaines, aisément réductible à quelques clichés<sup>60</sup> : des êtres privés du droit le plus élémentaire, vivant dans une soumission absolue, véritables bêtes de somme, à la limite de la servitude et proche de l'animalité en raison des pratiques matrimoniales dont elles auraient été l'objet.*

*Par ailleurs, à travers le prisme déformant du discours d'une bonne partie des missionnaires<sup>61</sup>, ethnologues, administrateurs et autres observateurs coloniaux, les femmes africaines apparaissent comme des êtres ayant à peine conscience de leur personnalité, amorphes, voués inéluctablement à la passivité et sans possibilité aucune d'intervenir dans la vie sociale. Ce mythe de l'invisibilité historique des femmes africaines était à ce point tenace que lorsque dans les années 1920 – 1930, les femmes ibo organisèrent une révolte en signe de protestation contre un projet d'impôt sur les biens féminins, les autorités britanniques n'y virent qu'un " simple délire passager " de femmes envoyées en émissaires par les hommes, alors même que ces derniers parlaient quant à eux de la " guerre des femmes "<sup>62</sup> ; manifestation probante de sexisme tout autant que d'ethnocentrisme.»(Djibo, 2001:p.26).*

Aussi, elle s'indignera en faisant siennes les recommandations de Paulme (1960) qui consistent à ne pas penser les réalités africaines avec la vision occidentale. Ce qui, pour elle, constitue une source incontestable de nombreux biais concernant les tentatives d'explication des coutumes africaines par des ethnologues et autres observateurs européens.

---

60 « Il convient de nuancer de tels propos, dans la mesure où il serait sans doute excessif d'inclure, dans une même condamnation expéditive, l'ensemble des écrits de la période coloniale et des débuts de l'indépendance. Nombre d'entre eux échappent en effet à cette conception. Ainsi, ceux en particulier des anthropologues de sexe féminin, qui ont été parmi les premières à apporter un éclairage nouveau à l'étude de la condition des femmes africaines. Les références ne manquent pas mais nous citerons notamment l'ouvrage paru sous la direction de Paulme D. [1960], *Femmes d'Afrique Noire*, Paris La Haye, Ed.Mouton , qui constitue en quelque sorte un livre pionnier. Est, entre autres, défendue l'idée selon laquelle il est dangereux d'éclairer les coutumes d'une société à la lumière des représentations qu'une autre société se fait d'elle – même. » (Note de l'auteur)

61 Révélatrice à cet égard, l'observation de Sœur André Marie du Sacré – Cœur [1939] : *in La Femme Noire en Afrique Occidentale*, Paris, Payot, p.19 : « Les femmes indigènes sont les moins intéressantes et les moins sympathiques car habituées par des siècles de servitude à une attitude passive, elles n'avaient aucune notion de responsabilité et trouvaient normal de ne pas s'appartenir... » (Note de l'auteur)

62 « En 1929, à la suite d'une rumeur selon laquelle le gouvernement colonial britannique était sur le point d'effectuer un recensement des femmes, de leurs biens et de lever un impôt sur certains de ces biens (petit bétail, volaille, etc.) les femmes ibo des provinces de Calabar et d'Owéri (situées dans la région sud – est du Nigeria) organisèrent des manifestations qui dégénèrent en émeutes. » (Note de l'auteur)

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*« En fait, les arguments avancés par nombre d'observateurs occidentaux pour attester de l'existence de facteurs d'aliénation extrême pesant sur les femmes africaines, s'ils ne manquent pas toujours de valeur – l'ordre masculin a en tout temps, et en tout lieu, dominé le monde<sup>63</sup> – s'avèrent irrecevables et difficiles à soutenir, sinon totalement, du moins en partie dès lors qu'on évite de plaquer le discours occidental sur les réalités africaines ; réalités que les critères d'analyse valables pour l'Occident ne permettent pas toujours de décrypter. »(Djibo, 2001:p.26).*

Dans le même sens, Rivière (1970:p.98/99) se réfère à l'assujettissement des femmes en Guinée à la période coloniale en ces termes :

*« Quel qu'ait été l'état de dépendance et de quelque manière qu'il ait été justifié ou vécu, le lien de subordination de la femme à l'homme ne semblait pas, dans la société traditionnelle, intolérable à la mentalité féminine africaine, dont les traits les plus saillants ont toujours été l'affabilité, l'optimisme, l'intelligence pratique et surtout l'aptitude à cacher sous un semblant de soumission les ruses auxquelles elle a recours pour échapper à une autorité difficile à rejeter ouvertement. Il a fallu des forces exogènes pour faire prendre conscience à la femme de sa sujétion, de cette sujétion plus ou moins pesante que, dans un sens, la colonisation avait contribué à renforcer dans ses tribunaux à la dévotion du colon qui prenaient, la plupart du temps, le parti masculin, celui des conseillers. En outre, la production pour l'exploitation accroissait la puissance monétaire de l'homme aux dépens de la femme, qui en devenait dépendante pour tous ses achats. Monétarisée et en inflation constante, la dot raffermissait l'autorité du payeur : le mari. A l'inverse, et simultanément, entraînent en action d'autres facteurs qui allaient conduire à un éveil et à un sursaut. »*

Pour se rendre compte des modifications subies sous la colonisation par le statut féminin, et sous l'influence de quelles forces, il conviendrait, note Rivière (1970), de faire entrer en ligne de compte, outre l'acculturation urbaine, les nouveaux types d'activité économique, les facilités d'éducation, l'introduction de la religion chrétienne et l'engagement dans la politique.

Ces phénomènes d'après Rivière (1971) ont souvent été analysés pour l'Afrique entière. Pour la Guinée, le flot envahissant du modernisme dans le monde féminin a été appréhendé avec beaucoup de finesse par un instituteur autochtone à Dalaba, en 1937, M. Baldé Saïkou, dans son évocation de la femme foula sous la colonisation :

---

63 « ...l'origine du pouvoir mâle se confond avec les origines de la société... Tout au long de l'histoire des sociétés humaines, le partage masculin du monde s'est maintenu, et le modèle des rapports hommes/femmes apparaît comme un paradigme qui n'a jamais été perdu... » in Balandier G. (1974).

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

« Autrefois, le foula vivait dans une atmosphère foula. Des races étrangères à la sienne n'étaient que peu représentées dans le pays et cantonnées dans certains centres seulement. Tout différent est le cas aujourd'hui. Des hommes et des femmes nés sous d'autres cieux se sont fixés à demeure parmi la population première. Avec eux se sont introduites des moeurs et des coutumes d'autres contrées. La fille Malinké a ses nuits chez son fiancé. Elle ne le fuit pour ainsi dire pas. Le fiancé l'habille et paye son impôt. Les caractères mêmes se sont modifiés. L'exubérance verbeuse et le sans gêne des Soussou, l'esprit de commerce et la liberté de tenue des Malinké sont autant de nouveautés qui, dans les grandes agglomérations, tirent les foula de leur torpeur naturelle, et autant d'habitudes qu'ils adoptent. La compassion d'une Malinké à la peine de son mari, le soin qu'apporte une Soussou dans sa tenue et dans son travail (cuisine, lavage), si la femme foula avait fait siennes ces qualités – là, nul ne se serait plaint de ce mélange de races. Elle ne l'a malheureusement pas fait.

La vie oisive a fait son temps. Plus de servantes pour vaquer à tout, pendant que la maîtresse du logis se cure les dents ou se taille les ongles. Le mari doit sortir pour le champ et pour la corvée des prestations au même titre que son ancien serviteur. La femme (noble) doit piler, puiser de l'eau, laver les vêtements et aller faire ses emplettes dans les villes. Plus de claustration. La porte du dehors est désormais ouverte pour elle. Elle jouira de ses yeux et de ses oreilles. Elle verra ce qui se fait et entendra ce qui se dit. Les conséquences ne se sont pas fait longtemps attendre. Sa jalousie native l'a poussée à imiter ses voisines dans l'habillement, dans le langage comme dans les ambitions et les fréquentations. Elle a connu la mode et ses attraits irrésistibles l'ont captivée et soumise.

Pour s'y conformer, elle tend à abandonner sa coiffure compliquée ; elle rejette le voile au profit du foulard ; elle veut à tout prix une camisole longue, longue, presque une robe. Dans les postes administratifs, toute femme rêve à un double trousseau : un à la sénégalaise, c'est à dire avec de grands boubous traînants, des pagnes dernier cri, très coûteux, et un second à la « civilisée », je veux dire la camisole – robe sous laquelle disparaissent en entier les pagnes traditionnels, et enfin des souliers et des mouchoirs. Que l'usage du casque et des bas ne sont encore qu'une rare exception, voilà qui fait la joie de plus d'un mari.

Bien s'habiller exige de fortes dépenses et le mari ne dispose pas toujours des fonds nécessaires. Donc, la femme, puisqu'elle tient à soigner son prestige de coquette, travaille et amasse petit à petit le prix de son habillement. Cet argent lui appartient en propre et elle peut en user comme bon lui semble. L'islamisme lui reconnaît ce droit. Alors qu'autrefois elle n'exerçait que de métiers de case : pileuse, coiffeuse, fabricante de léfas, aujourd'hui elle se fait aussi teinturière, marchande, cultivatrice et même, dans les grands centres, tricoteuse de bonnets de laine. Les fortunées font fructifier, avec l'autorisation de leur mari, une partie de leur dot ou de leur apport par le commerce. Elles confectionnent des pagnes en bandes de coton qu'elles teignent et exportent dans le bas – Sénégal.

Un désir immodéré de s'enrichir a fait naître de l'audace chez certaines. Elles se sont évadées de leur milieu original et ont adopté sans hésitation les nouveautés à l'égard desquelles la masse de leurs soeurs restait méfiante. (Baldé, 1937: in Rivière, p.99-101).

Les résultats des contacts de civilisations, de la modernisation économique, l'ouverture au monde par l'information, la propagation de certaines modes vestimentaires, la formation d'un pécule personnel sont notés avec la légère intolérance du mari aux privilèges mis en question et de l'instituteur modelé dans le purisme de l'école normale. Avec la même verve, il s'en

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

prend aux facilités du divorce, à l'inflation de la dot, au déclassement des prostituées, à l'attrait des villes de garnison. N'est – il pas jusqu'à la crise économique de 1930 – 1932 qui ait eu, en Guinée, ses répercussions.

*« La dernière crise économique n'a pas moins contribué à accentuer ce mouvement d'émancipation féminine et cette volonté de secouer le joug masculin. Pendant que les matières premières, unique source de revenu pour les hommes, perdaient de leur valeur commerciale, les menus objets des travaux féminins se liquidaient avec facilité, la bande de coton qu'elles filaient était toujours bien cotée ; les denrées alimentaires de leurs jardins trouvaient des clients fidèles. Tout le temps qu'à duré la crise, les maris, à leur honte, ont vécu des femmes, s'habillant du coton qu'elles filaient, payant l'impôt de la même manière. Réduits à un rôle diminué, celui de réparer la clôture de la concession et la toiture du logis, celui d'ensemencer un petit champ dévasté par les sauterelles, les hommes ont été obligés à des concessions, dont en tête de liste, la diminution du nombre d'épouses. Ce petit gain du sexe faible aura une répercussion profonde dans la vie du pays.»<sup>64</sup> (Baldé, 1937:in Rivière, 1971:p.101).*

---

64 Cette citation fait montre d'une certaine modernisation culturelle sous l'impact de la colonisation.

CHAPITRE VII

**LES DIFFERENTES FORMES SOCIALES D'ORGANISATION DES FEMMES À  
L'EPOQUE PRE - COLONIALE ET COLONIALE.**

*« Dans la société primitive, les sphères d'activité de chacun des sexes sont clairement délimitées. Si la femme demeure en dehors des activités masculines, l'homme ne cherche pas à rivaliser avec elle dans les activités féminines et ne s'immisce pas dans les problèmes domestiques traditionnellement du ressort féminin... »*

E. E. Evans – Pritchard, 1971.

A la période pré – coloniale, la Guinée, le Mali ou le Sénégal n'existaient pas encore en tant qu'entités étatiques, de même que le Ghana ou la Côte d'Ivoire. A cette époque, il y avait plutôt des royaumes et des empires dans la plupart sinon la totalité des contrées africaines. C'est ainsi qu'il y a eu l'empire Songhaï, l'empire du Mali, l'empire du Ghana, etc.

Evoquer les formes d'organisation sociale des hommes et des femmes de cette époque lointaine suppose de le faire non pas dans des cadres étatiques comme c'est le cas aujourd'hui, mais plutôt dans le cadre de ces royaumes et de ces empires. Chacun des pays africains d'aujourd'hui avait une portion de son actuel territoire qui faisait partie d'un empire. Les États d'aujourd'hui, comme on sait, ne sont en fait que le fruit de la création voulue par les grandes puissances colonisatrices dont les principales furent la Grande Bretagne, la France, le Portugal et l'Espagne, sans oublier l'Italie qui a eu toutefois un rôle moindre par rapport aux premiers pays cités.

Ainsi, la plupart des écrits (archives et ouvrages publiés) traitant de l'organisation sociale des sociétés africaines et les rares personnes qui témoignent du mode de socialisation des hommes et des femmes en Afrique s'accordent à parler des groupements et des coopératives d'entraide dans les travaux champêtres qui s'organisaient et se réalisaient en faveur, soit des familles, soit comme des réalisations à portée communautaire ayant une retombée positive pour le village ou le lieu dans lequel cela se passait. Il peut paraître difficile de séparer en ces



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

moments les rôles des femmes de celui des hommes. Quand un travail d'intérêt commun et d'une portée de grande envergure était lancé, hommes et femmes étaient tous sollicités bien que les rôles des uns et des autres fussent distincts. C'est le cas d'un groupe d'entraide mutuelle communément appelé "Kilé"<sup>65</sup> dans la langue Soussou pratiquée en Guinée Maritime ou Basse Guinée<sup>66</sup>. Il faut signaler son caractère solidaire. Il peut être spontané et temporaire, car c'est en saison pluvieuse (hivernage) – période de semence ou de récolte – que les populations se regroupent le plus souvent en "Kilé". De quoi s'agit-il au fait ? Comment fonctionne-t-il ? C'est à ces questions que nous allons essayer de répondre.

#### **SECTION I. KILE**

Du "Kilé", nous ne saurions dater exactement l'origine. Il existait déjà à l'époque pré-coloniale et il n'a pas disparu avec l'avènement de la colonisation. Cette dernière l'a plutôt maintenu, en le détournant de son objectif premier au détriment des populations indigènes. Même si le "Kilé" tend à s'estomper de nos jours, il a pu braver le temps et la colonisation, et survivre dans les villages et les campagnes guinéens mais aussi dans d'autres pays limitrophes tels que le Mali, la Côte d'Ivoire et le Sénégal pour ne citer que ceux-là. L'introduction de l'argent dans les rapports sociaux a porté un énorme coup de massue au phénomène "Kilé" qui n'a d'autre but que l'entraide communautaire sans aucun profit personnel immédiat.

Comment fonctionne le "Kilé" ? Tout commence à l'approche de la saison des pluies, au moment où chaque famille propriétaire de lopins de terre et ayant à sa disposition plus ou moins de bras valides et soucieux du rendement futur de son exploitation consulte d'autres chefs de famille qui appartiennent à son cercle d'alliés et leur propose de mettre leur force de travail en commun en regroupant tous ceux – hommes, femmes et adolescents – capables de mener ensemble, et dans un temps record et à tour de rôle, les différentes exploitations

---

65 Une Organisation d'entraide sociale. Une sorte de coopérative temporaire qui se crée entre personnes alliées ou entre voisins uniquement dans les villages et dans les campagnes.

66 La Guinée est divisée en quatre régions naturelles dont chacune à ses spécificités du point de vue du climat que des ethnies donc des langues parlées. Il s'agit de la Basse Guinée ou Guinée Maritime dont l'ethnie majoritaire est le Soussou ; la Moyenne Guinée qui est majoritairement peuplée de peulh et la langue pratiquée est le pulaar ; la Haute Guinée qui est à majorité Malinké et la langue parlée est le Malinké ; enfin nous avons la Guinée forestière qui est constituée de mosaïque d'ethnies à l'image des autres régions naturelles sauf qu'ici il n'y a pas une seule ethnie qui domine. Parmi les ethnies de la Guinée Forestière, nous pouvons citer les Kissi, les Toma, les Guerzé.... Les langues pratiquées sont synonymes des noms des ethnies qui les pratiquent.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

agricoles de chacune des familles associées à l'entreprise.

Une décision cruciale et collégiale est prise par des patriarches qui, non seulement participent avec leur famille respective mais sont aussi reconnus pour superviser la bonne marche de la structure annoncée. Ce consensus tient compte de l'âge – leur situation d'aînés – donc du respect qu'on leur doit et de la remarquable relation qu'ils entretiennent avec les membres de la société dans son ensemble. Bref, leur statut social est pour beaucoup dans la responsabilité naturelle qui leur est accordée.

Un nombre déterminé de jours est défini pour être investi dans chaque exploitation familiale ou communautaire, pour ne pas dire lignagère. Il peut s'agir d'un jour, de deux voire plus pour chaque exploitation de telle manière que nul ne soit privilégié ou lésé. Ceci dit, il n'est pas obligatoire que les exploitations aient des tailles équivalentes.

Dans le cadre des exploitations familiales et par extension lignagères, c'est la famille qui reçoit les autres travailleurs réunis en "Kilé" dans son champ qui se charge de leur fournir de la nourriture et des boissons. Elle doit s'atteler à rendre le travail champêtre aussi festif que possible, du moins pour le temps pendant lequel les hôtes se trouveront dans son exploitation. Elle se voit dans l'obligation morale de faire en sorte que les invités passent de bons moments de travail du début à la fin de la journée, ou des journées. Chaque famille, dans le cadre du "Kilé", fournit des efforts considérables pour que ses hôtes se sentent comme s'ils se trouvaient sur leur propre exploitation parce qu'il faut les pousser à donner le meilleur d'eux – mêmes.

Au cours des travaux, on a recours à des procédés d'émulation, certaines familles allant jusqu'à déplacer des griots<sup>67</sup> qu'elles mettent au service des travailleurs. Ces griots sont de véritables livres d'histoire vivants. Pour éloigner des travailleurs toute idée d'ennui ou de fatigue, les griots se chargent d'évoquer la bravoure des ancêtres des différentes familles réunies au sein du "Kilé".

---

67 Personnes qui chantent en Guinée et dans certains pays limitrophes (Sénégal, Mali, etc.) les éloges et les épopées des braves gens. Elles connaissent par cœur l'arbre généalogique de toutes les familles et partant, les faits historiques accomplis par chaque ancêtre.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Il faut dire que cette stratégie porte bel et bien ses fruits car cela permet d'insuffler de l'énergie à ceux qui travaillent; d'autant plus qu'en Guinée les épopées des ancêtres contribuent à l'élévation sociale de chacun. C'est un réel motif de fierté de savoir son ancêtre ou ses ancêtres rois ou grands guerriers. A l'époque pré – coloniale, aucune compensation financière n'était possible parce que l'argent n'avait pas encore fait son apparition dans les mœurs africaines. Il faut dire que le troc était plus pratiqué qu'autre chose.

Une fois les travaux achevés, chaque famille se contentait des nourritures et des boissons, des éloges et remerciements sans oublier la reconnaissance dont elle bénéficiait de la part de la famille qui l'avait accueillie dans son exploitation et cela, en attendant le jour où ce serait le tour de cette autre famille de recevoir les membres d'autres familles dans son exploitation, puisqu'en réalité, les membres de chaque famille travaillaient dans le champ de leurs alliés à tour de rôle, jusqu'à ce que toutes les exploitations fussent visitées.

La formation des "Kilé" se faisait aussi bien au moment de la mise en friche des champs, de la jachère, de la semence qu'au moment de la récolte. Nous étions en quelque sorte en présence de réseaux car chaque famille dans un même village pouvait avoir un réseau bien déterminé lui permettant à long terme de s'allier à d'autres familles avec lesquelles il était toujours possible de former des "Kilé". Les femmes n'étaient jamais les responsables directs de ces "Kilé". Cela ne veut pas dire qu'elles en étaient exclues; les plus âgés vont même jusqu'à affirmer que les femmes avaient leur "Kilé" où elles pouvaient assumer des responsabilités équivalentes à celles des hommes.

Traditionnellement, le "Kilé" était constitué de bras valides donc d'hommes, aussi bien jeunes qu'adultes, ainsi que de jeunes garçons dotés de force physique et d'une forte capacité d'endurance. Il faut dire que ce critère, a priori sélectif et discriminatoire à l'égard des femmes, ne les a pas empêchées de travailler au sein des "Kilé", à côté des hommes pour celles qui étaient à même de le faire, ou d'autres femmes dont le travail était de s'occuper de l'alimentation (nourriture) des travailleurs. A notre connaissance, cet état de fait n'enlevait rien à la teneur de la contribution féminine à l'effort de travail communautaire.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Aussi, il nous paraît crucial de noter que, bien qu'il revenait à la famille dont l'exploitation était en train d'être défrichée, de mettre en jachère, ou dont les fruits de l'exploitation étaient en train d'être récoltés de s'occuper de la nourriture et d'assurer à tous les meilleures conditions de travail possibles, comme mentionné plus haut, les épouses des différents chefs de ménage présents, pour la plupart polygames, venaient à la rescousse des femmes de celui qui les recevait.

Autant le cercle des familles participant au "Kilé est étendu, autant il y a de travailleurs dans l'exploitation et de femmes s'entraînant dans la production de l'alimentation, dans la garde alternée des différents enfants (filles/garçons) se trouvant dans l'exploitation sans oublier la quête (puisage) de l'eau, nécessaire non seulement à la préparation des repas mais servent aussi bien à désaltérer les travailleurs qu'à leur permettre de prendre un bain, pour ceux qui ne voudraient pas se rendre à la rivière pour se laver après les travaux champêtres.

Tantôt les repas étaient préparés au domicile de la famille qui reçoit, à condition qu'il ne fût pas très éloigné de son exploitation. L'ensemble des travailleurs se rendait alors au domicile de leurs hôtes après le travail, pour se régaler et se laver avant de regagner leur domicile respectif. Le repas dont il s'agit ici est le principal qui leur était servi; sinon durant le travail même, il y avait des seaux d'eau et des aliments à grignoter pour tromper la faim.

Quant le domicile de la famille était situé à des kilomètres – ce qui n'est pas rare – de l'exploitation, les femmes décidaient souvent de préparer les repas à quelques pattées du champ au vu et au su des travailleurs, de peur de les faire attendre. La coutume veut qu'on ne fasse pas attendre les travailleurs de "Kilé" pour manger car, disent – ils, « *Autant ils manient bien la daba – travaillent -, autant ils mangent.* » Il se dit que après les travaux champêtres, « *un homme avale assez facilement et le plus naturellement du monde la part de quatre jeunes gens.* »

Préparer les repas au champ, à proximité des travailleurs, suppose un effort considérable. D'abord et primo, il faut transporter dans le lieu de travail tous les ustensiles susceptibles d'être utilisés pour une telle occasion. Secondo, n'ayant pas de puits à proximité des champs, les femmes doivent se rendre à la rivière la plus proche afin de ravitailler l'exploitation et les travailleurs en eau potable. Dans ces cas, les membres du "Kilé" mangeront sur place, dans l'exploitation, et après, se dirigeront en groupe ou de façon isolée vers des points d'eau

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

(rivières, marigots, ruisseaux et parfois même la mer...) pour se laver et rentrer au village en attendant le prochain rendez – vous de "Kilé" dans une autre exploitation familiale ou lignagère.

Jadis, en cas de réalisation en faveur de la communauté dans son ensemble, c'est le chef du village qui faisait appel aux différents représentants de "Kilé" pour la préparation du champ communautaire, pour défricher des routes, pour déplacer un grand arbre qui entravait l'accès à la mer ou bloquait un passage, ou encore pour la construction d'édifices communautaires. A ces occasions, les chefs des différents "Kilé" faisaient remonter l'appel et les travaux étaient aussitôt exécutés. Il faut surtout voir en ces organisations de "Kilé", un véritable facteur d'intégration sociale car toutes celles et tous ceux qui étaient attachés à ces valeurs, et n'hésitaient pas à s'impliquer sans retenue par leur présence et leur motivation au moment des travaux, bénéficiaient de très bonnes renommées dans toute la contrée et devenaient par conséquent – jeunes filles et jeunes hommes – de meilleurs partis pour les mariages et pour assumer les responsabilités au sein du village.

A l'arrivée des colons français en Guinée, le "Kilé" s'est complètement transformée; au lieu que les villageois ou les indigènes travaillent entre eux et les uns pour les autres, comme cela se faisait dans le temps, il est mis au service des colonisateurs. Une administration s'organise appuyée sur des chefs de Cantons, des chefs de Cercle et des plantons "traducteurs pour les colons", lesquels profitaient de leur statut pour rançonner leurs propres frères<sup>68</sup>. Le même phénomène a été abordé par Jonckers (1996) dans ses recherches sur le sud – Mali.

---

<sup>68</sup>La mémoire de cette période est rappelée en particulier par une des troupes de théâtre de Guinée dénommée : "Pessé". Un passage important retint l'attention. Il s'agit d'une scène où un colon blanc convoque un chef de canton et lui ordonne par l'intermédiaire du traducteur d'informer ses administrés que le travail champêtre de l'administrateur colonial devait être achevé le plutôt possible, et il termine par la phrase : A bon entendeur salut ! Le chef de Canton, après avoir écouté le planton "traducteur", devait à son tour s'adresser à son peuple indigène. Il transmet alors les recommandations du colon, en ajoutant : « *Vous savez que le blanc a dit : A bon entendeur saali* ». Par conséquent : « *avant la fête de Tabaski, il faut que le champ du chef de Canton que je suis et ceux des plantons soient défrichés et bien travaillés et surtout terminés par vous.* » Il insiste en disant qu'il sait bien qu'ils ne comprenaient pas un seul mot du blanc, mais ils avaient néanmoins entendu le terme "saali". Ils avaient donc intérêt à finir, en plus de leurs propres travaux pour nourrir leur famille respective et payer les impôts, vite, avant la fête, les champs des colonisateurs et de leurs complices noirs.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

« Autrefois, le foroba, (le grand champ), désignait les champs lignagers cultivés collectivement tandis que la parcelle octroyée aux dépendants, cadets et femmes, était dite jonkani (la part de l'esclave). Cultivés deux jours par semaine, les lopins jonkani ne pouvaient être consacrés aux céréales nourricières ni compromettre les tâches collectives. Les foroba étaient avant tout destinés à faire face aux exigences de l'auto - consommation alimentaire, même si, depuis l'époque coloniale, le chef de famille affectait une partie des champs collectifs aux cultures de rapport pour payer l'impôt. Il pouvait aussi demander aux possesseurs de jonkani de prendre en charge l'agriculture commerciale. Quoique chacun ait le droit de posséder un champ jonkani, il s'agissait rarement d'un champ individuel. Les parcelles étaient entretenues par de petites équipes : un homme et ses frères ou ses fils et leurs épouses, une femme âgée et ses brus ou encore une femme et ses enfants. La production des jonkani a toujours été consacrée à l'échange mais elle demeurait marginale par rapport à celle des champs collectifs. Certains chefs de famille refusaient d'octroyer ce droit de culture, craignant la séparation. A juste titre, car la division de la communauté lignagère se réalise le plus souvent selon la répartition des équipes de travail masculines sur les jonkani, elles – mêmes fondées sur la proximité généalogique. (Jonckers, 1987)

L'importance des structures familiales hiérarchisées était contrebalancée par les associations de culture fondées sur une coopération élargie au niveau villageois. Leurs principes de fonctionnement reposaient sur des réalités égalitaires et réciproques entre les membres, et différaient fondamentalement des prestations obligatoires dues aux aînés en famille. Il ne faudrait pas en conclure, pour autant, que ces associations étaient autonomes. Elles étaient au service des communautés lignagères dont elles visaient à renforcer les équipes de travail. De plus, la plupart des associations se faisaient, et se font encore, uniquement entre personnes de statut social équivalent ayant le même âge, le même sexe, la même religion...

Très fermées, elles excluaient tous ceux qui n'avaient pas le statut requis. Dans chaque village et dans les quartiers importants, l'association de cultivateurs, me ton, rassemblait, en deux groupes distincts, les hommes et les femmes dans la force de l'âge (de 16 à 40 ans) à l'exclusion des chefs de famille.

La plupart de ces associations fonctionnaient selon un principe de réciprocité : chaque groupe se rendait à tour de rôle sur les champs familiaux de ses membres. Ensuite, ceux, membres ou non membres, qui souhaitaient des services supplémentaires devaient payer. Ces structures collectives contribuaient à freiner les comportements individualistes. Ceux qui faisaient appel à des sociétaires devaient leur offrir un plantureux repas garni de viande et arrosé de bière. Cela coûtait cher et représentait un surcroît de travail pour les femmes, mais cet aspect était considéré comme secondaire. La reproduction des rapports communautaires et les relations sociales importaient autant que l'entreprise productive. Plus la nourriture et la boisson abondaient, plus la famille qui avait invité la société gagnait en prestige social. Stimulés par les chants, les cultivateurs travaillaient dur et vite amis dans une ambiance de fête. Ce modèle était largement répandu jusqu'il y a peu et il n'a pas totalement disparu, loin s'en faut...

Loin de se limiter au travail, les formes d'actions collectives avaient donc aussi un caractère festif. Certaines associations n'avaient d'ailleurs d'autre objet que d'accumuler, en louant leurs services, des biens pour réaliser une fête annuelle. Jusqu'à présent, des associations poursuivent ce but et, dans certains villages, des autorités administratives participent aux réjouissances du ton.

Dans le passé, le ton joua aussi un rôle politique non négligeable. Son organisation stricte et ses valeurs morales contribuaient à l'unité et à la renommée du quartier ou du village. Les chefs de village ne prenaient aucune décision importante sans le consulter. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, au moment où les guerres ravageaient le pays, le ton

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*des hommes formait une véritable petite armée chargée de défendre le village. Très fier de ses qualités guerrières, il n'hésitait pas à se livrer à quelques coups de main contre d'autres villages. Dès 1960 à 1968, le gouvernement socialiste tenta de s'appuyer sur cette association. Il encouragea la formation des "Mali ton" pour sensibiliser les jeunes à la politique nationale et pour les inciter à se dégager de l'emprise des aînés. Plus qu'une modernisation des structures traditionnelles, ces "Mali ton" étaient en fait des organisations nouvelles, instances de base de la mobilisation du monde rural et du contrôle politique par le parti. Dans leur conception socialiste, les "Mali ton" ont disparu avec la chute du régime.*

*Redevenus de simples associations de cultivateurs, ils continuent à incarner la cohésion de certains villages. Politesse, courtoisie, discipline sont de mise entre les sociétaires. Aujourd'hui, le ton copie le modèle de l'organisation administrative : il a son directeur, son sous - directeur, son secrétaire, sa police... La police est habilitée à pénaliser les retards aux travaux des champs, le manque d'ardeur. Le coupable doit payer une amende qui vient alimenter la caisse commune consacrée, en principe, aux réjouissances annuelles.*

*Il existait parallèlement de nombreuses associations religieuses. Les sociétés initiatiques engendraient une solidarité supra - lignagère et même supra - villageoises dans la mesure où chaque société comportait de petites loges éparpillées dans différents villages. Elles assuraient la cohésion et la stabilité des groupes locaux tout en permettant une ouverture vers les villages où étaient implantés des cultes apparentés. La pratique de culte commun créait des liens de solidarité particuliers et jouait un rôle politique fondamental dans cette société qui n'érigea jamais de pouvoir central. » (Jonkers, 1983; in Jacob et Lavigne Delville, 1994:p.123-125).*

Le "Kilé" ainsi que le "ton", qui sont des formes anciennes d'organisation sociale, suggèrent une complémentarité entre les occupations féminines et masculines. Le "Serrè" et les "tontines", formes traditionnelles de groupement féminin qui existent encore de nos jours bien que modernisées, nous permettront de rendre compte des modes de socialisation entre femmes à l'époque pré - coloniale et coloniale. A défaut de documents sur le sujet en ce qui concerne la Guinée, nous partirons de leurs formes actuelles, c'est - à - dire tels qu'ils existent dans les villes, pour expliquer leur fonctionnement et situer leur impact sur les femmes dans la société guinéenne.

**SECTION II. SERRE.**

C'est un regroupement de filles ou de femmes de même âge avec des finalités d'entraide mutuelle. Il n'y a pas de limitation d'âge, ni de nombre de participantes pourvu que les adhérentes soient de la même génération. Le groupe s'entend sur un certain nombre de règles, que toutes doivent respecter à la lettre durant toute l'existence du "serrè".

Dans le règlement, l'accent est mis sur le jour de réunion, généralement fixé chaque dimanche à 16 heures. La présence de toutes est de rigueur. Les réunions se tiennent à tour de rôle chez chacune des adhérentes car il n'y a pas de siège pour l'organisation. Chaque membre se présente le jour de la réunion avec une somme fixée d'avance qui représente la cotisation hebdomadaire. Ces sommes seront épargnées par la responsable du "serrè" ou par une trésorière désignée pour la circonstance. L'argent n'intervient dans ces formes associatives qu'avec la pénétration coloniale. Sinon, à l'époque ancienne, l'accent était plutôt mis sur la solidarité entre femmes dans les différentes activités sociales entreprises.

La femme chez qui se tient la réunion prépare un repas pour ses invitées. La réunion est le moment d'évocation des faits marquants de la semaine et de préparation des cérémonies à venir<sup>69</sup>. On tire des leçons sur les activités communes passées et on cherche à en corriger les imperfections. C'est aussi le lieu et le moment de réfléchir aux problèmes conjugaux de certains membres du groupe. La somme collectée peut servir par exemple à acheter des uniformes<sup>70</sup> pour les adhérentes, à payer des ustensiles de cuisine, des meubles, etc.... Il y a dépense de la somme épargnée à chaque fois qu'une d'entre elles doit se marier, célébrer le mariage de tel enfant, à l'occasion du baptême de tel autre, des décès et même lors de la réalisation d'oeuvres sociales : le groupe est toujours présent pour aider celles qui en ont

---

69 Les grandes cérémonies pour les groupements féminins de Guinée peuvent être les baptêmes, les mariages, les cérémonies de circoncision ou d'excision, les foires organisées par le gouvernement ou les partenaires au développement. Il y a aussi la fête de la femme guinéenne (27 août) qui est célébrée avec une grande pompe par les différentes associations des femmes du pays.

70 L'uniforme est un vêtement que le groupe achète pour les sorties ou les réunions. Ils sont les mêmes pour tous les membres de l'association afin d'être reconnus au premier abord par les personnes étrangères au groupe. L'avantage de l'uniforme est de dissimuler l'origine sociale des membres. Malgré la richesse des unes par rapport aux autres, toutes les femmes portent le même ensemble ce qui est signe d'égalité au sein même du groupe. L'uniforme est symbolique. Son port n'est pas, à vrai dire, un fait traditionnel, il s'agit certainement d'un héritage de l'ancien régime qui s'inspirait de certaines pratiques des pays communistes. Sékou Touré était toujours accueilli par une immense foule vêtue en uniforme, le plus souvent blanc. Les femmes s'en ont certainement inspirer.



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

besoin. Cet apport que le groupe manifeste est un signe de prestige pour la personne assistée. Au moment des grandes cérémonies, les différents "serrè" se trouvent en situation de concurrence pour ce qui concerne la valeur des uniformes portés et les ressources financières dont disposera chacun des groupes présents. L'émulation porte aussi sur le comportement, c'est à dire la "bonne conduite"<sup>71</sup> observée par chaque groupe sur le lieu de la cérémonie.

L'importance du phénomène du "serrè" tient au fait qu'il incite les femmes à s'unir autour d'objectifs communs ; aussi suscite-t-il l'envie chez chaque femme d'entreprendre une activité afin d'assurer son autonomie personnelle et financière en s'acquittant par exemple des cotisations au sein des associations. Car une femme qui ne serait pas membre d'un "serrè" se verrait marginalisée, lésée parce que située en marge des bénéfices générés par le groupe, alors que le "serrè", bénéficie d'une grande popularité au sein de la société guinéenne. Il est très rare de trouver de nos jours une fille de la capitale ne faisant pas partie d'un groupement de ce type, et cela quelle que soit sa position sociale, lettrée ou illettrée, pauvre ou riche, jeune ou âgée. Aucune discrimination n'est admissible au sein du "serrè".

La polygamie, par la concurrence entre femmes qu'elle suscite, est un facteur de développement de cette pratique. Imaginons deux femmes mariées à un même homme, et que la première soit membre d'un groupe et la seconde non. Lors du baptême de l'enfant de la première, ses camarades lui offrent des présents, l'assistent dans les travaux, louent des orchestres pour venir animer la cérémonie ; et lorsque le baptême de l'enfant de la seconde femme arrive, n'étant pas membre d'un groupe, elle se contentera des cadeaux de ses parents, s'ils sont riches bien sûr. D'où le souci majeur de chaque femme de faire partie d'un groupe pour vivre l'atmosphère qui règne en son sein.

Certains hommes refusent que leurs épouses adhèrent à un "serrè" ou assistent aux réunions parce que, pour eux, ce type d'organisation n'apporte rien à la femme, si ce n'est que briser le couple. Certains allèguent que les places de réunion sont des lieux de rendez-vous entre les femmes et leurs amants. Dans ce cas, des représentantes sont choisies parmi elles, pour aller

<sup>71</sup> La bonne conduite consiste, pour les membres des différents "serrè" présents lors d'une cérémonie quelconque, de bien se tenir vis à vis des membres des "serrè" concurrents. Certaines femmes profitent des rencontres festives pour régler leur comptes avec d'autres. Des provocations verbales sont courantes conduisant ces femmes à en venir aux mains. Individuellement, la bonne conduite au sein du "serrè" consiste à être assidue aux réunions du groupement et à correctement s'acquitter de la cotisation hebdomadaire.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

convaincre les maris et les faire revenir sur leur décision. Nonobstant ces interventions, il arrive que certains hommes restent campés sur leur position, empêchant leurs femmes d'y participer.

Le "serrè" est une organisation exclusivement féminine. Les décisions, les projets et la logistique (elles gèrent un budget qui n'est pas celui de la famille) illustrent une autonomie de la femme, une forme de liberté.

### **SECTION III. LES TONTINES OU "SOUSSI".**

Le phénomène dont il sera question au cours de cette étude est une épargne dans le cadre de l'économie solidaire instituée par les communautés. Cette épargne est communément appelée "soussi" ou "tontine traditionnelle" dans le langage du terroir. Son but était d'instaurer l'esprit d'épargne au sein du groupe.

Pratique traditionnelle de la solidarité villageoise, essentiellement féminine, la constitution d'une tontine permet, sous la forme d'échanges en nature et en travail, une meilleure organisation de la vie collective et la résolution de problèmes de la vie quotidienne.

*« Les femmes cotisent par exemple pour faire face aux dépenses d'un baptême ou d'un mariage : c'est la " tontine événement ", à charge de retour pour la bénéficiaire - c'est-à-dire que lorsqu'une femme reçoit en une seule fois la mise de toutes, elle est tenue de déposer sa cotisation jusqu'à ce que toutes les autres soient à leur tour bénéficiaires. D'autres organisent la " tontine dépannage " pour pouvoir acheter le riz ou le poisson qui manquent. Dans les quartiers, la " tontine vaisselle " permet d'acheter la vaisselle occidentale coûteuse qu'elles ne pourraient acquérir individuellement. Comme le système de banque reste souvent inaccessible aux femmes, les tontines leur donnent accès à l'épargne et à l'investissement.*

*Les tontines leur assurent aussi le plaisir d'être ensemble. L'obligation de venir habiter chez leur mari au moment du mariage peut être un facteur d'isolement et de déracinement, mais elle devient facteur de dynamisme au travers des associations. Ecartées des principaux centres de décision, les femmes, par leur groupement n'en constituent pas moins des forces collectives qui savent se mobiliser quand c'est nécessaire. Cependant, les tontines ont de petits moyens, elles sont fragiles et ne peuvent résoudre que des problèmes immédiats. On leur reproche aussi de permettre des dépenses démesurées.*

*Lorsque la solidarité devient compétition " tontine copine "<sup>72</sup>, les femmes sont prises*

---

72 « Une tontine peut devenir compétition à partir du moment où ses membres se rivalisent entre eux. Une fille

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*dans une spirale d'endettement pour faire face à leurs multiples cotisations. Sans parler des conflits internes : certaines femmes, une fois qu'elles ont " touché ", ne veulent plus cotiser ; d'autres, responsables de la caisse, abusent de leur pouvoir. Les tontines familiales posent souvent des problèmes d'héritage<sup>73</sup>. Malgré ces limites et ces difficultés, les tontines ont aujourd'hui un poids économique considérable sur les marchés parce que c'est là où on rencontre beaucoup plus de femmes qui cotisent . D'où la convoitise manifestée par les organisateurs à leur égard» (Roux, 1995).*

Quant à la tontine traditionnelle, elle était organisée par les membres d'une même famille ou par des personnes ayant tissé entre elles une forte relation de confiance, de sympathie voire de familiarité. Le but de la tontine était d'instaurer l'esprit d'épargne au sein du groupe. Ainsi, chaque personne était amenée à déposer par jour ou par semaine une certaine somme décidée à l'avance par les membres de la tontine. Dans la majeure partie des cas, la totalité de la somme accumulée par l'ensemble en un jour était versée à une personne qui assurait la fonction de trésorier, cette personne étant dans la plupart des cas, instigatrice de la chose et donc chef du groupe. Elle se chargeait de partager l'argent à tour de rôle. Pour assurer cette fonction, il fallait nécessairement avoir de la crédibilité aux yeux des membres du groupe.

La particularité de la tontine traditionnelle était le fait que n'étaient acceptées en son sein que des personnes familières et susceptibles de s'acquitter de la cotisation à temps pour ne pas entraver la bonne marche de celle-ci. On acceptait en même temps les femmes et les hommes, les garçons et les filles, sans oublier les personnes âgées. Le nombre de personnes devant constituer le groupe était a priori illimité mais le mieux était de ne pas dépasser vingt voire trente personnes pour ne pas compliquer les comptes, car ce n'était pas en général une personne ayant la formation de comptable qui assurait la trésorerie.

La tontine traditionnelle a existé de tout temps dans la société guinéenne. Il n'est pas aisé, faute de documents écrits à cet effet, de remonter à sa genèse. Elle avait des fonctions essentielles qui étaient, entre autres, d'épargner les biens des membres du groupe, de les prémunir des dépenses inutiles mais aussi d'aider chacun à avoir une certaine somme d'argent pouvant constituer un capital dans un délai rapide. Le nombre et la vitalité des tontines montrent qu'elles ont su s'adapter à de nouvelles situations économiques et sociales :

---

dira : il me faut acheter la même boucle d'oreille que ma copine, alors qu'elle sait a priori qu'elle ne peut pas s'offrir le même luxe que sa copine. Elle est alors tentée de s'endetter pour se la procurer. » (Note de l'auteur)  
73 « On rencontre souvent les tontines familiales dans les villages. Plusieurs chefs de famille décident de mettre leurs biens en commun (récolte par exemple). Au cas où un d'entre eux arrivait à mourir, ses enfants réclameraient le dû de leur défunt père, ce qui peut dégénérer en conflit dans beaucoup de situations. » (Note de l'auteur)

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

solutions de remplacement, stratégies pour contourner certains manques qui dépassent les clivages ville - campagne et tradition - modernité.

Les tontines sont devenues une solution de remplacement parce que nombreuses sont les femmes, aujourd'hui, qui ne se tracassent plus devant les banques du pays pour épargner ou pour demander des prêts, sachant à l'avance que ces banques leur sont inaccessibles dans la majeure partie des cas. Il leur faut tendre la main au mari qui doit leur donner de l'argent même pour le prix du savon de lessive. Lors d'une enquête consacrée aux femmes vendeuses du marché "Avaria"<sup>74</sup>, l'une d'entre elles a déclaré :

*« ... J'exerce ce métier en connaissance de cause. Je regrette que mes parents aient privilégié mes frères en les scolarisant. Mon désespoir est encore plus grand lorsque mon mari me refuse un service, alors que si j'avais été scolarisée, comme certaines femmes de ma génération, je me serais passée de son aide. » (Doumbouya, 2000:p.44)*

La dépendance des femmes de Guinée serait encore plus grande si elles n'avaient pas recours à quelques solutions de substitution telles que les "serrè", les "tontines" et les marchés, particulièrement "avaria" qui détient aujourd'hui une réputation nationale. L'environnement économique que les femmes sont en train de se créer en Guinée est un indicateur significatif de leur effort pour accéder à l'autonomie.

Ainsi, dans les années 1990, est apparue en Guinée cette autre forme de tontine appelée "moderne" a acquis auprès des femmes, une grande notoriété. Elles en ont fait un véritable recours pour éviter les transactions compliquées au niveau des banques, qui ne sont pas de proximité, et qui sont difficiles d'accès aux personnes à faibles revenus.

A sa création, la tontine moderne regroupait des hommes et des femmes en son sein, mais les secondes se sont plus intéressées à l'action que les premiers et ont donc fini par en faire une affaire de femmes. Pour sa mise en place, une ou deux personnes, hommes ou femmes se

---

74 "Avaria" est mitoyen au grand marché de Madina à Conakry. L'appellation "Avaria" est tirée du mot "Avarie" et sa particularité est que ce sont uniquement les femmes qui y vendent, les autres marchés étant toujours mixtes. Le nom "Avaria" parce qu'au début, les femmes qui vendaient dans ce marché allaient voir les commerçants dans leurs magasins et les proposaient de leur donner en crédit, des invendus qui n'étaient plus à la mode. Il s'agissait des habits et des ustensiles de cuisines mais rarement d'aliments.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

proposent à des femmes de toutes les catégories sociales, exerçant des activités rémunératrices dans le secteur informel de l'économie, ou des femmes salariées, de coopérer dans le cadre d'une tontine.

A la différence de la tontine "traditionnelle" où chacun reçoit l'argent à tour de rôle et où une seule personne est habilitée à prendre, selon les règles, la mise de tous, au sein de la tontine "moderne", chaque membre reçoit l'argent qu'il a pu collecter lui-même durant un certain temps bien déterminé par l'intermédiaire de l'organisateur (trice). Son fonctionnement est le suivant.

Pour être adhérent(e), il faut payer une carte d'adhésion à un prix fixé par l'organisateur (trice). Les cotisations débutent le premier (1<sup>er</sup>) de chaque mois pour prendre fin le 30 ou le 31 selon les mois et le 28 ou le 29 au mois de février. Le montant de la cotisation à verser, par jour, dépend des moyens et de la volonté de chaque membre. Contrairement à la tontine traditionnelle où le montant à verser est le même pour tous et où une personne prend l'argent collecté par tous les membres, dans celle-ci, le membre reçoit à la fin du mois la totalité de la somme qu'il a lui-même déposée du 1<sup>er</sup> à la fin du mois, en retirant de cette somme globale le montant d'un jour qui représentera la rémunération du service rendu par l'organisateur. Le processus est le même pour l'ensemble des adhérentes.

Ainsi, lorsque quelqu'un devient membre d'une tontine dite "moderne", c'est à lui d'évaluer son bénéfice ou son revenu journalier et de décider de la somme qu'elle est en mesure de déposer chaque jour. Si c'est 50f, elle débute le premier (1<sup>er</sup>) du mois et ainsi de suite jusqu'au 30 du mois. A la fin du mois, l'organisateur (trice) soustrait de mille cinq cents francs, qui constitue la somme globale versée par l'adhérente du 1<sup>er</sup> au 30, un montant de 50f qui représentera en quelque sorte la rémunération de l'organisateur (trice) pour avoir assisté le membre dans l'épargne de ses bénéfices quotidiens durant un mois. L'organisateur(trice) ne peut avoir selon la convention que l'équivalent de la somme versée en un jour, le montant des vingt neuf (29 ) autres jours reviennent à la personne qui a cotisé. La fin d'un mois constitue la fin du processus de la tontine qui peut être poursuivie dès le début du mois suivant. Il faut signaler que l'adhésion à une tontine n'est pas obligatoire et une fois le processus enclenché,

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

il est permis à tout adhérent(e) d'interrompre sa participation quand il en ressent l'envie.

On peut se demander pourquoi ces femmes ont besoin d'une tierce personne pour les contraindre à l'épargne. La précarité de leurs conditions de vie les empêche d'y parvenir toutes seules. L'importance de cette tontine se trouve aussi dans le fait qu'elle permet aux femmes d'accéder aux petits prêts à court et à moyen terme. Ces prêts les aident à subvenir aux besoins de la famille car nombreuses sont celles dont le mari est au chômage. Certaines arrivent ainsi à s'acquitter des cotisations dans les différentes associations ("serrè" par exemple), et d'autres enfin à se faire un capital pour l'exercice d'une activité rémunératrice.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE VIII

**LE REGIME DE SEKOU TOURE ET LES FEMMES.**

*« Depuis une quinzaine d'années, les termes complémentaires : Femme et Parti sont liés par une action réciproque. La femme soutient le parti et le parti émancipe la femme. »*

Claude Rivière, 1971.

Aux premières heures de l'indépendance de la Guinée, les dirigeants politiques se sont empressés de mettre sur le dos des colonisateurs les causes de la position subalterne de la femme. C'est ainsi que le Parti Démocratique de Guinée (P.D.G) a souvent réitéré :

*« Il a fallu l'intervention coloniale et ses honteuses pratiques d'oppression et d'exploitation pour que le rôle social de la femme soit dénaturé dans sa signification et dans son expression, entraînant, pour la femme d'Afrique, une inadmissible disqualification que sa libération doit totalement faire disparaître. » (Touré, in Hanry, 1970 : p.58)*

Cette analyse dont il serait difficile ici d'apprécier l'éventuelle valeur historique exprime la prise de conscience officielle concernant le déclassement profond qui touche les femmes de Guinée en particulier et la femme africaine en général, lorsqu'elles font l'objet d'une répudiation de la part de leur mari.

*« La femme d'Afrique, longtemps considérée comme une marchandise, un objet de propriété, a vu sa personnalité et sa dignité constamment bafouées par son compagnon de vie. Un rien pouvait provoquer le divorce, et même si la femme avait procuré mille et une joies à son mari, lui avait apporté une réelle assistance morale et matérielle durant une vingtaine ou une trentaine d'années, elle se retrouvait dans la rue, sans abri, privée de ses enfants, et contrainte de rembourser la dot qui était le symbole de leur alliance, ainsi que la valeur des bijoux, habits et autres biens qui lui avaient été offerts au moment du mariage. La femme étant considérée elle – même comme objet, au même titre que ses biens ceux – ci devenaient la propriété du mari, qui avait sur elle et ses biens un droit d'usage sans restriction. Une véritable spéculation s'est établie autour de la dot, symbole d'amitié et d'alliance entre deux familles unies à travers leurs descendances. C'est ainsi encore que le travail forcé, qui a eu pour prolongement l'exploitation humaine de la femme – exploitation qui s'est perpétuée au delà des nécessités sociales imposées par l'histoire – et sa disqualification sociale, introduite soit directement soit indirectement par le régime colonial, devait aboutir à maintenir nos sœurs d'Afrique dans l'ignorance, l'incapacité professionnelle et technique, pour ne leur réserver bien souvent que des fonctions subalternes, voire domestiques, contraire à nos principes de liberté sociale et de respect de la personne humaine. Sans vouloir revenir à des conceptions*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*archaïques de nos traditions, il nous appartient d'orienter notre lutte vers une vigoureuse transformation des mœurs familiales. »*(Touré, in Hanry,1970 : p.58/59)

Pour ce faire, le statut de la femme sera entièrement refondu en 1962 et 1968, qu'il s'agisse de l'âge du mariage (17 ans), de la nécessité du consentement mutuel, du divorce au lieu de la répudiation, de l'institution de la monogamie, de la dot, des conditions de travail. L'application des textes avait beaucoup laissé à désirer car la modification des comportements exige du temps. Notons tout de même que ces mesures ont été en soi révolutionnaires. Au sein du parti, les femmes tenaient une place statutaire dans tous ses organismes. Pour être symbolique dans de nombreux cas, leur participation n'en revêtait pas moins une signification très réelle en Afrique. En revanche, elles firent collectivement la démonstration de leur poids politique à plusieurs reprises (manifestation d'octobre 1964, émeutes d'août 1977) et elles se sont insérées désormais dans nombre d'activités économiques dont elles étaient jusqu'alors exclues.

*« Les femmes guinéennes ne doivent pas être des instruments de production dans la vie économique de la Nation, ni un instrument domestique dans la vie familiale. Elles doivent devenir des ouvrières conscientes de l'édification économique de la Nation et des associées à part entière dans nos foyers. »* (Touré, in Hanry,1970 : p.74)

Sous le régime de Sékou Touré (1958 à 1984), la Guinée était très mobilisée politiquement et toutes les couches de la population (jeunes, hommes, femmes et vieillards) étaient obligées de participer à la vie politique du pays. Cette hyper politisation caractérisait autant les mentalités que les structures institutionnelles et leur fonctionnement.

*« Si, pour certains, la politique est l'art de jouer, de tromper et de se servir des autres, il n'en est pas de même pour nous. Nous définissons la politique, quant à nous, affirme Sékou Touré, comme la science à laquelle se ramènent toutes les sciences, comme étant essentiellement la capacité de rendre possible ce qui est nécessaire au peuple. »* (Touré,S. s.d:in Rivière,1971:p.394)

Mais avant de dire quoi que ce soit sur ces relations entre le régime de Sékou Touré et les femmes, il faut dire un mot sur Sékou Touré lui – même. L'Encyclopaedia Universalis nous apprend qu'il a vécu entre 1919 ou 1922 et 1984 et qu'il est né à Faranah (Guinée orientale) dans une famille musulmane modeste d'ethnie Malinké. Sékou Touré fréquente une école technique française à Conakry mais en est expulsé au bout d'un an, en 1936, pour avoir



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

protesté contre la mauvaise qualité de la nourriture donnée aux élèves. En 1940 il est engagé comme employé de bureau, puis occupe, l'année suivante, un emploi administratif au service des postes. Il commence alors à manifester un grand intérêt pour le mouvement ouvrier et devient secrétaire général du Syndicat des travailleurs des P.T.T. créé par lui en 1945. Il participe à la fondation de la Fédération des unions ouvrières de Guinée, affiliée à la Fédération syndicale mondiale, et en deviendra plus tard vice-président. Il assiste à Paris au congrès de la C.G.T. en 1946.

Sékou Touré prend une part active aux affaires politiques après la fondation par Félix Houphouët-Boigny du Rassemblement démocratique africain (R.D.A.). En 1951, il prend la tête du Parti démocratique de Guinée (P.D.G.), section territoriale du R.D.A., et organise, en 1953, une grève générale des travailleurs de Basse Guinée qui contraint, pour la première fois dans l'histoire africaine, l'administration française à céder sur les exigences des grévistes. Battu aux élections législatives à l'Assemblée nationale française de 1951, il est élu conseiller général en 1954, maire de Conakry en 1955 et enfin député en 1956. À la fin de 1957 il devient vice-président du Conseil exécutif de Guinée. Grâce au P.D.G., il renforce ses positions et sape le pouvoir des chefferies. Par ailleurs, sa dimension africaine s'affirme lorsqu'il devient secrétaire général de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (U.G.T.A.N.). Quand, en 1958, De Gaulle propose aux territoires français un référendum relatif à l'octroi de l'indépendance, Sékou Touré fait une campagne active en faveur de l'indépendance immédiate, cela en dépit du mot d'ordre du R.D.A. qui préconise de répondre "oui" à la Communauté. Il affirme que son peuple *«préfère la pauvreté dans la liberté plutôt que l'opulence dans l'esclavage»*. Le 2 octobre 1958, la Guinée devient donc le premier État francophone indépendant d'Afrique noire, et Sékou Touré en est élu président peu de temps après. Il sera régulièrement réélu jusqu'en 1982.

La France réagit comme prévu, rompant tous les liens avec Conakry et rappelant tous ses techniciens et fonctionnaires. Une méfiance réciproque empêche désormais la relance d'une véritable politique de collaboration. Menacé de faillite économique, le gouvernement guinéen accepte alors le soutien du camp socialiste, puis celui des pays anglo-saxons. Sékou Touré se définit lui-même comme un "neutraliste positif", c'est-à-dire "un mélange curieux de pragmatisme, d'anticolonialisme et d'antisoviétisme". Sa conception du développement

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

emprunte largement au modèle soviétique et il a pu obtenir pour son pays l'aide de conseillers techniques russes. Toutefois, ses rapports avec les pays socialistes ont connu des phases successives de rapprochement et de tension.

L'intérêt porté par Sékou Touré aux femmes dans un monde social dominé par les hommes, est digne d'attention. En même temps, il fut – il faut le dire – un des tyrans les plus meurtriers qu'a connus l'Afrique. Le camp Boiro et les pendaisons effectuées au niveau du pont Fidel Castro, des grands carrefours de la capitale ainsi que dans les grandes villes de l'intérieur du pays en sont une illustration flagrante.

L'encadrement de la population – tout Guinéen était membre du parti dès son plus jeune âge – se trouvait complété par un regroupement dans trois organismes, la Jeunesse de la révolution démocratique africaine (J.R.D.A.), l'Union révolutionnaire des femmes de Guinée (U.R.F.G.), et la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (C.N.T.G.) dont les représentants étaient des membres des divers organes du parti – Etat. Sékou Touré lui-même n'hésitait pas de qualifier son régime de "dictature populaire" ou de "dictature démocratique". Pour certains observateurs, le régime oscille entre la monocratie partisane et la personnalisation du pouvoir.

D'après Rivière (1971:p.395), ce que Sékou Touré nommait - le "centralisme démocratique", l'élection des responsables par la base, l'intervention de la base dans la discussion des plans et de leurs modalités d'exécution, la diffusion des directives par les organes intermédiaires, le contrôle de l' élu par ses mandants – avait pour effet d'atténuer le côté dictatorial du régime. De fait, la responsabilité de la direction était sans partage. L' élu était proposé par le parti. Les organes de ce parti contrôlaient toutes les manifestations de la vie nationale, filtraient les informations, orientaient les thèmes de réflexion, étouffaient beaucoup de récriminations.

Ce régime tyrannique a néanmoins porté au sort des femmes un intérêt singulier, alors que peu de choses avaient été faites en ce sens pendant la période coloniale. Ainsi selon Rivière (1971:p.104) :

*« Il est (...) vrai que sous la colonisation le processus d'émancipation de la femme ne s'était déclenché que timidement. Le décret Mandel (15 juin 1939), assurant légalement le libre consentement de la femme au mariage, comme le décret Jacquinot*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*(14 septembre 1951), précisant que les futurs époux pouvaient passer outre au consentement paternel, étaient restés lettre morte. Les contacts socio – culturels avec la civilisation occidentale avaient surtout créé, chez la femme, des aspirations à une modification de statut, des besoins nouveaux quant au vêtement et à la parure, des possibilités d'appréciables gains commerciaux dans les marchés urbains. Le fait important avait été la transformation des mentalités relativement à la place de la femme dans la société, plutôt qu'une véritable mutation de son sort.»*

Rivière (1971) considère que ces quelques tentatives de réalisations sous la domination coloniale constituent des :

*« débuts négligeables, au moins quantitativement, par rapport à l'impulsion puissante qu'à donnée le Parti Démocratique de Guinée (P.D.G) à l'émancipation féminine, après avoir lui – même profité de la contribution des femmes pour rallier à lui tous les Guinéens, alors qu'il se lançait à l'assaut du pouvoir».*

Il reconnaît aussi qu'il est difficile de déterminer la part exacte prise par les femmes dans la naissance de la conscience politique guinéenne, mais l'on peut reconnaître sans conteste que, depuis la Constitution de 1946, une sorte de mystique issue de la jouissance des droits politiques chez les populations, hier encore soumises aux coutumes traditionnelles, avait galvanisé les foules et spécialement les femmes qui, entendant résonner à tous les échos le mot de "liberté", avaient su profiter de la circonstance pour se dégager d'une certaine sujétion. En 1957, Diallo (1961), au retour d'une mission effectuée au Fouta Djallon, écrivait :

*« On est en pleine euphorie civique. Les femmes qui sont les plus déchainées entraînent coûte que coûte leur mari dans l'arène politique. N'est – ce pas qu'on est électeur et éligible ? Il faut, vaille que vaille, participer à l'activité politique. On sacrifie volontiers telle ou telle occupation pour assister à une réunion organisée par le parti auquel on a forcément adhéré. Qui n'a pas son parti est un parjure. Jusque dans les villages les plus reculés, on est fier de manifester, bruyamment si possible, son appartenance politique. (Vive le R.D.A. !), cela s'entend partout.»*

Encore selon Rivière (1971:p.105), déjà avant l'indépendance, le président Sékou Touré n'hésitait pas à faire de toutes les femmes de Guinée ses principaux appuis électoraux en même temps que des moyens de pression politique : chaque matin, aurait -il dit, chaque midi, chaque soir, les femmes doivent inciter leur mari à adhérer au R.D.A. ; s'ils ne veulent pas, elles n'ont qu'à se refuser à eux ; le lendemain, ils seront obligés d'adhérer au R.D.A. Diverses harangues circonstanciées résument l'itinéraire suivi simultanément par les femmes et le parti.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*« La femme d'Afrique, longtemps considérée comme une marchandise, un objet de propriété, a vu sa personnalité constamment bafouée par son compagnon de vie, qui avait sur elle et sur ses biens un droit d'usage sans restriction... »*

*L'action des femmes a été déterminante dans le développement du P.D.G., elles ont affronté les baïonnettes pour assister aux meetings du parti, soutenu l'héroïque grève de soixante – treize jours courageusement menées par nos militants ouvriers autour d'une revendication dont le caractère concernait tous les territoires d'outre – mer ; elles ont reçu des coups de crosse et connu la puanteur des geôles. Elles ont aussi leurs martyrs dont M'Balía Camara, symbole de la résistance guinéenne à l'oppression colonialiste... Tour à tour farouches militantes, propagandistes ferventes, soutiens matériel et moral de leurs frères et de leurs maris plus directement exposés à la répression coloniale, les femmes de Guinée ont pris une part importante à la lutte de libération nationale. Après la conquête de l'indépendance politique, parfaitement conscientes du rôle qui leur revient dans toutes les activités de l'Etat et à tous les échelons, elles savent aussi que d'elles dépend l'épanouissement des richesses culturelles, matérielles et morales de la nation. Pour la mère de famille, la paysanne aux champs, l'employée de bureau, la technicienne des services sanitaires et sociaux, la salariée des services de transports, l'agent de sécurité, l'enseignante, la bataille est engagée pour une meilleure qualification professionnelle et une participation accrue au développement économique, facteur d'un plus bel avenir africain et mondial. Aux femmes, éléments indispensables à la vie, est confiée la vie du parti démocratique de Guinée, la vie de la Révolution guinéenne. »<sup>75</sup>*

A Fernand Guigon venu l'interviewer, Sékou Touré répondait :

*« Je ne cesserai jamais de rendre hommage à l'action des femmes, pour la bonne raison que, de notoriété publique, on me qualifie "l'homme à femme"... Si la jeunesse, comme on le dit communément, est l'avenir d'un pays, nous pensons que la femme est l'avenir d'un pays avant la jeunesse, et par conséquent favorise la promotion sociale, intellectuelle et morale d'un peuple. Dans l'action à caractère révolutionnaire que nous avons menée pour substituer au régime colonial celui de la liberté, nous ne pouvions baser nos efforts que sur les couches de la société les plus déshéritées, celles qui avaient tout à gagner dans une révolution. Donc ce sont surtout les femmes, pratiquement pas touchées par le régime colonial et pas associées aux organismes économiques ou administratifs de ce même régime, qui formaient l'appui essentiel de notre action. C'est d'elle que nous pouvons recevoir la force la plus dynamique parce qu'en elles, l'espérance dans le progrès est totale. » (Rivière, 1971:p.106)*

L'intérêt porté par Sékou Touré aux femmes de Guinée a attiré l'attention de certains observateurs. H. de Decker demande ainsi :

*« A quelles motivations du président faut – il attribuer sa campagne en faveur de la libération de la femme ? Peut être en partie au calcul politique, mais plus sûrement à sa ferme volonté de remédier à l'injustice. S'en serait – il pris, autrement, avec tant d'âpreté, aux supports archaïques d'une inégalité fondée sur des traditions socio – religieuses ? Aurait – il dénoncé si violemment les comportements de facilité et d'intérêt établis en faveur de l'homme ? » (Rivière, 1971:p.107)*

---

<sup>75</sup> Discours prononcés à l'occasion de la fête des femmes, de la conférence nationale de Conakry d'août 1961, etc. in Rivière (1971:p.105)

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Hanry (1970:p.58) se pose aussi des questions similaires. Selon lui, se trouvaient précisées "au nom du Bureau Politique National par le Secrétaire Général du P.D.G., Sékou Touré, à la Conférence Nationale tenue à Conakry les 14, 15, 16 et 17 août 1961" à la fois la situation défavorisée de la femme et la politique du gouvernement pour lutter contre ce déclassement. Entre 1963 à 1965, le P.D.G. aurait entrepris lutte en faveur de l'émancipation des femmes, qui lui avaient longtemps apporté un appui efficace. C'est ainsi que, l'âge du mariage a été légalement fixé à 17 ans, que le consentement explicite de l'épouse allait être désormais exigé ; que le montant de la dot ne pouvait plus excéder 5000 francs guinéens, soit 100francs français ; et que les mariages allaient être célébrés par les "comités de quartier" du parti, qui jouaient en cas de brouille entre les époux un utile rôle de conciliation. (Hanry, 1970 : p.59)

Il n'y a pas toujours eu que de bons rapports entre les femmes de Guinée et le régime de Sékou Touré. Quand la répression atteignit son comble, dans les années 1977, les femmes se sont soulevées le 27 et le 28 août 1977, pendant deux jours donc, dans le but de pousser le leader de la révolution guinéenne à revoir sa politique, qui avait fini par étouffer l'ensemble des couches de la société. Sacko (1993) a relaté cet épisode lors duquel le régime, jadis soutenu par les femmes, s'est vu rejeté par ces dernières qui se désolidarisèrent de la révolution et de ses représentants.

Pour parvenir à contrôler totalement le commerce, des circulaires déterminèrent la mise en place de barrages à l'entrée et à la sortie des agglomérations. Les normes - cette obligation faite aux paysans et aux éleveurs de payer les impôts en nature - devient une contrainte rigoureuse, et, pour imposer un tel système, le pouvoir fut obligé de créer une police économique, "instrument répressif et représentatif" de l'Etat, chargé de mener une guerre impitoyable contre le trafic et les trafiquants. En raison du rôle des femmes dans la distribution et la vente au détail, de telles mesures menaçaient gravement leur survie, surtout dans les familles où les maris ou parents se trouvaient détenus dans les prisons du pouvoir, ces femmes se devant d'assurer, grâce à quelques pratiques commerciales, la subsistance de leur famille.

Le samedi 27 août 1977, au grand marché M'Balia, situé dans la section du cinquième arrondissement de la fédération de Conakry II, vers dix heures du matin, la marchande

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Saramba Keyra s'opposa à l'arrogance et à la brutalité de Mohamed Keita, agent de la police économique qui voulait lui enlever sa bassine d'huile de palme. Au cours de cet affrontement, la femme renversa le contenu de son récipient sur l'agent (dans le tohu bohu) ainsi que d'autres articles usuels. Très vite, l'incident dégénéra et ce fait divers devint le prétexte une réaction collective de toutes les femmes présentes au marché. Indignées par l'arbitraire et l'injustice dont elles étaient souvent victimes, quelques centaines de femmes guinéennes ont organisé une marche de protestation jusqu'au palais de la présidence, distant de six kilomètres, pour faire part à Sékou Touré de leur colère contre les vexations de la police économique.

Ce fait divers qui aurait pu rester sans suite, fut, en un temps record, repris et amplifié par toutes les marchandes de Madina. La chanson "Won ma yiki", qu'elles ont entonnée dans un vacarme assourdissant devant le palais du peuple, et que nous pouvons traduire littéralement par "nous n'avons pas dit comme ça", attestait de la volonté de ces femmes, décidées à faire entendre leurs revendications. Aux marchandes, se sont rapidement joints d'autres éléments (jeunes, chômeurs, transporteurs, etc...). Pendant quarante huit heures, les manifestants, avec les femmes à leur tête, sont devenus maître de Conakry.

Ayant rapidement perçu la gravité de la situation, Sékou Touré est apparu au grand jour pour tenter d'apaiser les populations survoltées et réunies devant le palais de la présidence.

*« ...Camarades, le bureau fédéral de Conakry II vient de nous informer d'un malheureux incident qui a éclaté aujourd'hui au marché M'Baliala. Nous tenons tout d'abord à féliciter les femmes, les jeunes pour s'être dirigés directement à la présidence. C'est la preuve de votre totale confiance dans la révolution et dans le P.D.G. La révolution est contre l'injustice, elle est contre les brimades, elle est contre l'emploi de la force. Nous savons que les contre révolutionnaires ne viennent pas au marché, mais que c'est dans les grandes sociétés commerciales qu'ils détournent des caisses de marchandises, des sacs de riz ainsi que des ballots de tissus. Au marché, ce sont des femmes très pauvres qui viennent seulement vendre leurs légumes... Aussi, que toutes les femmes à l'exception des épouses de policiers subissent des tracasseries. Tout cela c'est de l'injustice que la révolution condamne et bannit... Nous vous demandons donc d'aller faire votre marché en paix sous l'ombre de la révolution ; aucun agent ne vous embêtera plus...Vive la révolution ! Prêt pour la révolution !... » (Touré , 1977, p. 19 – 20)*

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

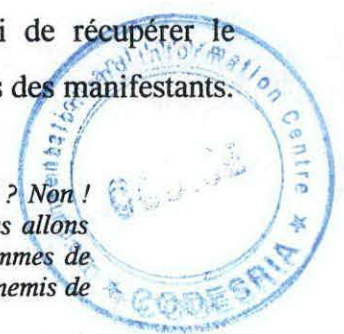
Dans ce premier discours du secrétaire général du P.D.G. , les femmes n'étaient nullement mises en cause et leur responsabilité dans les événements était passée sous silence. Par contre, la police économique qui était une création du pouvoir et au service duquel elle se déployait sur les marchés, était mise en cause par le même pouvoir. En reconnaissant que seules les femmes très pauvres venaient au marché vendre leurs légumes et que les contre – révolutionnaires existaient hors des marchés (c'est à dire dans les grandes sociétés commerciales), la déclaration de Sékou Touré confirmait le point de vue officiel : les manifestantes du 27 août 1977, les femmes marchandes ne devaient pas être considérées comme ennemies de la révolution. En apparence, le secrétaire général du P.D.G. leur donnait ainsi raison en les autorisant à pratiquer librement leur commerce en toute légalité.

Mais ce discours n'a pas permis d'apaiser la situation. Dans l'après – midi, renforçant les groupes de femmes marchandes, des bandes organisées d'anciens commerçants, chômeurs, transporteurs, s'attaquèrent aux édifices publics et en particulier aux postes et commissariats de police, magasins populaires situés dans le cinquième arrondissement. Surpris et débordé par l'ampleur des manifestations, le comité central convoqua pour le dimanche 28 août 1977 au Palais du Peuple, un grand meeting auquel devait participer toute la population de la capitale. Ce jour - là, bon nombre de femmes se présentèrent avec des mouchoirs rouges, refusant visiblement de revêtir la tenue blanche, démonstration traditionnelle du ralliement au pouvoir. Pendant l'exécution de l'hymne national, le silence habituel ne fut nullement respecté par ces femmes en colère. C'est donc dans un climat de grande tension que le chef du gouvernement prit la parole, s'adressant aux populations de Conakry. Le texte de cette déclaration révélait simultanément les inquiétudes du régime, le souci de récupérer le mouvement spontané et l'incapacité réelle à pouvoir répondre aux exigences des manifestants.

*« ...Camarades, est – ce que ce qui s'est passé hier à Conakry est normal ? Non ! Non ! Cela veut dire qu'il y a quelque chose d'étrange et d'inédit que nous allons ensemble chercher, trouver et détruire. On voudrait faire croire que les femmes de Conakry ne sont pas des militantes du P.D.G. ce qui est archi – faux ! Les ennemis de la révolution veulent donc salir les femmes... »*

*Qu'est – ce qui s'est passé au fond ? Hier au marché M'Baliala, il y a eu un petit incident entre un agent de la police économique et une femme. A ce propos nous avons dit que c'est la femme qui a raison, car elle a été violentée à tort. Les femmes indignées par cet acte contraire à la morale révolutionnaire sont venues à la présidence pour en faire état au secrétaire général du parti. Nous leur avons dit la vérité, partant du principe que le remède à tout désordre c'est la vérité... Ce qui s'est passé dans le marché c'était de la contre – révolution pure et simple... »*

*Ainsi, l'ennemi voulait utiliser les femmes et les enfants comme paravent. Mais il se*



## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*trompe lourdement, comme il s'est toujours trompé. Les anciens commerçants sont donc à pied d'œuvre, ils sont toujours en action. Nous leur remercions d'avoir donné l'occasion aux militants de se réveiller. Aujourd'hui donc nous serons bref ! Et maintenant la fermeté révolutionnaire doit être partout de rigueur. A partir de ce soir à seize heures, dans chaque arrondissement, les comités directeurs et les maires des P.R.L constitueront des commissions d'enquête qui devront mettre en état d'arrestation tout ceux qui ont été à la base du désordre d'hier. A partir du lundi 29 août 1977, la milice populaire, l'armée, toutes les forces de sécurité ont l'ordre de ramasser tous les bana – banas<sup>76</sup> errant dans nos villes...Prêt pour la révolution ! Le comité central... » (Touré , 1977, p. 23 – 28).*

Ce discours était une tentative pour entreprendre une réelle récupération du mouvement de protestation. En donnant une fois de plus raison à la marchande contrainte à tort, le leader politique du P.D.G. Entendait signifier que les femmes de Guinée ne pouvaient se situer en contradiction avec leur parti libérateur, le P.D.G., malgré la volonté affirmée des éléments contre révolutionnaires d'associer ces femmes à leur mouvement.

Les femmes n'étaient plus considérées ni dénoncées, comme responsables des manifestations du 27 août 1977. En même temps, une version très différente était donnée de ce qui s'était passé dans les marchés et qui était décrit comme l'expression de la contre – révolution pure et simple. Voulant opposer les femmes au parti, "l'ennemi" aurait récupéré ces éléments égarés ainsi que leurs enfants pour rejeter le pouvoir révolutionnaire. Il fallait alors radicaliser la révolution : vigilance et fermeté révolutionnaires, tels étaient les mots d'ordre du parti grâce auxquels on démasquerait cet ennemi.

Des commissions d'enquête ont été créées au niveau de tous les organismes du parti, afin de mettre en état d'arrestation tout ceux qui avaient été à l'origine des désordres du 27 août 1977. L'ordre fut alors donné à la milice, à l'armée, bref à toutes les forces de sécurité de ramasser tous les " bana – banas ", c'est - à - dire, en réalité, d'évacuer les sans travail et les éléments non intégrés dans les moindres ruelles des quartiers urbanisés. Il s'agissait d'effectuer une véritable purge dans toutes les classes sociales, surtout celles connues pour leur opposition au régime de Conakry. Depuis ce 27 août 1977, l'engagement des femmes de Guinée dans la lutte pour le relèvement de leur niveau de vie pour la dignité de leurs familles est devenu visible. Cette date est l'objet d'une célébration particulière, les festivités du 27 août.

---

76 Commerçants ou dans un sens péjoratif, il s'agit des vendeurs à la sauvette.